SAINT-LOUIS 2017-2018

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis

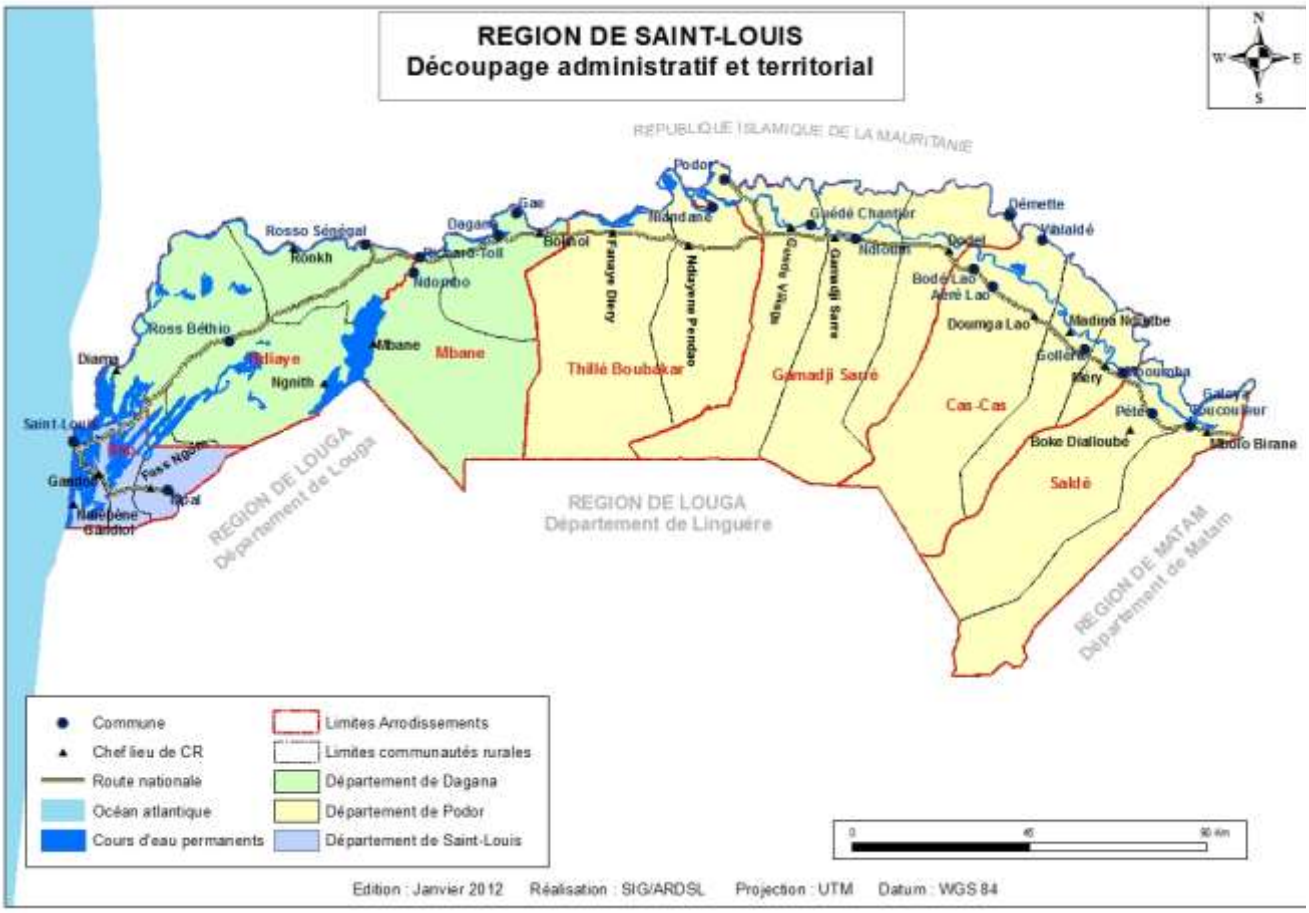

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2017-2018

Juillet 2020

COMITE DE DIRECTION	
Directeur Général	Babacar NDIR
Directeur Général Adjoint	Alé Nar DIOP
Conseiller à l'Action Régionale	Saliou MBENGUE
Chef du service régional	Adjibou Oppa BARRY
Adjoint chef de service régional	Madiop GUEYE
Chargé d'études	Fatou Mor SYLL

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION DES SES	
Assane THIOUNE	Direction Générale
Saliou MBENGUE	Direction Générale
Momath CISSE	CGP
El Hadji Malick GUEYE	DMIS
Alain François DIATTA (Rapporteur)	DMIS
Djiby DIOP	DSDS
Serge MANEL	DSDS
Awa Cissokho FAYE	DSDS
Samba NDIAYE	DSDS
Macoumba DIOUF	DSDS
Jean P. D. BAHOUM	DSDS
Wouddou DEME KEITA	DSECN
Ramlatou Diallo BA	DSECN
Mamadou DAFFE	DSECN
Insa SADIO	DSECN
Oumy DIOP	DSECN
Jean Paul DIAGNE	DSECN
Omar SENE	ENSAE
Mamadou BALDE	ENSAE

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann – Bel-air – Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers
Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis
Adresse : Quartier sud, ex immeuble OMVS
Tél :33 961 14 09
B.P. : 46

TABLES DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX VIII

LISTE DES GRAPHIQUES XI

SIGLES ET ABREVIATIONS XII

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION 13

I.1. DONNEES PHYSIQUES 13
I.2. DONNEES CLIMATOLOGIQUES 13
I.3. DONNEES HYDROGRAPHIQUES 13
I.4. ORGANISATION ADMINISTRATIVE 14
I.5. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES 14
I.6. CULTURE 15

CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE 16

II.1. NIVEAU ET EVOLUTION DE LA POPULATION 16
II.2. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE 16
II.2.1. Pyramide des âges de la population de la région de Saint-Louis en 2017 17
II.2.2. Pyramide des âges de la population de la région de Saint-Louis en 2018 17
II.2.3. Rapport de masculinité par groupe d'âges 18
II.3. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE 19
II.3.1. Répartition spatiale de la population de la région en 2017 et 2018 19
II.3.2. Densité de la population de la région en 2017 et 2018 20

CHAPITRE III : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT 21

III.1. URBANISATION 21
III.1.1. Taux d'urbanisation 21
III.1.2. Répartition de la population urbaine 22
III.1.3. Les lotissements et distributions de parcelles 22
III.2. CONSTRUCTION ET HABITAT 23
III.2.1. Les demandes et autorisations de construire 23
III.2.2. Les réalisations de l'Etat en matière d'habitat social 26
III.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 26

CHAPITRE IV : EDUCATION 27

IV.1. LE PRESCOLAIRE 27
IV.1.1. Les infrastructures 27
IV.1.2. Le personnel 28
IV.1.3. Les effectifs 29
IV.1.4. Intensité de la préscolarisation 30
IV.2. L'ELEMENTAIRE 30
IV.2.1. Les infrastructures 31
IV.2.2. Le personnel 32
IV.2.3. Les effectifs 33
IV.2.4. Intensité de la fréquentation scolaire et Performances dans l'élémentaire 34
IV.3. LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL 35
IV.3.1. Les infrastructures 35
IV.3.2. Le personnel 36

IV.3.3. Les effectifs *37*
IV.3.4. Intensité de fréquentation scolaire et performances dans le moyen et le secondaire *38*
IV.4. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE 39
IV.4.1. Les infrastructures *39*
IV.4.2. Le personnel *40*
IV.4.3. Les effectifs *40*
IV.4.4. Performances dans l'ETFP *41*
IV.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 42
IV.5.1. Atouts et potentialités *42*
IV.5.2. Contraintes *42*

CHAPITRE V : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE 44

V.1. SANTE 44
V.1.1. Les infrastructures de santé *44*
V.1.2. Le personnel de santé *47*
V.1.3. Bilan des programmes de santé *49*
V.1.3.1. Santé de la reproduction 49
V.1.3.2. Programme national de lutte contre le paludisme 50
V.1.3.3. Programme national de lutte contre la tuberculose 50
V.2. HYGIENE PUBLIQUE 51
V.2.1. Les visites domiciliaires *51*
V.2.2. Les inspections des ERP *52*
V.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 53

CHAPITRE VI : ASSISTANCE 54

VI.1. ACTION SOCIALE 54
VI.2. SAPEURS POMPIERS 55
VI.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 57

CHAPITRE VII : JUSTICE 59

VII.1. SITUATION CARCERALE 59
VII.1.1. Les écroués *60*
VII.1.2. Les détenus *60*
VII.1.3. Les sorties *62*
VII.2. EDUCATION SURVEILLEE 63
VII.2.1. Infrastructures et personnels *64*
VII.2.2. Enfants en conflit avec la loi et enfants en danger *64*
VII.3. DIAGNOSTIC DES SOUS-SECTEURS 65
VII.3.1. Atouts *65*
VII.3.2. Contraintes *65*

CHAPITRE VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT 66

VIII.1. L'EAU 66
VIII.1.1. Les infrastructures *66*
VIII.1.2. Les ressources en eau *67*
VIII.1.2.1. Les eaux de surface 67
VIII.1.2.2. Les eaux souterraines 67
VIII.1.3. L'accès à l'eau *67*
VIII.1.3.1. En milieu urbain 67
VIII.1.3.2. En milieu rural 70
VIII.1.4. La qualité de l'eau *71*
VIII.2. L'ASSAINISSEMENT 71

VIII.2.1. L'accès à l'assainissement en milieu urbain *71*
VIII.3. DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR 73
VIII.3.1. Atouts et potentialités *73*
VIII.3.2. Perspectives *74*

CHAPITRE IX : AGRICULTURE 76

IX.1. LES SERVICES TECHNIQUES 76
IX.2. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 77
IX.2.1. La mise en place des semences *77*
IX.2.2. La mise en place des engrais et autres fertilisants *80*
IX.2.3. La mise en place des produits phytosanitaires *81*
IX.2.4. La mise en place des matériels et équipements agricoles et crédit octroyé *82*
IX.3. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 85
IX.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 87

CHAPITRE X : ELEVAGE 89

X.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES 89
X.1.1. Les services techniques *89*
X.1.2. Les autres intervenants *90*
X.2. LES PRODUCTIONS 91
X.2.1. Statistiques sur les abattages contrôlés de viande *91*
X.2.2. La production contrôlée de cuirs et peaux *93*
X.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 94
X.3.1. Contraintes *94*
X.3.2. Perspectives *94*

CHAPITRE XI : PECHE 95

XI.1. LES SERVICES TECHNIQUES, LES AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES 95
XI.1.1. Les services techniques *95*
XI.1.2. Les autres intervenants *96*
XI.1.3. Les infrastructures *97*
XI.2. LA PECHE ARTISANALE 98
XI.2.1. Les sites et l'armement de pêche *98*
XI.2.2. La production *99*
XI.2.3. La ventilation de la production *100*
XI.3. L'AQUACULTURE 101
XI.3.1. Les infrastructures et producteurs ou promoteurs aquacoles *101*
XI.3.2. La situation de la production aquacole *102*
XI.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 102
XI.4.1. Atouts et potentialités *102*
XI.4.2. Contraintes *103*

CHAPITRE XII : RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT 104

XII.1. LES SERVICES TECNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS 104
XII.1.1. Les services techniques *104*
XII.1.2. Les autres intervenants *105*
XII.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER 105
XII.2.1. Présentation du domaine forestier régional *105*
XII.2.2. Lutte contre les feux de brousse *106*
XII.2.2.1. Lutte préventive 106
XII.2.2.2. Lutte active 107

XII.2.3. Reboisement et conservation des sols ... *107*
XII.2.3.1. Production de plants ... 107
XII.2.3.2. Plantations réalisées ... 108
XII.3. EXPLOITATIONS FORESTIERES ... 109
XII.4. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE ... 110
XII.4.1. Potentiel faunique ... *110*
XII.4.2. Résultats des campagnes de chasse ... *111*
XII.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR ... 111

CHAPITRE XIII : EMPLOI ET TRAVAIL ... 113

XIII.1. LA FORCE DE TRAVAIL ... 113
XIII.2. L'ACTIVITE ECONOMIQUE ... 114
XIII.3. LES CONTRATS DE TRAVAIL ... 115
XIII.4. LES CONFLITS DE TRAVAIL ... 116

CHAPITRE XIV : TRANSPORT ... 117

XIV.1. LE PARC AUTOMOBILE ... 117
XIV.2. LES NOUVELLES IMMATRICULATIONS ET AUTRES OPÉRATIONS SUR LES VÉHICULES ... 119
XIV.3. LES PERMIS DE CONDUIRE ... 121
XIV.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR ... 122
XIV.4.1. Atouts ... *122*
XIV.4.2. Contraintes ... *122*
XIV.4.3. Perspectives ... *123*

CHAPITRE XV : COMMERCE ET ARTISANAT ... 124

XV.1. COMMERCE ... 124
XV.1.1. Les marchés ... *124*
XV.1.2. Les commerçants ... *125*
XV.1.3. Le commerce des principales denrées consommées ... *126*
XV.1.3.1. Les prix ... 126
XV.1.3.2. La vérification des instruments de mesure et contrôle de qualité ... 128
XV.2. ARTISANAT ... 130

CHAPITRE XVI : JEUNESSE ET SPORTS ... 132

XVI.1. JEUNESSE ... 132
XVI.2. SPORT ... 133
XVI.2.1. Les disciplines sportives pratiquées ... *133*
XVI.2.2. Les infrastructures sportives ... *134*
XVI.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR ... 135
XVI.3.1. Atouts et potentialités ... *135*
XVI.3.2. Contraintes ... *135*
XVI.3.3. Perspectives ... *135*

CHAPITRE XVII : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS ... 137

XVII.1. TOURISME ... 137
XVII.1.1. Situation des réceptifs ... *137*
XVII.1.2. Les entrées touristiques ... *138*
XVII.2. CULTURE ET LOISIRS ... 139
XVII.2.1. Patrimoine matériel ... *139*
XVII.2.2. Patrimoine immatériel ... *140*
XVII.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR ... 140
XVII.3.1. Atouts et potentialités ... *140*

XVII.3.2. Contraintes *141*

CHAPITRE XVIII : POSTE ET SFD 142

XVIII.1. POSTE 142
XVIII.1.1. Contraintes *142*
XVIII.1.2. Mandats émis *143*
XVIII.1.3. Mandats payés *144*
XVIII.1.4. Trafic postal *144*
XVIII.1.5. Origine et destination des mandats *145*
XVIII.2. SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD) 146
XVIII.2.1. Couverture en SFD de la région de Saint-Louis *146*
XVIII.2.2. L'épargne et les crédits *148*

LISTE DES TABLEAUX

Tableau II-1 : Evolution de la population de la région de Saint-Louis entre 1976 et 2018 16
Tableau II-2 : Répartition spatiale de la population de la région selon le milieu de résidence en 2017 et 2018 .. 19
Tableau II-3 : Densité de la population selon les départements en 2017 et 2018..... 20
Tableau III-1 : Evolution de la population urbaine et régionale par sexe..... 22
Tableau III-2 : Evolution des lotissements et attribution de parcelles..... 23
Tableau III-3 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire..... 24
Tableau III-4 : Evolution du nombre de demandes d'autorisation de construire selon la destination, par département 25
Tableau IV-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par département 28
Tableau IV-2 : Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et le département 28
Tableau IV-3 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par département..... 29
Tableau IV-4 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut et par département 29
Tableau IV-5 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et le département 30
Tableau IV-6 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe 30
Tableau IV-7 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon le département et le statut..... 31
Tableau IV-8 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par département 32
Tableau IV-9 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par département..... 32
Tableau IV-10 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique..... 33
Tableau IV-11 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire selon le sexe et le département 34
Tableau IV-12 : Evolution du Taux Brut de scolarisation (TBS), du taux d'achèvement et de la réussite au CFEE selon le sexe 35
Tableau IV-13 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et le statut, par département..... 35
Tableau IV-14 : Répartition du personnel enseignant du moyen général selon le sexe, par département..... 36
Tableau IV-15 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique..... 36
Tableau IV-16 : Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le cycle et le sexe et par département. 37
Tableau IV-17 : Evolution du Taux Brut de scolarisation (TBS) au moyen secondaire général selon le cycle et le sexe 38
Tableau IV-18 : Evolution du taux d'admission au BFEM et au BAC selon le sexe, par département 39
Tableau IV-19 : Evolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut et le département 40
Tableau IV-20 : Répartition des effectifs du personnel enseignant de l'ETFP selon le sexe et le département..... 40
Tableau IV-21 : Répartition des effectifs d'élèves de l'ETFP selon le sexe et le département 41
Tableau IV-22 : Evolution des résultats du BAC technique durant les trois dernières années selon la série..... 41
Tableau IV-23 : Evolution des résultats au concours pour l'obtention de diplômes de l'enseignement professionnel au cours des trois dernières années selon le diplôme..... 42
Tableau V-1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par département 45
Tableau V-2 : Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences..... 46
Tableau V-3 : Répartition des structures sanitaires privées selon le type et le département 46

Tableau V-4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations 47
Tableau V-5 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle et selon le type de structure 48
Tableau V-6 : Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture 49
Tableau V-7 : Evolution des principaux indicateurs de la santé de la reproduction de la région 50
Tableau V-8 : Evolution de la prévalence et du taux de mortalité palustre de la région 50
Tableau V-9 : Evolution des taux de détection et de guérison de la tuberculose 50
Tableau V-10 : Evolution et répartition du nombre de concessions visitées 52
Tableau V-11 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département, en 2017 53
Tableau VI-1 : Indicateurs sociaux 55
Tableau VI-2 : Répartition des sorties effectués par le Groupement National des Sapeurs-Pompiers dans la région de Saint-Louis 56
Tableau VII-1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et le département 60
Tableau VII-2 : Evolution des détenus selon le sexe et le département 61
Tableau VII-3 : Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe 62
Tableau VII-4 : Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif par département 63
Tableau VII-5 : Effectifs du personnel de l'éducation surveillée en 2018 dans la région de Saint-Louis selon la formation et le sexe 64
Tableau VII-6 : Effectifs des enfants en danger et en conflit avec la loi selon la tranche d'âge, en 2018 65
Tableau VIII-1 : Répartition du nombre d'infrastructure hydraulique, par département en 2018 67
Tableau VIII-2 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par département ... 68
Tableau VIII-3 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon les branchements, par département ... 69
Tableau VIII-4 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par département 70
Tableau VIII-5 : Répartition du nombre d'ouvrages hydrauliques selon le département 71
Tableau VIII-6 : Evolution des principaux indicateurs d'assainissement du milieu urbain selon la collectivité locale, en 2017 72
Tableau VIII-7 : Evolution des principaux indicateurs d'assainissement milieu rural selon la collectivité locale, en 2017 73
Tableau IX-1 : Evolution des quantités de semences distribuées dans la région 79
Tableau IX-2 : Evolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région 81
Tableau IX-3 : Matériels et équipements agricoles mis en place dans la région 82
Tableau IX-4 : Infrastructure de stockage 83
Tableau IX-5 : Financement de la CNCAS 84
Tableau IX-6 : Evolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par département 87
Tableau X-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection 90
Tableau X-2 : Liste des autres intervenants en 2018 91
Tableau X-3 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Saint-Louis selon les espèces, par département 92
Tableau X-4 : Répartition et évolution de la production de cuirs par département 93
Tableau XI-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service 96
Tableau XI-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région 97
Tableau XI-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par département 98
Tableau XI-4 : Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche et le département 98
Tableau XI-5 : Evolution de la production de la pêche artisanale, selon l'espèce et par département 99
Tableau XI-6 : Ventilation de la production artisanale selon l'usage et l'année, par département 100
Tableau XI-7 : Evolution de la situation de la production aquacole dans la région de Saint-Louis 102
Tableau XII-1 : Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme 104
Tableau XII-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région 105
Tableau XII-3 : Situation du domaine classé, par département en 2018 106
Tableau XII-4 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par département 106
Tableau XII-5 : Evolution de la situation des feux de brousse par département 107

Tableau XII-6 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par département..... 108
Tableau XII-7 : Situation et évolution des plantations réalisées par département 109
Tableau XII-8 : Quantités de la production forestière par département en 2017 110
Tableau XII-9 : Répartition et évolution du nombre de zones amodiées, par département..... 110
Tableau XII-10 : Evolution des résultats des campagnes de chasse 111
Tableau XIII-1 : Evolution de la population en âge de travailler selon le sexe 113
Tableau XIII-2 : Evolution du nombre d'établissements ouverts dans la région selon l'activité principale 114
Tableau XIII-3 : Evolution du nombre d'établissements fermés dans la région selon l'activité principale 115
Tableau XIII-4 : Evolution du nombre de contrats de travail par département..... 116
Tableau XIII-5 : Evolution de la situation du nombre de conflits de travail..... 116
Tableau XIV-1 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture et par département..... 118
Tableau XIV-2 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture et l'âge des véhicules 119
Tableau XIV-3 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon le type..... 120
Tableau XIV-4 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon l'état 120
Tableau XIV-5 : Evolution des opérations sans attribution de nouveau numéro 121
Tableau XIV-6 : Evolution du nombre d'inscrits et d'admis aux examens du code de la route et de la conduite selon le type de permis..... 122
Tableau XV-1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par département 125
Tableau XV-2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par département 126
Tableau XV-3 : Evolution des prix des principaux produits, par département 127
Tableau XV-4 : Vérification des instruments de mesure..... 129
Tableau XV-5 : Evolution des résultats du contrôle de la qualité des produits 130
Tableau XV-6 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section, par département 131
Tableau XVI-1 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par département..... 133
Tableau XVI-2 : Evolution du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par département..... 134
Tableau XVII-1 : Evolution du nombre de réceptifs 138
Tableau XVII-2 : Evolution des entrées de touristes dans la région..... 139
Tableau XVII-3 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région ... 140
Tableau XVIII-1 : Evolution du nombre de bureaux de postes et de boites postales installées attribuées..... 143
Tableau XVIII-2 : Evolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent 143
Tableau XVIII-3 : Evolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent 144
Tableau XVIII-4 : Evolution du trafic postal selon la nature 145
Tableau XVIII-5 : Evolution du montant des mandats émis et payés selon la provenance et la destination 146
Tableau XVIII-6 : Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature 146
Tableau XVIII-7 : Evolution du nombre de sociétaires des SFD..... 147
Tableau XVIII-8 : Evolution de l'encours de crédit selon la nature 147
Tableau XVIII-9 : Evolution des encours d'épargne des SFD..... 148
Tableau XVIII-10 : Evolution du montant de l'épargne collectée 149
Tableau XVIII-11 : Evolution du Nombre d'épargnants 149
Tableau XVIII-12 : Evolution du montant des encours de crédit..... 150
Tableau XVIII-13 : Evolution du nombre de crédits en cours 151
Tableau XVIII-14 : Evolution du montant des crédits accordés 151
Tableau XVIII-15 : Evolution du nombre de crédits accordés 152

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique II-1 : Pyramide des âges de la population de la région de Saint-Louis en 2017 ..... *17*
Graphique II-2 : Pyramide des âges de la population de la région de Saint-Louis en 2018 ..... *18*
Graphique II-3 : Rapports de masculinité par groupes d'âge en 2017 et 2018 ..... *19*
Graphique III-1 : Evolution du taux d'urbanisation intercensitaire de la région de Saint-Louis (en %) *22*
Graphique XI-1 : Evolution du nombre d'infrastructures de production de poissons selon le type *101*
Graphique XVI-1 : Répartition des clubs selon la discipline *133*

SIGLES ET ABREVIATIONS

1	**AEMO**	Action Educative En Milieu Ouvert
2	**ANSD**	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
3	**BFEM**	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
4	**BPHA**	Bonnes Pratiques d'Hygiène Alimentaire
5	**CFEE**	Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires
6	**CMU**	Couverture Maladie universelle
7	**ERP**	Etablissement Recevant du Public
8	**MAC**	Maison d'arrêt et de Correction
9	**PDIDAS**	Projet de Développement Inclusif et Durable de l'agro Business au Sénégal
10	**SAED**	Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal et de la Falémé
11	**SDE**	Sénégalaise Des Eaux
12	**SFD**	Systèmes Financiers Décentralisés
13	**SRAS**	Service Régional de l'Action Sociale
14	**TBS**	Taux Brut de Scolarisation

Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION

La loi n° 2002-002 du 15 février 2002 et le décret n° 2002-166 du 21 février 2002 ont établi les limites actuelles de la région de Saint-Louis. La région qui s'étend sur une superficie de 19 034 Km² couvre environ 6,6% du territoire national. Elle est limitée au Nord par le Fleuve Sénégal, au Sud par la région de Louga, à l'Est par la région de Matam et à l'Ouest par l'Océan atlantique.

Elle est située à 270 km de Dakar et sa population est passée de 1 009 170 habitants en 2017 à 1 036 009 habitants en 2018, soit une densité de 54 habitants au Km² en 2018.

I.1. DONNEES PHYSIQUES

Par rapport au fleuve, la région comprend trois zones :

- le Walo qui se caractérise par des terres humides propices à la culture irriguée et à la pisciculture. Bordant le fleuve Sénégal, il dispose des sols favorables à la riziculture et aux cultures de décrue ;
- le Diéri, éloigné du fleuve, avec des terres favorables au maraîchage et à l'élevage ;
- la Zone des Niayes ou le Gandiolais, située sur la frange maritime, très connue pour ses activités de pêche maritime et de cultures maraichères.

I.2. DONNEES CLIMATOLOGIQUES

Le climat de la région est de type sahélien caractérisé par des alizés continentaux chauds et secs ou Harmattan et des alizés maritimes à l'ouest. Les températures moyennes annuelles sont relativement élevées. La zone continentale a des températures élevées presque toute l'année allant parfois au-delà de 40°c dans le département de Podor. Toutefois, l'influence adoucissante de la mer à l'ouest est favorable pour les cultures maraîchères.

I.3. DONNEES HYDROGRAPHIQUES

La région de Saint-Louis dispose d'importantes ressources en eau. Ces ressources concernent aussi bien les eaux de surface que les eaux souterraines. Les eaux de

surface sont constituées essentiellement par le Fleuve Sénégal, qui traverse tout le long de la région, les défluents de celui-ci, le lac de Guiers et de nombreux marigots et mares temporaires. De par sa réserve d'eau douce, le lac occupe une place importante et joue un rôle stratégique pour l'alimentation en eau potable des populations et pour l'Horticulture.

Le fleuve et ses affluents constituent les principales sources d'eaux pour l'agriculture. Le riche potentiel hydrographique est valorisé à travers les barrages de Diama et Manantali. Les eaux souterraines sont constituées par les nappes phréatiques peu profondes mais qui sont affectées par la salinisation.

I.4. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La région de Saint-Louis est composée depuis le découpage opéré en 2002, des départements de Dagana, Podor et Saint-Louis. Par ailleurs, l'acte III de la décentralisation qui sous-tend la communalisation intégrale a fait passer le nombre de communes de 19 à 38. Le département de Podor qui est le plus étendu compte plus de communes, soit 22 sur les 38 communes de la région là où celui de Saint-Louis n'en compte que 5. La région comprend 41 collectivités locales en ajoutant aux communes les trois conseils départementaux.

I.5. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES

La région de Saint-Louis occupe une place de choix dans les stratégies nationales de développement économique. Elle se distingue particulièrement dans le secteur primaire et dans l'agroalimentaire. L'économie de la région repose essentiellement sur l'agriculture et sur l'élevage. La région contribue fortement à la production nationale de céréales, en plus d'assurer la totalité de la production de la canne à sucre et de la tomate industrielle. L'oignon ainsi qu'une partie importante du riz local sont cultivées dans la région. La région bénéficie de la présence de grosses unités agro industrielles telles que la CSS, la SOCAS, les GDS et d'autres sociétés exportatrices qui constituent de réels atouts pour l'exploitation de ses potentialités agricoles.

Entre autre secteurs attrayants, il faut noter la pêche qui participe au dynamisme de l'économie locale. Les productions halieutiques régionales alimentent aussi bien le reste du pays que les pays frontaliers.

I.6. CULTURE

Les activités culturelles sont assez développées dans la région qui dispose d'un agenda culturel de dimension internationale. Le festival international de Jazz est une des activités culturelles les plus marquantes de la région. Plusieurs autres événements rythment la vie culturelle et religieuse de la région. A ce titre, il faut inscrire le « FANAL », le « Magal des deux rakas » et, entre autres, les « gamous » annuels.

Chapitre II : DEMOGRAPHIE

La maitrise de la croissance démographique constitue un enjeu de développement. Elle est importante dans la conception des politiques et en particulier pour prendre en considération les défis à relever à bien des égards, en matière d'éducation, de santé et, entre autres, d'emploi.

Le présent chapitre traite de la démographie de la population de la région de Saint-Louis en 2017 et 2018. A cet effet, l'état de la population sera abordé à travers son niveau et son évolution dans une première section. Ensuite, la structure par âge et par sexe fera l'objet de la deuxième section avant de présenter dans la troisième section, la répartition spatiale et la densité.

II.1. NIVEAU ET EVOLUTION DE LA POPULATION

La population de la région de Saint-Louis est estimée en 2018 à 1 036 009 habitants contre 1 009 170 en 2017. Elle représente 6,6% de la population nationale en 2017 comme en 2018. Alors qu'entre 1976 et 1988, la population augmentait suivant un taux moyen annuel de 2,0%, le rythme s'accélère et est évalué en moyenne à 3,4% entre 1988 et 2002 avant de connaître une baisse et s'établir à 2,5% entre 2002 et 2013. Sur les trois dernières années, l'évolution de la population est passée de de 2,6% entre 2016 et 2017 à 2,7% entre 2017 et 2018.

Tableau II-1 : Evolution de la population de la région de Saint-Louis entre 1976 et 2018

Désignation / Année	RGP 1976	RGPH 1988	RGPH 2002	RGPHAE 2013	2017	2018
Population	344 432	435 010	695 489	908 941	1 009 170	1 036 009
Taux d'accroissement annuel moyen (en %)		2,0	3,4	2,5	2,6	2,7

Source : ANSD

II.2. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

L'analyse de la structure par âge et par sexe de la population fait l'objet de cette section. Elle porte particulièrement sur les pyramides des âges de la population de la région de Saint-Louis en 2017 et 2018 et les rapports de masculinité par groupes d'âge.

II.2.1. PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION DE LA REGION DE SAINT-LOUIS EN 2017

L'allure de la pyramide des âges de la population de la région de Saint-Louis en 2017 révèle une forme de ceux des pays en développement avec une base élargie se rétrécissant au fur et à mesure vers le sommet. Ces pays, dont le Sénégal, ont entamé leur phase de transition démographique mais restent toutefois caractérisés par une forte natalité et une mortalité également soutenue.

Dans la région de Saint-Louis, la population est relativement jeune avec 41,4% de moins de 15 ans et seulement 5,8% de personnes ayant plus de 60 ans. La population active (celle âgée entre 15 et 60 ans) est estimée à 52,9%.

Graphique II-1 : Pyramide des âges de la population de la région de Saint-Louis en 2017

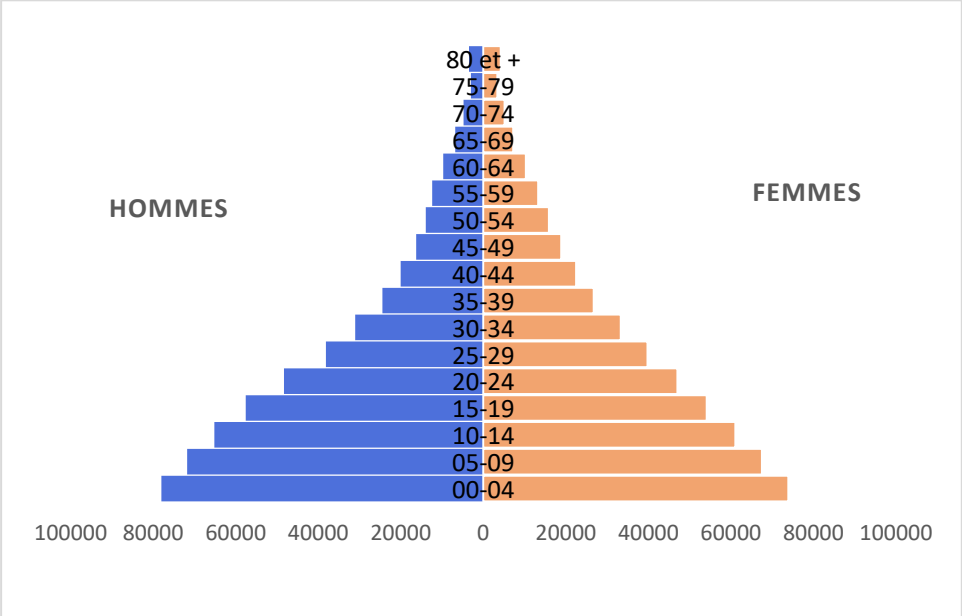

Source : ANSD

II.2.2. PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION DE LA REGION DE SAINT-LOUIS EN 2018

En 2018, la répartition de population est quasi similaire à celle observée en 2017 avec la population âgée de moins de 15 ans qui constitue 41,0% de la population régionale et celle de 60 ans ou plus qui est de 5,8%. Quant aux adultes (15 – 59 ans), ils représentent 53,2% en 2018.

Graphique II-2 : Pyramide des âges de la population de la région de Saint-Louis en 2018

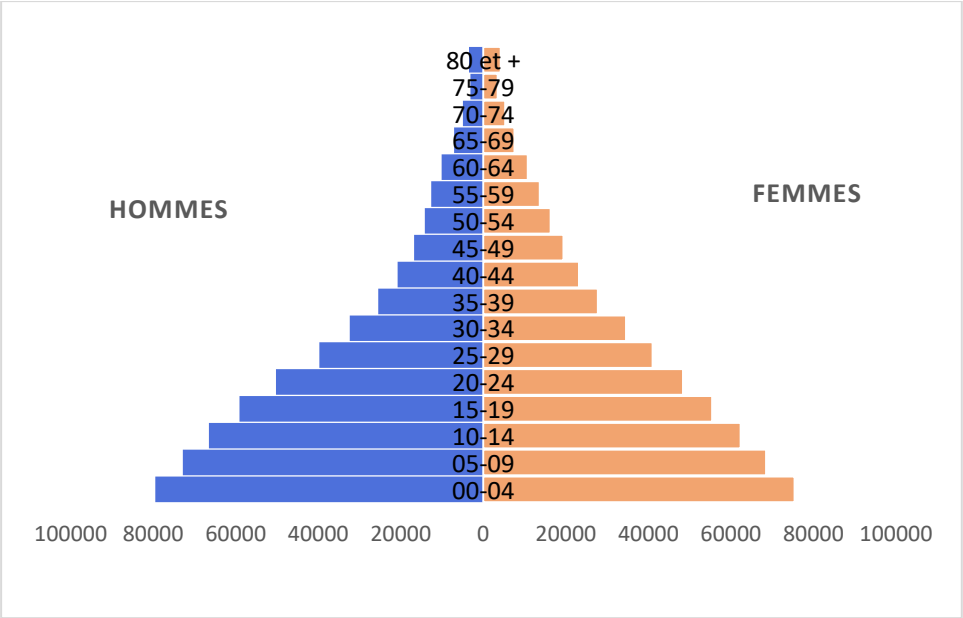

Source : ANSD

II.2.3. RAPPORT DE MASCULINITE PAR GROUPE D'AGES

Le rapport de masculinité est le nombre d'hommes rapporté au nombre de femmes. Il exprime le nombre d'hommes pour 100 femmes. En 2017, la population masculine est estimée à 503 900 pour un effectif de femmes de 505 270, soit un rapport de masculinité global de 100 hommes pour 100 femmes. L'analyse suivant les groupes d'âge montre que le rapport de masculinité pour les groupes d'âge (0-4 ans) est de 105,5 soit 106 hommes pour 100 femmes. Le niveau de l'indicateur est pratiquement constant pour les groupes d'âge inférieurs à 19 ans et reste au-dessus de 100 pour les moins de 25 ans. Ce qui indique une supériorité numérique des hommes chez les groupes de moins de 25 ans. A partir de 25 ans, une tendance baissière s'amorce jusqu'à l'âge de 49 ans avec 86 hommes pour 100 femmes pour le groupe d'âge 45-49 ans. Entre 50 et 74 ans, la supériorité des femmes diminue pour s'intensifier à partir de 75 ans et atteindre 83 hommes pour 100 femmes chez la population âgée de 80 ans et plus.

Il faut noter que les rapports de masculinité aux différents âges sont quasi similaires entre 2017 et 2018 (graphique 2.3) et suivent la même tendance.

Graphique II-3 : Rapports de masculinité par groupes d'âge en 2017 et 2018

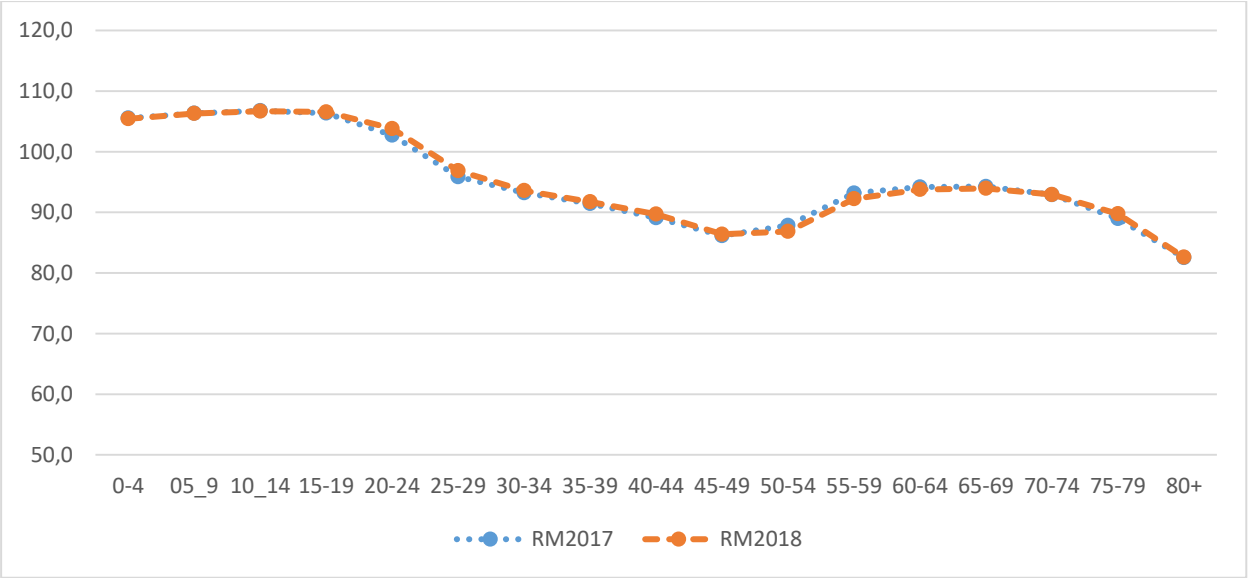

Source : ANSD

II.3. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE

La répartition spatiale fait l'objet de la première partie de cette section et la seconde partie traite de la densité de la population selon les départements.

II.3.1. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION DE LA REGION EN 2017 ET 2018

La population urbaine est évaluée en 2017 à 485 411 habitants et 504 536 en 2018 soit un taux d'urbanisation passant de 48,1% en 2017 à 48,7% en 2018. La répartition selon le sexe révèle que les femmes sont relativement plus nombreuses que les hommes tant en milieu rural qu'en milieu urbain en 2017 et 2018.

Tableau II-2 : Répartition spatiale de la population de la région selon le milieu de résidence en 2017 et 2018

Année	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
2017	242 376	243 035	485 411	261 524	262 235	523 759	503 900	505 270	1 009 170
2018	251 991	252 545	504 536	265 445	266 028	531 473	517 436	518 573	1 036 009

Source : ANSD

II.3.2. DENSITE DE LA POPULATION DE LA REGION EN 2017 ET 2018

Entre 2017 et 2018, la densité de la population régionale a connu une augmentation unitaire au km^2. Elle est passée de 53 hbts/Km² en 2017 à 54 hbts/Km² en 2018. Des disparités sont notées selon les départements en 2017 comme en 2018, avec 53 hbts/Km² en 2017 et en 2018 à Dagana, 33 hbts/Km² en 2018 (contre 32 hbts/Km² en 2017) à Podor et 384 hbts/Km² en 2018 (pour 375 hbts/Km² en 2017) à Saint-Louis. Ainsi, une forte concentration de population est relevée pour le département de Saint-Louis.

Tableau II-3 : Densité de la population selon les départements en 2017 et 2018

Département	Effectif 2017			Effectif 2018			Superficie	Densité en 2017 (hbts/Km²)	Densité en 2018 (hbts/Km²)
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble			
Dagana	138 529	129 817	268 346	142 214	133 270	275 483	5 208	52	53
Podor	200 932	210 701	411 633	206 276	216 305	422 581	12 947	32	33
Saint-Louis	163 840	165 350	329 190	168 198	169 748	337 945	879	375	384
Région	503 900	505 270	1 009 170	517 436	518 573	1 036 009	19 034	53	54

Source : ANSD

Chapitre III : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT

Avec la forte croissance démographique et le développement des activités industrielles autour des grandes agglomérations, les populations vivent de plus en plus dans les centres urbains. Cette situation contribue à l'accroissement du taux d'urbanisation tant au niveau national que régional. Dans la région de Saint-Louis, les investissements dans les bâtiments se sont développés et sont grandement concentrés dans les centres urbains avec la création des quartiers résidentiels. La population vivant en zone urbaine est en évolution croissante depuis 1976.

Dans ce chapitre, faute de couverture complète de données, l'accent est porté sur les autorisations de construire et sur l'évolution des lotissements dans la région.

III.1. URBANISATION

III.1.1. TAUX D'URBANISATION

L'urbanisation est un phénomène démographique se traduisant par une tendance à la concentration de la population dans les zones urbaines. Le phénomène est mesuré par le taux d'urbanisation qui est la proportion des individus vivant en milieu urbain.

Dans la région de Saint-Louis, le taux d'urbanisation intercensitaire est en constante augmentation depuis 1976. En effet, de 23,4% en 1976, il est passé à 27,1% en 1988, 36,7% en 2002 avant de s'établir à 45,3% lors du recensement de 2013. Il faut noter cependant que les indicateurs de 1976 et de 1988 concernent l'ancienne région de Saint-Louis, qui est scindée en deux régions (Saint-Louis et Matam) depuis la réforme administrative de 2002.

Sur les dernières années, les estimations indiquent une proportion de population vivant en zone urbaine qui évolue suivant une augmentation d'un demi-point de pourcentage par année.

Graphique III-1 : Evolution du taux d'urbanisation intercensitaire de la région de Saint-Louis (en %)

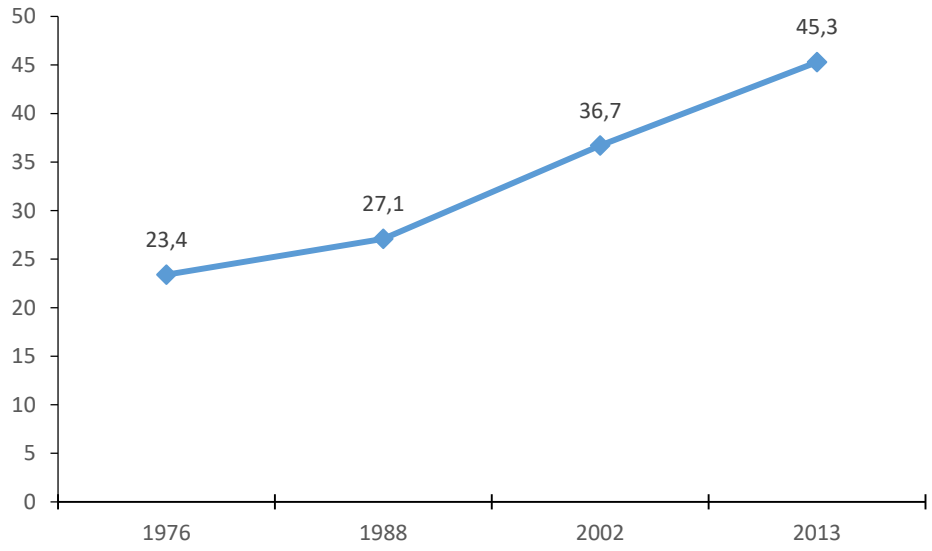

Source : ANSD

III.1.2. REPARTITION DE LA POPULATION URBAINE

La population urbaine de la région de Saint-Louis est estimée à 504 536 habitants en 2018 contre 485 411 habitants en 2017, soit une hausse de 3,9%. En 2018, le taux d'urbanisation est estimé à 48,7% contre 48,1% en 2017 et 47,5% en 2016. A l'image de la situation globale, la répartition de la population selon le sexe en milieu urbain indique une supériorité des femmes.

Tableau III-1 : Evolution de la population urbaine et régionale par sexe

Sexe	Population urbaine			Population régionale		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
homme	233089	242376	251991	490713	503900	517436
femme	233852	243035	252545	492319	505270	518573
ensemble	466941	485411	504536	983032	1009170	1036009

Source : ANSD

III.1.3. LES LOTISSEMENTS ET DISTRIBUTIONS DE PARCELLES

La région de Saint-Louis a enregistré 3 563 parcelles loties durant l'année 2017, soit une hausse relative de 84,2% comparée à l'année 2016 (1063). S'agissant de l'attribution de parcelles, elle a concerné 2 367 parcelles en 2017 contre 1063 en 2016. Entre 2017 et 2018, le nombre de parcelles loties a baissé de 2,4% et celui des parcelles attribuées est passé de 2 367 à 1 783, soit une diminution de 24,7%.

Tableau III-2 : Evolution des lotissements et attribution de parcelles

Départements	Années	Nombre de parcelles Loties	Nombre de Parcelles Attribuées	Nombre de Localités Concernées
SAINT-LOUIS	2016	1063	1063	1
	2017	3563	2367	2
	2018	2600	113	2
DAGANA	2016	871	871	1
	2017	0	0	0
	2018	878	878	1
PODOR	2016	0	0	0
	2017	0	0	0
	2018	0	792	1
REGION	2016	1934	1934	2
	2017	3563	2367	2
	2018	3478	1783	3
	Variation 2016-2017 (en %)	84,2	22,4	0,0
	Variation 2017-2018 (en %)	-2,4	-24,7	50,0

Source : Service Régional de l'Urbanisme

De 2016 à 2018, le département de Saint-Louis a enregistré plus de parcelles loties et attribuées avec des opérations de lotissements pour chaque année là où Dagana et Podor n'ont enregistré aucune attribution de parcelles ni de lotissements dans leurs localités en 2017.

III.2. CONSTRUCTION ET HABITAT

III.2.1. LES DEMANDES ET AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

Les autorisations de construire comportent une série de demandes qui se base sur la circonscription administrative. Elles sont nécessaires pour veiller sur le respect des normes en matière d'urbanisme et d'architecture. Au cours de l'année 2018, 204 demandes d'autorisation de construire ont été enregistrées dans la région de Saint-Louis, dont 188 dans le département de Saint-Louis et 16 dans celui de Dagana. Comparée à l'année 2017, les demandes ont baissé relativement de 1%. Parmi les demandes enregistrées, 145 ont obtenu une autorisation de construire dans le département de Saint-Louis. Les demandes de Dagana ayant été toutes autorisée en 2018, ont permis de porter le total régional à 161 autorisations, soit 8 autorisations délivrées sur 10 demandes formulées. Il faut noter que le département de Podor n'a enregistré aucune demande sur les 3 années.

Depuis 2016, aussi bien les demandes que les autorisations de construire dans le département de Saint-Louis sont en évolution croissante. Les demandes ont augmenté de 87,6% entre 2016 et 2017 et de 12,6% entre 2017 et 2018. Concernant les autorisations délivrées dans ledit département, elles ont été multipliées par trois entre 2016 et 2017 et ont augmenté de 19,8% entre 2017 et 2018.

Dans le département de Dagana, les demandes et autorisations ont connu des hausses respectives de 69,6% et de 61,1% en 2017, puis des baisses respectives de 59% et de 44,8%.

Tableau III-3 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire

Département	Année	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées
Saint-Louis	2016	89	40
	2017	167	121
	2018	188	145
Dagana	2016	23	18
	2017	39	29
	2018	16	16
Podor	2016	0	0
	2017	0	0
	2018	0	0
Région	2018	204	161
	2017	206	150
	2016	112	58
	Variation 2016-2017(%)	83,9	158,6
	Variation 2017-2018 (%)	-1,0	7,3

Source : Service régional de l'urbanisme

Parmi les demandes d'autorisations de construire enregistrées dans la région en 2018, 81 sont destinées à des constructions ne s'arrêtant qu'au rez-de-chaussée et 123 concernent des demandes de construction à étages. Les demandes pour constructions se limitant en rez-de-chaussée ont augmenté respectivement de 15,3% en 2017 et de 19,1% en 2018. Par contre, les demandes pour des constructions à étages ont connu une baisse de 10,9% en 2018, après avoir plus que doublé en 2017.

La majeure partie des demandes est faite pour un usage d'habitation (188 sur 204). Il s'en suit les demandes pour construction de bureaux au nombre de 8, celles pour des établissements commerciaux (5). Il existe quelques demandes pour des lieux de cultes, soit 3 demandes enregistrées en 2018.

Dans le département de Saint-Louis, les demandes destinées à des lieux d'habitation ont connu une hausse progressive sur les 3 années (elles sont passées de 84 en 2016 à 158 en 2017 et à 172 en 2018) alors que dans celui de Dagana, elles ont augmenté de 11 unités en 2017 puis baissé de 13 unités en 2018.

Par ailleurs, il faut noter que l'ensemble des demandes d'autorisation de construire pour des bureaux, des établissements commerciaux et des lieux de cultes enregistrées en 2018 concernent exclusivement le département de Saint-Louis.

Tableau III-4 : Evolution du nombre de demandes d'autorisation de construire selon la destination, par département[1]

Destination		SAINT LOUIS			DAGANA			REGION		
		2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Lieux d'habitation	Rez de chaussée	58	36	38	10	17	12	68	53	50
	Etage	114	122	46	6	12	6	120	134	52
	Total	172	158	84	16	29	18	188	187	102
Etablissements commerciaux	Rez de chaussée	2	3	2	0	0	0	2	3	2
	Etage	3	3	1	0	1	0	3	4	1
	Total	5	6	3	0	1	0	5	7	3
Lieux de culte	Rez de chaussée	3	2	0	0	0	1	3	2	1
	Etage	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	3	2	0	0	0	1	3	2	1
Etablissements touristiques	Rez de chaussée	0	1	2	0	0	0	0	1	2
	Etage	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	0	1	2	0	0	0	0	1	2
Autres	Rez de chaussée	8	0	0	0	9	4	8	9	4
	Etage	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	8	0	0	0	9	4	8	9	4
Total	Rez de chaussée	71	42	42	10	26	17	81	68	59
	Etage	117	125	47	6	13	6	123	138	53
	Total	188	167	89	16	39	23	204	206	112

Source : Service régional de l'urbanisme

[1] Le département de Podor est omis du tableau car il n'a pas enregistré de demande sur les trois années.

III.2.2. LES REALISATIONS DE L'ETAT EN MATIERE D'HABITAT SOCIAL

Au cours de l'année 2017, la région a enregistré les réalisations suivantes :

- ✓ démarrage des travaux d'application d'un lotissement sur 25 hectares de la ZAC Ngallele Makka –Toubé ;
- ✓ réalisations de 80% de la ZAC de Goubour à Richard-Toll.

III.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

Le secteur est confronté à un certain nombre de contraintes dont les principales sont liées aux points suivants :

- ✓ lenteur notée au niveau des communes pour la signature des arrêtés des permis de construire ;
- ✓ contentieux avec les populations, tels que celui noté à Maka-Toubé dans le cadre de l'aménagement de la Zac de Saint-Louis ;
- ✓ occupation irrégulière de l'assiette réservée à la construction de logements sociaux comme à Ngallele ;
- ✓ absence de ressources humaines qualifiées en architecture.

Chapitre IV : EDUCATION

L'éducation constitue le socle du développement durable d'une nation dans ses trois dimensions : économique, sociale et environnementale. Elle est considérée comme un élément fondateur du droit à une vie décente et comme un levier pour atteindre d'autres objectifs de développement au niveau sanitaire, nutritionnel, et entre autres, environnemental. Elle reste tout de même dépendante des progrès accomplis dans d'autres domaines.

Au Sénégal, l'Etat consacre plus de 20% du budget national au secteur de l'éducation et surtout oriente ses efforts pour l'équité dans le secteur et l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'enseignement.

Dans ce chapitre, l'analyse est axée sur la situation dans le préscolaire, l'élémentaire, le moyen secondaire général. La non disponibilité des données pour l'enseignement supérieur restreint le nombre de sous-secteurs de l'éducation pris en compte dans l'analyse.

IV.1. LE PRESCOLAIRE

L'enseignement préscolaire vise les enfants de 3 à 5 ans. Il est structuré en trois sections : petite, moyenne et grande section. L'enseignement préscolaire initie les enfants à des activités d'éveil et au rythme scolaire.

IV.1.1. LES INFRASTRUCTURES

Dans la région de Saint-Louis, le nombre d'infrastructures préscolaires est passé de 170 unités en 2017 à 217 en 2018, soit une augmentation de 27,6% contre une augmentation de 52 structures entre 2016 et 2017. Les structures sont composées à 65,9% d'établissements publics. Les établissements communautaires au nombre de 6 dans la région sont localisés exclusivement à Dagana (4) et Podor (2).

Le département de Saint-Louis compte plus de la moitié des structures et plus de 9 établissements sur 10 du privé.

Tableau IV-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par département

	Dagana	Podor	Saint-Louis	Région
Public	34	44	65	143
Communautaire	4	2	0	6
Privé	6	0	62	68
Ensemble	44	46	127	217
Pourcentage du département	20,3	21,2	58,5	100,0

Source : Inspection d'académie De Saint-Louis

IV.1.2. LE PERSONNEL

Le personnel enseignant dans les établissements préscolaires comprend 643 enseignants en 2018 contre 605 en 2017, soit une augmentation de 6,3% entre les deux années contre une augmentation de 6,9% entre 2016 et 2017. Le secteur privé a enregistré une réduction du personnel enseignant de 4,1% dans le département de Saint-Louis. Cette baisse qui représente 2,7% au niveau régional était déjà perceptible en 2017 mais à un niveau moindre (1,5%).

Tableau IV-2 : Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et le département

Statut de l'établissement	Année	Dagana	Podor	Saint Louis	Région
Public	**2015/2016 (1)**	33	95	171	299
	2016/2017 (2)	65	95	182	342
	2017/2018 (3)	67	106	214	387
	Var. (2) –(1) (en %)	97,0	0,0	6,4	14,4
	Var. (3) –(2) (en %)	3,1	11,6	17,6	13,2
Privé	**2015/2016 (1)**	52	0	215	267
	2016/2017 (2)	18	0	245	263
	2017/2018 (3)	21	0	235	256
	Var. (2) –(1) (en %)	-65,4	NC	14,0	-1,5
	Var. (3) –(2) (en %)	16,7	NC	-4,1	-2,7
Total	**2015/2016 (1)**	85	95	386	566
	2016/2017 (2)	83	95	427	605
	2017/2018 (3)	88	105	449	643
	Var. (2) –(1) (en %)	-2,4	0,0	10,6	6,9
	Var. (3) –(2) (en %)	6,0	10,5	5,2	6,3

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

L'examen du niveau académique indique une majorité du personnel formé d'enseignants ayant le BAC ou le BFEM, soit neuf enseignants sur dix. Il existe tout de

même 3,1% d'enseignants exerçant sans diplôme. Cette proportion est de 9,1% pour le département de Dagana.

Tableau IV-3 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par département

Département	Année	Maitrise et +	Licence	DEUG	BAC	BFEM	CFEE	Sans diplôme	Total
Département de Dagana	2016/2017	1	0	1	18	56	4	3	83
	2017/2018	0	0	0	19	60	1	8	88
	Variation en %	-100,0	NC	-100,0	5,6	7,1	-75,0	166,7	6,0
Département de Podor	2016/2017	0	1	0	37	54	1	2	95
	2017/2018	0	0	3	37	66	1	0	107
	Variation en %	NC	-100,0	NC	0,0	22,2	0,0	-100,0	12,6
Département de Saint-Louis	2016/2017	2	4	4	57	317	21	22	427
	2017/2018	3	7	4	140	255	28	12	449
	Variation en %	50,0	75,0	0,0	145,6	-19,6	33,3	-45,5	5,2
Région	2016/2017	3	5	5	112	427	26	27	605
	2017/2018	3	7	7	196	381	30	20	644
	Variation en %	0,0	40,0	40,0	75,0	-10,8	15,4	-25,9	6,4

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

La répartition selon le diplôme professionnel met en exergue une proportion importante d'enseignants ne disposant pas de diplôme professionnel, soit environ quatre enseignants sur dix. En 2018, la région compte autant d'enseignants du préscolaire disposant d'un CAP que d'enseignants titulaires d'un CEAP.

Tableau IV-4 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut et par département

Département	Année	CAP	CEAP	Sans diplôme	Total
Dagana	2016/2017	18	48	17	83
	2017/2018	15	49	24	88
	Variation (%)	-16,7	NC	41,2	6,0
Podor	2016/2017	38	44	13	95
	2017/2018	41	53	13	107
	Variation (%)	NC	20,5	NC	12,6
Saint-Louis	2016/2017	100	87	240	427
	2017/2018	139	93	217	449
	Variation (%)	39,0	6,9	-9,6	5,2
Région	2016/2017	156	179	270	605
	2017/2018	195	195	254	644
	Variation (%)	25,0	8,9	-5,9	6,4

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

IV.1.3. LES EFFECTIFS

Après une baisse, de 3,4% au niveau régional entre 2016 et 2017, liée à la situation des départements de Saint-Louis et de Dagana, les effectifs dans l'enseignement

préscolaire sont passés de 12 514 apprenants en 2017 à 14214 en 2018, ce qui correspond à une hausse de 13,6%. Le département de Podor a enregistré en 2018 le plus grand bon avec 15,9%. L'effectif des filles reste plus élevé que celui des garçons dans le préscolaire dans chaque département de la région.

Tableau IV-5 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et le département

Département	Effectifs	2015/2016 (1)	2016/2017 (2)	2017/2018 (3)	Variation en %	
					(2)-(1)	(3)-(2)
Dagana	Total	2321	2136	2409	-8,0	12,8
	Filles	1276	1168	1358	-8,5	16,3
	Garçons	1045	968	1051	-7,4	8,6
Podor	Total	2852	3096	3587	8,6	15,9
	Filles	1578	1763	2039	11,7	15,7
	Garçons	1274	1333	1548	4,6	16,1
Saint-Louis	Total	7776	7282	8218	-6,4	12,9
	Filles	4026	3845	4309	-4,5	12,1
	Garçons	3750	3437	3909	-8,3	13,7
Région de Saint-Louis	Total	12949	12514	14214	-3,4	13,6
	Filles	6880	6776	7706	-1,5	13,7
	Garçons	6069	5738	6508	-5,5	13,4

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

IV.1.4. INTENSITE DE LA PRESCOLARISATION

Dans la région de Saint-Louis, le taux brut de préscolarisation est évalué à 14,3% en 2018. Le niveau de fréquentation préscolaire est plus important chez les filles avec un écart de plus de trois points de pourcentage par rapport aux garçons.

L'intensité de la préscolarisation continue, tout de même, de diminuer dans la région après la baisse qui était déjà de 0,86 point de pourcentage entre 2016 et 2017. La tendance à la baisse est notée aussi bien chez les filles que chez les garçons.

Tableau IV-6 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	ECART	
				2017-2016	2018-2017
Total (en %)	15,2	14,3	14,3	-0,86	-0,08
Fille (en %)	16,6	16,0	15,9	-0,61	-0,11
Garçon (en %)	13,8	12,8	12,7	-1,02	-0,04
indice de parité	1,20	1,25	1,25	0,05	0,00

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

IV.2. L'ELEMENTAIRE

L'Enseignement élémentaire vise les enfants âgés de 6 à 11 ans. Il comprend six niveaux ou années d'étude : cours d'initiation (CI), cours préparatoire (CP), cours

élémentaire première année (CE1), cours élémentaire deuxième année (CE2), cours moyen première année (CM1) et cours moyen deuxième année (CM2). Le cycle est sanctionné par le Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires (CFEE).

IV.2.1. LES INFRASTRUCTURES

L'enseignement primaire s'appuie, dans la région de Saint-Louis, sur un réseau composé de 820 écoles élémentaires en 2018 contre 797 en 2017, soit une hausse de 2,9% entre les deux années après une augmentation de 1,4% d'établissements entre 2016 et 2017.

La région compte 4,1% d'écoles privées en 2018 exclusivement implantées dans les départements de Saint-Louis et de Dagana. Le département de Podor polarise 44,0% des écoles.

Tableau IV-7 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon le département et le statut

Département	Année 2015/2016			Année 2016/2017			Année 2017/2018			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Dagana	247	1	248	248	0	248	249	4	253	0,4	NC	2,0
Podor	341	0	341	351	0	351	361	0	361	2,8	NC	2,8
Saint louis	174	23	197	176	22	198	176	30	206	0,0	36,4	4,0
Région de Saint Louis	762	24	786	775	22	797	786	34	820	1,4	54,5	2,9

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

S'agissant des groupes pédagogiques, trois (3) types sont répertoriés dans la région : double flux, flux simple et multigrade. Les doubles flux et les classes multigrades sont des stratégies adoptées pour faire face à la demande croissante de scolarisation, laquelle est plus importante que les moyens nécessaires en termes de salles de classes et de personnel.

En 2018, 5042 groupes pédagogiques sont notés sur l'étendue de la région, soit 22,4% de plus qu'en 2017. Les classes multigrades représentent le tiers des groupes pédagogiques dans la région et presque la moitié dans le département de Podor. Le privé concentre 4,5% des groupes pédagogiques existants dans la région en 2018.

Tableau IV-8 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par département

Type de flux		Département de Dagana			Département de Podor			Département de Saint Louis			Région de Saint Louis		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2016-2017	Simple	814	0	814	1154	0	1154	447	147	594	2415	147	2562
	double flux	35	0	35	7	0	7	111	0	111	153	0	153
	multigrade	448	0	448	947	0	0	0	8	8	1395	8	1403
	Total	1297	0	1297	2108	0	2108	558	155	713	3963	155	4118
2017-2018	Simple	824	12	836	1094	0	1094	1123	207	1330	3041	219	3260
	double flux	30	0	30	7	0	7	83	1	84	120	1	121
	multigrade	443	0	443	991	0	991	219	8	227	1653	8	1661
	Total	1297	12	1309	2092	0	2092	1425	216	1641	4814	228	5042
Variation (%)	Simple	1,2	NC	2,7	-5,2	NC	-5,2	151,2	40,8	123,9	25,9	49,0	27,2
	double flux	-14,3	NC	-14,3	0,0	NC	0,0	-25,2	NC	-24,3	-21,6	NC	-20,9
	multigrade	-1,1	NC	-1,1	4,6	NC	NC	NC	0,0	2737,5	18,5	0,0	18,4
	Total	0,0	NC	0,9	-0,8	NC	-0,8	155,4	39,4	130,2	21,5	47,1	22,4

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

IV.2.2. LE PERSONNEL

L'effectif du personnel de l'enseignement élémentaire s'est établi à 4 973 contre 4 903 en 2017, soit une hausse de 1,4% qui contraste avec la baisse de 0,4% enregistrée entre 2016 et 2017. La hausse vient surtout de la situation du privé qui a enregistré 27,7% de plus de membres de personnel. Les hommes représentent près de deux tiers du personnel dans la région et trois quarts dans le département de Podor. Les femmes sont rencontrées dans le département de Saint-Louis où elles constituent 46,4% du personnel des établissements.

Tableau IV-9 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par département

Département	Sexe	Année 2015/2016			Année 2016/2017			Année 2017/2018			Variation en %		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Dagana	H	845	8	853	886	0	886	896	8	904	1,1	NC	2,0
	F	389	8	397	394	0	394	382	8	390	-3,0	NC	-1,0
	Total	1234	16	1250	1280	0	1280	1278	16	1294	-0,2	NC	1,1
Podor	H	1390	0	1390	1366	0	1366	1376	0	1376	0,7	NC	0,7

Département	Sexe	Année 2015/2016			Année 2016/2017			Année 2017/2018			Variation en %		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
	F	459	0	459	455	0	455	447	0	447	-1,8	NC	-1,8
	Total	1849	0	1849	1821	0	1821	1823	0	1823	0,1	NC	0,1
Saint Louis	H	863	102	965	878	113	991	869	125	994	-1,0	10,6	0,3
	F	746	111	857	693	118	811	708	154	862	2,2	30,5	6,3
	Total	1609	213	1822	1571	231	1802	1577	279	1856	0,4	20,8	3,0
Région	H	3098	110	3208	3130	113	3243	3141	133	3274	0,4	17,7	1,0
	F	1594	119	1713	1542	118	1660	1537	162	1699	-0,3	37,3	2,3
	Total	4692	229	4921	4672	231	4903	4678	295	4973	0,1	27,7	1,4

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

S'agissant du diplôme académique du personnel qui peut être un élément d'appréciation des capacités des enseignants, l'examen met en évidence la présence de personnel sans diplôme, même si c'est à une faible proportion 0,4% en 2018. Les enseignants exercent dans la plupart des cas avec le BAC (53,2%) ou le BFEM (39,1%). Le personnel enseignant dans le primaire ayant obtenu une maîtrise ou plus représente 1,3% de l'effectif des enseignants.

Tableau IV-10 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique

Diplôme académique	Année 2016/2017		Année 2017/2018		Variation	
	Effectif	% (1)	Effectif	% (2)	Effectif (%)	(2)-(1)
Maîtrise et +	65	1,3	64	1,3	-1,5	0,0
Licence	109	2,2	125	2,5	14,7	0,3
DEUG	130	2,7	129	2,6	-0,8	-0,1
BAC	2286	46,6	2645	53,2	15,7	6,6
BFEM	2235	45,6	1943	39,1	-13,1	-6,5
CFEE	24	0,5	25	0,5	4,2	0,0
Autre	20	0,4	20	0,4	0,0	0,0
Sans diplôme	34	0,7	22	0,4	-35,3	-0,3
Total	**4903**	**100**	**4973**	**100,0**	**1,4**	**0,0**

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

IV.2.3. LES EFFECTIFS

En 2018, les établissements primaires de la région ont accueilli 155 542 apprenants, soit 2,8% de plus qu'en 2017. L'effectif est constitué de plus de 55% de filles et leur

proportion augmente d'année en année sur les trois dernières. A Podor, les filles représentent plus de six (6) élèves sur dix (10) au primaire. Il faut noter que pour ce département, l'effectif des garçons a diminué de 1,4% entre 2017 et 2018.

Tableau IV-11 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire selon le sexe et le département

Département	Effectifs	2015/2016 (1)	2016/2017 (2)	2017/2018 (3)	Variation en %	
					(2)-(1)	(3)-(2)
Dagana	**Total**	41780	43845	45490	4,9	3,8
	Filles	21788	22847	23709	4,9	3,8
	Garçons	19992	20998	21781	5,0	3,7
Podor	**Total**	54272	56873	57722	4,8	1,5
	Filles	33486	35245	36396	5,3	3,3
	Garçons	20786	21628	21326	4,1	-1,4
Saint-Louis	**Total**	48865	50613	52330	3,6	3,4
	Filles	24706	25990	26667	5,2	2,6
	Garçons	24159	24623	25663	1,9	4,2
Région de Saint-Louis	**Total**	144917	151331	155542	4,4	2,8
	Filles	79980	84082	86772	5,1	3,2
	Garçons	64937	67249	68770	3,6	2,3

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

IV.2.4. INTENSITE DE LA FREQUENTATION SCOLAIRE ET PERFORMANCES DANS L'ELEMENTAIRE

Dans la région de Saint-Louis, l'intensité de la fréquentation primaire est de plus en plus importante. Sur les trois dernières années, le taux brut de scolarisation augmente de 0,9 point par année en passant de 92,4% en 2016 à 94,2% en 2018. La fréquentation est plus intense chez les filles avec un écart de plus de 20 points de pourcentage par rapport aux garçons. Ce qui induit un niveau d'indice de parité nettement supérieur à 1.

S'agissant de l'achèvement du primaire, le taux tourne autour de 60%, même si la situation de 2018 est légèrement moins reluisante que celle de 2017. Pour cet indicateur également, les filles enregistrent les taux les plus élevés.

Enfin, l'examen de la réussite au CFEE révèle un taux de 58,3% en 2018 contre 54,8% en 2017, soit une augmentation de 3,5 points de pourcentage contre une diminution de 5,5 points noté entre 2016 et 2017. Les garçons affichent des performances plus élevées au CFEE que les filles avec un taux d'admission de 60,6% en 2018 contre 56,7% pour les filles.

Tableau IV-12 : Evolution du Taux Brut de scolarisation (TBS), du taux d'achèvement et de la réussite au CFEE selon le sexe

		Année 2016	Année 2017	Année 2018	ECART	
					2017-2016	2018-2017
TBS (en %)	Total	**92,4**	**93,3**	**94,2**	**0,89**	**0,86**
	Fille	105,4	107,1	108,5	1,71	1,38
	Garçon	80,2	80,3	80,7	0,13	0,36
	indice de parité	1,31	1,33	1,34	0,02	0,01
Taux d'achèvement (en %)	Total	**60,7**	**61,8**	**61,4**	**1,07**	**-0,41**
	Fille	71,6	72,6	71,6	1,02	-1,00
	Garçon	50,6	51,6	51,8	1,03	0,13
	indice de parité	1,42	1,41	1,38	-0,01	-0,02
CFEE (en %)	Total	**60,3**	**54,8**	**58,3**	**-5,5**	**3,5**
	Fille	60,3	52,9	56,7	-7,4	3,8
	Garçon	60,2	57,5	60,6	-2,7	3,0
	indice de parité	1,00	0,92	0,94	-0,08	0,02

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

IV.3. LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL

L'enseignement secondaire comprend deux niveaux : le premier cycle ou moyen et le second cycle communément appelé « lycée ». Le premier cycle vise les enfants de 12 à 15 ans et correspond à quatre années d'étude (de la 6ème à la 3ème). Il est sanctionné par le Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM). Le second cycle du secondaire dont l'aboutissement est le Baccalauréat comprend trois niveaux que sont : Seconde, Première et Terminale.

IV.3.1. LES INFRASTRUCTURES

En 2018, l'enseignement secondaire est dispensé dans 155 établissements contre 148 en 2017, soit une hausse 4,7%. Les structures privées représentent 13,5% de l'offre en termes de nombre d'établissements. Elles ont enregistré une diminution d'une unité comparativement à 2017. Le département de Podor polarise près de la moitié des établissements dont une seule structure relevant du secteur privé.

Tableau IV-13 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et le statut, par département

	Année 2015/2016			Année 2016/2017			Année 2017/2018			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Dagana	30	4	34	30	5	35	31	4	35	3,3	-20,0	**0,0**
Podor	71	1	72	68	2	70	71	1	72	4,4	-50,0	**2,9**
Saint-Louis Dép.	34	14	48	28	15	43	32	16	48	14,3	6,7	**11,6**
Région de Saint-Louis	**135**	**19**	**154**	**126**	**22**	**148**	**134**	**21**	**155**	**6,3**	**-4,5**	**4,7**

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

IV.3.2. LE PERSONNEL

Le personnel intervenant dans l'enseignement moyen et secondaire de la région se chiffre à 2 683 enseignants en 2018 contre 2 490 en 2017, soit une hausse de 7,8%. Il est constitué majoritairement d'hommes, soit huit hommes sur dix enseignants. Dans le département de Podor, le personnel masculin représente 88,0% alors que dans celui de Saint-Louis, les femmes représentent le quart du personnel. Le département de Saint-Louis concentre plus de 40% de l'ensemble du personnel.

Tableau IV-14 : Répartition du personnel enseignant du moyen général selon le sexe, par département

Département	Année 2016/2017			Année 2017/2018			Variation en %		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Dagana	461	117	578	492	119	611	6,7	1,7	5,7
Podor	870	124	994	846	115	961	-2,8	-7,3	-3,3
Saint-Louis	639	279	918	826	285	1111	29,3	2,2	21,0
Région de Saint-Louis	1970	520	2 490	2164	519	2 683	9,8	-0,2	7,8

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

L'examen du diplôme académique du corps enseignant dans le secondaire fait ressortir la présence d'enseignants qui n'ont que le BFEM, soit 2,4% de l'effectif. Néanmoins, près de la moitié a au moins la licence (48,7%). Cette proportion est de 52,1% dans le département de Saint-Louis et seulement de 40,6% pour le département de Dagana.

Tableau IV-15 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique

	Année 2016/2017						Année 2017/2018					
	Maîtrise et +	Licence	DEUG	BAC	BFEM	Total	Maîtrise et +	Licence	DEUG	BAC	BFEM	Total
Dagana	118	120	48	274	18	578	125	123	34	308	21	611
Podor	231	234	72	427	30	994	253	226	60	401	21	961
Saint-Louis	225	262	80	320	31	918	280	299	72	437	23	1111
Région de Saint-Louis	574	616	200	1021	79	2490	658	648	166	1146	65	2683

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

IV.3.3. LES EFFECTIFS

L'effectif des élèves dans le secondaire est estimé en 2018 à 53 188 pour le cycle moyen et 23 820 apprenants pour le second cycle du secondaire contre respectivement (53 274 et 23 263) en 2017 et (49 774 et 22 606) en 2016. Il faut noter que l'effectif dans le moyen a connu un léger repli (de 0,2%) alors que celui du cycle secondaire a enregistré une amélioration de 2,4% en 2018 consécutive à un bon de 2,9% en 2017. En 2018, les filles représentent 60% de l'effectif pour le moyen secondaire et moins de 50% pour le second cycle du secondaire. Dans le département de Podor, elles restent majoritaires même pour le second cycle secondaire avec une proportion de 52% sur les trois dernières années scolaires.

Tableau IV-16 : Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le cycle et le sexe et par département.

Département	Année	Cycle moyen			Cycle secondaire		
		Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Dagana	2016 (1)	6881	6254	13135	2714	3250	5964
	2017 (2)	7289	6831	14120	2780	3142	5922
	2018 (3)	8330	7790	16120	2925	3186	6111
	Var. (1)-(2) (en %)	5,9	9,2	7,5	2,4	-3,3	-0,7
	Var. (2)-(3) (en %)	14,3	14	14,2	5,2	1,4	3,2
Podor	2016 (1)	10721	6935	17656	3768	3519	7287
	2017 (2)	11527	7430	18957	3903	3649	7552
	2018 (3)	12316	7811	20127	3969	3648	7617
	Var. (1)-(2) (en %)	7,5	7,1	7,4	3,6	3,7	3,6
	Var. (2)-(3) (en %)	6,8	5,1	6,2	1,7	0,0	0,9
Saint-Louis	2016 (1)	10037	8946	18983	4634	4721	9355
	2017 (2)	10160	10037	20197	4869	4920	9789
	2018 (3)	11155	5786	16941	4975	5117	10092
	Var. (1)-(2) (en %)	1,2	12,2	6,4	5,1	4,2	4,6
	Var. (2)-(3) (en %)	9,8	-42,4	-16,1	2,2	4,0	3,1
Région	2016 (1)	27639	22135	49774	11116	11490	22606
	2017 (2)	28976	24298	53274	11552	11711	23263
	2018 (3)	31801	21387	53188	11869	11951	23820
	Var. (1)-(2) (en %)	4,8	9,8	7,0	3,9	1,9	2,9
	Var. (2)-(3) (en %)	9,7	-12,0	-0,2	2,7	2,0	2,4

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

IV.3.4. INTENSITE DE FREQUENTATION SCOLAIRE ET PERFORMANCES DANS LE MOYEN ET LE SECONDAIRE

En 2018, la région de Saint-Louis a enregistré une baisse du niveau du taux brut de fréquentation qui est passé de 51,1% à 49,7% pour le collège et 35,5% à 35,2% pour le lycée. Cette diminution de l'intensité de la fréquentation au secondaire a été déjà notée en 2017 comparativement à 2016. La tendance à la baisse est observée autant chez les filles que pour les garçons. Le niveau des indices de parité fait état d'une fréquentation plus intense chez les filles.

Tableau IV-17 : Evolution du Taux Brut de scolarisation (TBS) au moyen secondaire général selon le cycle et le sexe

Cycle	Sexe	Année 2016	Année 2017	Année 2018	ECART	
					2016-2017	2017-2018
Moyen	Total	56,1	51,1	49,7	-5,03	-1,40
	Fille	64,2	58,7	57,3	-5,55	-1,40
	Garçon	48,5	44,0	42,6	-4,54	-1,38
	indice de parité	1,32	1,33	1,34	0,01	0,01
Secondaire	Total	36,6	35,5	35,2	-1,07	-0,37
	Fille	37,3	36,5	38,1	-0,81	1,56
	Garçon	35,8	34,6	32,4	-1,17	-2,19
	indice de parité	1,04	1,05	1,17	0,01	0,12

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

Dans les examens de fin de cycle, la région de Saint-Louis a affiché, en 2018, un niveau de réussite de 64,2% pour le BFEM et de 34,2% pour le BAC, soit respectivement 13,6 points de plus pour le BFEM et 1,7 point pour le BAC comparativement à 2017. Il faut noter qu'entre 2016 et 2017, les résultats du BFEM ont été en baisse de 3 points tandis que ceux du BAC ont été presque similaires (32,2% en 2016 contre 32,5% en 2017).

Autant pour le BFEM que pour le BAC, les garçons enregistrent les meilleures performances avec un écart de 7 points pour le BFEM et de près de 11 points pour le BAC. Le département de Podor enregistre les meilleurs résultats en matière de réussite aux examens de fin de cycle du secondaire.

Tableau IV-18 : Evolution du taux d'admission au BFEM et au BAC selon le sexe, par département

Département	Sexe	BFEM			BAC		
		2015/2016	2016/2017	2017/2018	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Dagana	Garçons	55,0	45,4	NC	29,3	29,1	35,0
	Filles	48,7	44,0	NC	23,0	21,1	29,6
	Ensemble	51,6	**44,7**	NC	26,5	25,1	32,1
Podor	Garçons	66,5	62,1	NC	37,2	40,5	37,6
	Filles	54,7	55,6	NC	27,5	31,6	33,2
	Ensemble	59,5	**58,2**	NC	32,5	36,1	35,1
Saint-Louis	Garçons	56,5	56,9	NC	38,5	39,5	35,4
	Filles	44,6	48,1	NC	31,7	29,0	21,7
	Ensemble	49,8	**51,7**	NC	35,0	34,1	27,6
Région de Saint-Louis	Garçons	**59,2**	**53,0**	**61,2**	**35,8**	**37,2**	**39,5**
	Filles	**49,3**	**48,7**	**68,4**	**28,6**	**27,9**	**28,6**
	Ensemble	**53,6**	**50,6**	**64,2**	**32,2**	**32,5**	**34,2**

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

IV.4. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'enseignement technique et la formation professionnelle est une voie de formation de capacités pratiques et de compétences requises pour une bonne insertion dans le marché du travail. Il contribue à développer l'employabilité en mettant en avant la pratique dans le curricula. Au Sénégal, il figure parmi les priorités des politiques de l'éducation et de la formation.

IV.4.1. LES INFRASTRUCTURES

Sur les trois dernières années, le nombre de structures d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (ETFP) a très peu évolué. Entre 2016 et 2017, ce nombre est resté constant, soit un total 14 structures d'ETFP dénombrées dans la région dont la moitié est constituée d'établissements privés.

Le département de Saint-Louis concentre plus de sept structures sur dix de la région et l'ensemble des établissements privés.

Tableau IV-19 : Evolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut et le département

Département	Année 2015 / 2016			Année 2016 / 2017			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Dagana	2	0	2	2	0	2	0	0	0
Podor	2	0	2	2	0	2	0	0	0
Saint-Louis	3	7	10	3	7	10	0	0	0
Région	**7**	**7**	**14**	**7**	**7**	**14**	**0**	**0**	**0**

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

IV.4.2. LE PERSONNEL

En 2017, le personnel des établissements d'enseignement technique ou de formation professionnelle, de la région de Saint-Louis, est constitué de 383 enseignants dont 122 femmes représentant moins du tiers de l'effectif, soit 31,9%. A l'image de la répartition des établissements, celle du personnel met en avant le département de Saint-Louis avec une proportion de plus de six membres du personnel sur dix. Podor qui enregistre le plus faible effectif représente 15,6% de l'effectif des femmes.

Tableau IV-20 : Répartition des effectifs du personnel enseignant de l'ETFP selon le sexe et le département

Département	Sexe	Effectif	Pourcentage (en %)
Dagana	Masc.	55	72,4
	Fém.	21	27,6
	TOTAL	**76**	**100**
Podor	Masc.	45	70,3
	Fém.	19	29,7
	TOTAL	**64**	**100**
Saint-Louis	Masc.	161	66,3
	Fém.	82	33,7
	TOTAL	**243**	**100**
Région	Masc.	261	68,1
	Fém.	122	31,9
	TOTAL	**383**	**100**

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

IV.4.3. LES EFFECTIFS

Dans la région de Saint-Louis, l'enseignement technique et la formation professionnelle a accueilli 2 745 élèves ou apprenants en 2017. Les filles sont en légère supériorité numérique par rapport aux apprenants de sexe masculin, soit une proportion de 50,3%. Elles représentent 63,9% dans le département de Podor et sont minoritaires dans celui de Dagana.

Tableau IV-21 : Répartition des effectifs d'élèves de l'ETFP selon le sexe et le département

Département	Sexe	Effectif	Pourcentage (en %)
Dagana	Masc.	264	56,7
	Fém.	202	43,3
	TOTAL	**466**	**100**
Podor	Masc.	151	36,1
	Fém.	267	63,9
	TOTAL	**418**	**100**
Saint-Louis	Masc.	949	51
	Fém.	912	49
	TOTAL	**1861**	**100**
Région	Masc.	1364	49,7
	Fém.	1381	50,3
	TOTAL	**2745**	**100**

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

IV.4.4. PERFORMANCES DANS L'ETFP

Les performances dans l'ETFP sont appréciées dans cette analyse à travers la réussite au baccalauréat technique (séries G, S3, T1 et T2) pour l'enseignement technique et celle notée pour les examens de BEP, BT et de BTS pour la formation professionnelle.

S'agissant de l'enseignement technique, le taux global de réussite est estimé en 2017 à 42,9%, soit une contreperformance de 12,8 points comparativement à 2016 où plus de la moitié des candidats avaient connu le succès. L'examen de la situation selon la série, montre une situation contrastée avec d'une part les séries G et T2 pour lesquelles le taux d'admission a chuté respectivement de 16,7 et 38,6 points en 2017 et, d'autre part, les séries S3 et T1 qui ont affiché des progrès des apprenants aux examens respectivement de 33,3 et 9,1 points de pourcentage.

Tableau IV-22 : Evolution des résultats du BAC technique durant les trois dernières années selon la série

Séries	Nombre de candidats		Nombre d'admis		Taux de réussite		
	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	variation
G	151	166	88	69	58,3	41,6	-16,7
T1	32	23	11	10	34,4	43,5	9,1
T2	14	10	11	4	78,6	40	-38,6
S3	4	6	2	5	50	83,3	33,3
Total	201	205	112	88	55,7	42,9	-12,8

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

Concernant la formation professionnelle, le niveau global de réussite s'est amélioré de 15,6 points en passant d'un taux d'admission de 78,% en 2016 à 93,6% en 2017. Des évolutions différentes sont notées selon le diplôme. Le niveau de réussite pour le BT a été total en 2017 et les performances au BTS ont augmenté de plus de dix points de pourcentage tandis que pour le BEP, la situation est moins reluisante avec plus de vingt points de chute aux résultats de 2017 comparativement à 2016.

Tableau IV-23 : Evolution des résultats au concours pour l'obtention de diplômes de l'enseignement professionnel au cours des trois dernières années selon le diplôme

Diplôme	Nombre de candidats		Nombre d'admis		Taux de réussite		
	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	variation
BEP	29	35	24	21	82,8	60	-22,8
BT	9	32	6	32	66,7	100	33,3
BTS	12	12	9	10	75,0	86,3	11,3
Total	50	79	39	74	78,0	93,6	15,6

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

IV.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IV.5.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

Les potentialités de la région en matière d'éducation sont liées à la (l') :

- présence relative de tous les ordres d'enseignement en particulier d'une université publique ;
- évolution substantielle de structures de formation professionnelle ;
- présence diversifiée des partenaires techniques et financiers ;
- participation des collectivités locales et des populations dans les efforts de promotion de l'éducation.

IV.5.2. CONTRAINTES

Les contraintes majeures en matière d'éducation sont les suivantes :

- faiblesse des résultats des élèves pour soutenir la promotion de masse critique;
- récurrence du phénomène de redoublement et d'abandon ;

- difficultés de mise en place du cadre de dialogue du fait des procédures administratives ;
- faiblesse de la prise en charge du secteur de l'alphabétisation et des langues nationales.

CONCLUSION

Le secteur de l'éducation est marqué dans la région par une extension des capacités d'accueil avec une augmentation des établissements au préscolaire, au primaire et au secondaire.

L'intensité de la fréquentation a une allure mitigée. L'enseignement primaire enregistre une dynamique d'intensification avec des niveaux de taux de scolarisation en permanente augmentation. Ce qui contraste avec la situation dans le secondaire où une tendance à la baisse est notée au niveau du taux de fréquentation secondaire.

En outre, des efforts sont nécessaires pour améliorer les résultats aux examens qui ne s'inscrivent pas dans une dynamique reluisante.

Chapitre V : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

La santé est un domaine primordial dont la politique nationale trouve son fondement dans l'article 17 de la constitution du Sénégal. Elle est basée sur les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en matière de soins de santé primaires et prend aussi en compte les engagements internationaux tels que les OMD prolongés par les ODD. Elle entretient des liens étroits avec l'hygiène qui est constitué d'un ensemble de mesures destinées à prévenir les infections et l'apparition de maladies infectieuses. Certes des progrès importants ont été réalisés dans le cadre de la lutte contre certaines endémies majeures, comme le paludisme et le SIDA mais la mortalité infanto-juvénile et la mortalité maternelle restent encore élevées. Le Sénégal s'est engagé dans une politique ambitieuse pour relever les défis sanitaires à travers de multiples initiatives dont le PNDS (Programme National de Développement Sanitaire) qui est le document stratégique que le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) a initié en réponse aux défis pour l'atteinte des OMD.

Sur le plan sanitaire, la région de Saint-Louis est divisée en 5 districts sanitaires : Saint-Louis, Richard-Toll, Dagana, Podor et Pété.

Dans ce chapitre, l'état des lieux est fait sur les infrastructures sanitaires ainsi que le personnel de santé avant d'aborder la situation dans le domaine de l'hygiène à travers le personnel d'hygiène et les actions menées.

V.1. SANTE

V.1.1. LES INFRASTRUCTURES DE SANTE

En 2018, la région de Saint-Louis compte 3 EPS (établissements publics de santé) et 3 infirmeries dans les MAC (maison d'arrêt et de correction), également répartis dans les 3 départements. Les centres de santé sont au nombre de 8 dont 3 dans chacun des départements de Dagana et Podor et 2 dans le département de Saint-Louis. Par ailleurs, les postes de santés sont chiffrés à 110 dont 58 à Podor, 34 à Dagana et 18 à Saint-Louis.

Les infirmeries militaires, quant à elles, sont au nombre de 5 (3 à Saint-Louis et 1 pour chacun des départements de Podor et Dagana) et les cases de santé fonctionnelles au nombre de 177 dont 94 à Podor, 45 à Dagana et 38 à Saint-Louis. Cependant, seul le département de Saint-Louis dispose d'une inspection médicale des écoles.

Ces statistiques sont quasiment restées les mêmes au cours des 3 années. Les variations relevées sont notées au niveau des postes de santé qui ont augmenté d'une unité en 2017 (dans le département de Podor) mais ont baissé de 2 unités en 2018 (1 poste dans chacun des départements de Podor et Dagana) et des cases de Santé fonctionnelles qui sont passées de 184 en 2016 à 177 en 2017 soit une diminution 7 cases de santé dont 6 dans le département de Saint-Louis et 1 dans celui de Dagana. Entre 2017 et 2018, le nombre de cases de santé fonctionnelles est resté constant.

Tableau V-1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par département

Type de Structure de santé	Année	Département			
		Saint-Louis	Dagana	Podor	Région
EPS	2016	1	1	1	3
	2017	1	1	1	3
	2018	1	1	1	3
Centre de santé	2016	2	2	3	7
	2017	2	3	3	8
	2018	2	3	3	8
Poste de santé complet	2016	18	35	58	111
	2017	18	35	59	112
	2018	18	34	58	110
Infirmeries militaires	2016	3	1	1	5
	2017	3	1	1	5
	2018	3	1	1	5
Infirmeries MAC	2016	1	1	1	3
	2017	1	1	1	3
	2018	1	1	1	3
Inspection Médicale des Ecoles (IME)	2016	1	0	0	1
	2017	1	0	0	1
	2018	1	0	0	1
Cases de santé fonctionnelles	2016	44	46	94	184
	2017	38	45	94	177
	2018	38	45	94	177
Total	2016	70	86	158	314
	2017	64	86	159	309
	2018	64	85	158	307
	variation (2016-2017)	-8,6	0,0	0,6	-1,6
	variation (2017-2018)	0,0	-1,2	-0,6	-0,6

Source : Région Médicale de Saint-Louis

La région abrite également des établissements publics de santé non hospitaliers. Il s'agit de la banque de sang régionale qui s'occupe des produits sanguins et dérivés, de la pharmacie régionale d'approvisionnement qui distribue les médicaments et produits essentiels, des centres de promotion et de réinsertion sociale, de la brigade de l'hygiène et du centre de formation. Les centres de promotion et de réinsertion sociale sont chargés de donner des conseils et orientations et le centre de formation en santé assure une formation continue en santé. Quant à la brigade régionale d'hygiène, elle met l'accent sur la surveillance, le contrôle, la répression et l'IEC c'est-à-dire information, éducation, communication.

Tableau V-2 : Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences

EPSNH	Spécialités
Banque de Sang régionale	Produits sanguins et dérivés
Pharmacie Régionale d'Approvisionnement (PRA)	Médicaments et produits essentiels
Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale	conseil et orientation
Brigade régionale d'Hygiène	Surveillance, contrôle, répression et IEC en matière d'hygiène
Centre de formation en santé	Formation continue en santé

Source : Région Médicale de Saint-Louis

Les structures sanitaires privées de la région en 2018 sont réparties en 3 catégories : les cabinets privés paramédicaux (57), les dispensaires privés ou confessionnels (07) et les officines privées (66). Entre 2016 et 2017, le nombre de structures privées est le même dans la région tandis qu'il est noté une augmentation globale de 49,4% des structures de santé privées en 2018 reflétant l'augmentation des cabinets et officines respectivement de 28 cabinets privés et de 15 officines privées. Relativement aux départements, celui de Saint-Louis vient en tête avec 73 structures privées (37 cabinets, 3 dispensaires et 33 officines). Il est suivi du département de Dagana qui polarise 33 structures (16 cabinets, 1 dispensaire et 16 officines). Le département de Podor est le moins doté avec 24 structures privées dont 4 cabinets médicaux, 3 dispensaires et 17 officines. Cependant, pour ce qui est des dispensaires privés, le département de Podor en compte plus que le département de Dagana (3 contre 1).

Tableau V-3 : Répartition des structures sanitaires privées selon le type et le département

Type de Structure de santé	Année	Département			
		Saint-Louis	Dagana	Podor	Région
Cabinets privés médicaux et paramédicaux	2016	22	6	1	29
	2017	22	6	1	29
	2018	37	16	4	57
Dispensaire privé/confessionnel	2016	3	1	3	7
	2017	3	1	3	7
	2018	3	1	3	7
Officines privées	2016	23	14	14	51
	2017	23	14	14	51
	2018	33	16	17	66
Total	2016	48	21	18	87
	2017	48	21	18	87
	2018	73	33	24	130
	variation (2016-2017)	0,0	0,0	0,0	0,0
	variation (2017-2018)	52,1	57,1	33,3	49,4

Source : Région Médicale de Saint-Louis

Concernant le niveau des indicateurs de couverture sanitaire, la région de Saint-Louis a affiché en 2017 comme en 2016, une situation correspondant à un poste de santé

pour 8 856 habitants, un centre de santé pour 140 433 habitants et un hôpital pour 327 677 habitants. En 2018, ces statistiques sont à l'ordre de 9333 habitants pour un poste de santé, 129 501 habitants pour un centre de santé et 327 677 habitants pour un hôpital. En référence aux normes de l'OMS seule la couverture en poste de santé reste conforme, même si le nombre d'habitants par centre de santé a baissé en 2018 reflétant une amélioration.

Tableau V-4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations

Indicateurs	2016	2017	2018	Normes OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	1/8856	1/9010	1/9418	**1/10 000 hts**
Nombre d'habitants par centre de santé	1/140433	1/126146	1/129 501	**1/50 000 hts**
Nombre d'habitants par hôpital	1/336390	1/327677	1/345336	**1/150 000 hts**

Source : Région Médicale de Saint-Louis

V.1.2. LE PERSONNEL DE SANTE

En 2018, le personnel de santé de la région de Saint-Louis s'est chiffré à 1 140 agents. La plupart de ces agents évoluent dans le public (980, soit une proportion de 86,0%).

Les matrones (351), les Sages-femmes d'état, assistants infirmiers et infirmiers d'état (446 au total, dont 86 dans le privé) sont les agents de santé les plus présents dans la région. Il est dénombré également 81 médecins spécialistes et 37 médecins généralistes dont respectivement 36 et 15 exercent dans le privé.

Aussi, note-t-on la présence de 109 tradipraticiens, 92 techniciens supérieurs et 8 pharmaciens biologistes. Les techniciens supérieurs du Génie Sanitaire, assistants sociaux et aides sociaux sont respectivement au nombre de 4, 13 et 2. La région ne compte aucun conseiller en travail social.

Tableau V-5 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle et selon le type de structure

Catégories socio-professionnelles	Public	Privé	Région
Médecins spécialistes	45	36	81
Médecins généralistes	22	15	37
Pharmaciens biologistes	7	1	8
Techniciens supérieurs	65	21	92
TS Anesthésie	6		
Conseillers en travail social	0	0	0
Assistants sociaux	13	1	14
Aides sociaux	2	0	2
Infirmiers d'état	84	86	442
Assistants infirmiers	117		
Sages-femmes d'état	155		
Matrones	351		351
Tradipraticiens		109	109
Technicien Supérieur du Génie Sanitaire	4	0	4
Total agents	**980**	**160**	**1140**

Source : Région Médicale de Saint-Louis

En référence aux normes de l'OMS, les niveaux de couverture en médecins, en infirmiers et en sages-femmes nécessitent d'être améliorés dans la région.

Entre 2016 et 2018, le nombre d'habitants par médecin n'a cessé d'augmenter, allant de 11 045 en 2016 à 13 278 à 2017 puis de 15 463 en 2018, soient des variations respectives de 20,2% et 16,3%. A contrario, les taux de couverture des sages-femmes et des infirmiers ont connu des baisses durant ces 3 années correspondant à des améliorations. En effet, le nombre d'habitants couverts par une sage-femme a baissé de 11,8% en 2017 puis de 1,3% entre 2017 et 2018. Pour les infirmiers d'état, les variations sont respectivement de -7,4% et -5,6%. Toutefois, des efforts restent à faire pour pouvoir atteindre les normes fixées par l'OMS.

Tableau V-6 : Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture

Type de personnel clé	Année	Couverture	Normes OMS
Médecins	2016	1/11045	1 méd. pour 10 000 hbts
	2017	1/13278	
	2018	1/15463	
	Variation 2016-2017 (en %)	20,2	
	Variation 2017-2018 (en %)	16,5	
Sages-femmes	2016	1/7680	1 SF pour 6 000 FAR
	2017	1/6773	
	2018	1/6684	
	Variation 2016-2017 (en %)	-11,8	
	Variation 2017-2018 (en %)	-1,3	
Infirmiers ou agents sanitaires	2016	1/5585	1 INF/AS pour 3 000 hbts
	2017	1/5202	
	2018	1/4910	
	Variation 2016-2017 (en %)	-7,4	
	Variation 2017-2018 (en %)	-5,6	

Source : Région Médicale de Saint-Louis

V.1.3. BILAN DES PROGRAMMES DE SANTE

V.1.3.1. Santé de la reproduction

En 2018, le taux de couverture en 4 CPN est de 35,1%. Il a connu une augmentation de 0,1 point entre 2017 et 2018 faisant suite à une baisse de 4 points entre 2016 et 2017. A l'inverse, le taux d'achèvement en CPN a connu un bond de 12 points en 2017 avant de subir une baisse de 2,8 points en 2018 par rapport à 2017.

Cependant, certains indicateurs ont évolué dans une seule direction sur les trois années, soit en hausse ou en baisse permanente. Le taux d'utilisation des méthodes contraceptives a eu une évolution positive allant de 17,0% en 2016 à 20,4% en 2018 en passant par 20,0% en 2017. A l'opposé, le taux d'accouchement dans les structures sanitaires a baissé progressivement avec des diminutions respectives de 7, et de 6,7 points en 2017 et en 2018.

Tableau V-7 : Evolution des principaux indicateurs de la santé de la reproduction de la région

Indicateurs	Année	Taux en %
Couverture en 04 CPN	2016	39,0
	2017	35,0
	2018	35,1
Achèvement en CPN	2016	45,0
	2017	57,0
	2018	54,2
Accouchement dans les structures sanitaires	2016	77,0
	2017	70,0
	2018	63,3
Utilisation de méthodes contraceptives	2016	17,0
	2017	20,0
	2018	20,4

Source : Région Médicale de Saint-Louis

V.1.3.2. Programme national de lutte contre le paludisme

En 2018, le nombre de cas de paludisme dénombrés dans la région se chiffre à 1101 contre 856 en 2017, soit une augmentation de 28,6%. La même tendance est notée au niveau du taux de mortalité lié au paludisme, où il est noté une hausse en valeur absolue de 0,013‰.

Tableau V-8 : Evolution de la prévalence et du taux de mortalité palustre de la région

Indicateurs	2017	2018
nombre de cas de paludisme	856	1 101
taux de mortalité liée au paludisme (en ‰)	0,002	0,015

Source : Région Médicale de Saint-Louis

V.1.3.3. Programme national de lutte contre la tuberculose

Entre 2016 et 2017, le taux de détection de la tuberculose est constant. Cependant, en 2018, il a connu une hausse relative de 20% comparativement à 2017. Le taux de succès du traitement des nouveaux cas de tuberculose est passé de 91% en 2016 à 92% en 2017, avant de revenir à 91% en 2018.

Tableau V-9 : Evolution des taux de détection et de guérison de la tuberculose

Indicateurs	2016	2017	2018
Taux de détection de la tuberculose (%)	41	41	61
Taux de succès du traitement des nouveaux cas de tuberculose (%)	91	92	91

Source : Région Médicale de Saint-Louis

V.2. HYGIENE PUBLIQUE

L'hygiène publique est l'ensemble des conditions sanitaires des lieux publics et des lieux de travail. Au Sénégal, c'est le Service National d'Hygiène (sous tutelle du Ministère de la santé et de l'Action Sociale (MSAS)) qui est en charge de l'hygiène. La direction contribue à l'amélioration de la Santé et à la Prévention contre des maladies liées au manque d'Eau potable, de l'Hygiène et de l'Assainissement.

Le Personnel du Service National de l'Hygiène est chargé seul ou conjointement avec d'autres corps, d'assurer :

- l'éducation des populations en matière d'hygiène et de salubrité ;
- le respect et l'exécution de la législation et de la réglementation en matière d'hygiène dans les agglomérations urbaines et en zone rurale ;
- la recherche et la constatation des infractions en matière d'hygiène ;
- la surveillance aux frontières et le contrôle de la circulation des personnes en matière d'hygiène sanitaire ;
- l'assistance aux autorités administratives, sanitaires et locales dans le domaine de l'hygiène et de la salubrité publique.

La Brigade Régionale d'Hygiène de Saint-Louis est l'unité opérationnelle du Service National de l'Hygiène dans la région. Elle est composée de cinq Sous-Brigades d'Hygiène (SBH) (Saint louis, Richard Toll, Dagana, Podor et Pété) et de deux (02) Postes d'Hygiène (PH) que sont Ndioum et Rosso-Sénégal.

Compte tenu de l'indisponibilité de statistiques pour 2018, l'analyse de cette partie du chapitre est limitée aux statistiques de 2017.

V.2.1. LES VISITES DOMICILIAIRES

Au cours de l'année 2017, le nombre de concessions ayant reçu des visites d'inspection des éléments du service d'hygiène s'élève à 23 915, soit une hausse de 19,4% par rapport à 2016. La répartition du nombre de concessions visitées par département fait ressortir 53,2% des visites dans le département de Saint Louis, 24,1% dans celui de Dagana et 22,7% à Podor. Parmi les ménages visités, 2794 infractions ont été dénombrées dont 89,9% dans le département de Saint-Louis, 5,5% dans le département de Podor et 4,5% dans celui de Dagana.

Tableau V-10 : Evolution et répartition du nombre de concessions visitées

Département	2016		2017		Variation en %
	Nb	%	Nb	%	
Dagana	4460	22,3	5752	24,1	29
Podor	5107	25,5	5434	22,7	6,4
Saint Louis	10465	52,2	12729	53,2	21,6
Région	20 032	100	23915	100	19,4

Source : Brigade régionale d'hygiène de Saint Louis

V.2.2. LES INSPECTIONS DES ERP2

Sur les 9 830 Etablissements recevant du public (ERP) que compte la région en 2017, 3 868 ont été contrôlés par les agents d'hygiène au courant de l'année.

En matière d'établissements visités, le district sanitaire de Saint-Louis enregistre le plus important taux de couverture avec 54,9%, suivi de Richard-Toll avec 50,0%. Les districts de Podor et de Pété enregistrent les taux de contrôle des ERP les plus faibles avec respectivement 19,7% et 21,3%.

Par ailleurs, seules 49,1% des ERP visités respectent les Bonnes Pratiques d'Hygiène Alimentaire(BPHA). Cette proportion est de 48,2% dans le district de Saint-Louis, 46,0% dans celui de Richard-Toll et 47,4% dans celui de Dagana. Les districts de Pété et de Podor ont enregistré les taux de respect des bonnes pratiques les plus élevés avec respectivement 61,1% et 50,1%.

Concernant les infractions commises, elles sont au nombre de 10 819 dans toute la région. Le district de Pété enregistre la proportion d'infractions enrayées la plus élevée soit 61%, il est suivi du district de Podor avec 45%. Les districts de Richard-Toll, Saint-Louis et de Dagana présentent les plus faibles proportions avec respectivement 25%, 22% et 11%.

[2] ERP = Etablissement Recevant du Public

Tableau V-11 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département, en 2017

Districts sanitaires	Nb total ERP (Etablissements Recevant du Public) Région	Nombre ERP visités	% ERP visités	Nb ERP visités respectant les BPHA (Bonnes Pratiques d'Hygiène Alimentaires)	% ERP visités respectant les BPHA	Nb d'infractions d'hygiène constatées	% Infractions enrayées
Saint-Louis	3207	1760	54,9	848	48,2	4492	22
Richard-Toll	1761	880	50,0	405	46,0	3020	25
Dagana	853	411	48,2	195	47,4	855	11
Podor	2232	439	19,7	220	50,1	1511	45
Pété	1778	378	21,3	231	61,1	790	61
Total	**9830**	**3868**	**39,3**	**1899**	**49,1**	**10668**	**28**

Source : Brigade régionale d'hygiène de Saint Louis

V.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

1. En matière de santé

Les contraintes concernent :

- la vétusté du parc automobile de la région ;
- les modalités de Prise en charge des Partenaires Techniques et Financiers dans le cadre du G50 ;
- l'harmonisation des activités entre le niveau central, régional et district ;
- le retard remboursement de la Couverture Maladie Universelle ;
- la baisse des indicateurs de la planification familiale.

2. En matière d'hygiène publique

Parmi les contraintes, il faut citer :

- l'insuffisance de ressources humaines au niveau des Sous-Brigades d'hygiène de la région de Saint-Louis ;
- l'absence de budgets alloués aux Sous-Brigades d'hygiène de la région de Saint-Louis ;
- l'ignorance des populations quant au lien entre les problèmes d'hygiène collective et la santé ;
- l'insuffisance de moyens logistiques (motos et véhicules tout terrain) ;
- l'insuffisance de réactifs au niveau des structures d'hygiène de la région pour les besoins de suivi de la qualité de l'eau des ouvrages et le contrôle sanitaire des aliments.

Chapitre VI : ASSISTANCE

La répartition des ressources générées par l'Etat reste une question d'équité et de justice sociale surtout pour l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables. A cet égard, l'assistance sociale est le volet qui permet de lutter contre les inégalités sociales pour un meilleur bien-être des populations défavorisées, leur insertion sociale et leur autonomisation. La politique sociale de l'Etat consiste à intervenir avec entre autres, l'appui des ONG et autres organismes nationaux ou internationaux sur les couches vulnérables telles que les personnes vivant avec un handicap, la petite enfance en situation difficile et les personnes du 3e âge.

Dans ce chapitre, le bilan de l'action sociale mise en œuvre dans la région sera dressé avant de faire l'état des lieux sur les interventions des sapeurs-pompiers pour aider les personnes en situation difficile.

VI.1. ACTION SOCIALE

L'action sociale est marquée par les activités mises en œuvre par les structures étatiques dans le cadre de la protection sociale des populations vulnérables, en particulier. Les indicateurs sociaux sont synthétisés à travers les principaux résultats des services de l'action sociale, de l'Agence de la Couverture Maladie Universelle (ACMU) et de la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN).

En 2017, 2 331 bénéficiaires de la carte d'égalité des chances ont été dénombrés Par rapport à 2016, une hausse de 15,9% a été relevée soit 2 012 bénéficiaires. Toutefois, le nombre de bénéficiaires de la carte d'égalité des chances a connu une baisse drastique de 69,4% en 2018 eu égard à 2017. S'agissant du taux de couverture par les mutuelles de santé, il est ressorti à 10,3% en 2017 et 11,8% en 2018. En outre, le nombre de ménages vulnérables enrôlés dans le programme CMU en 2018 est de 11 613. Pour ce qui est des ménages bénéficiaires de bourses de sécurité familiale, leur nombre est resté constant à 15 705 durant les années 2016, 2017 et 2018.

Tableau VI-1 : Indicateurs sociaux

Indicateurs d'action sociale et de solidarité nationale	2016	2017	2018	Variation 2016/2017 (en %)	Variation 2017/2018 (en %)
Nombre de bénéficiaires de la carte d'égalité des chances	2 012	2 331	714	15,9	-69,4
Taux de couverture par les mutuelles de santé (des personnes non prises en charge par les systèmes formels de sécurité sociale) (en %)	-	10,3	11,8	-	-
Nombre de ménages vulnérables enrôlés dans le programme CMU	-	-	11 613	-	-
Nombre de ménages vulnérables bénéficiaires de bourses de sécurité familiale	15 705	15 705	15 705	0,0	0,0

Source : Service Régional de l'Action Sociale/ACMU/DGPSN

VI.2. SAPEURS POMPIERS

L'analyse des activités du Groupement National des Sapeurs-Pompiers de la région est orientée sur les sorties effectuées. Celles-ci sont au nombre de 1 450 en 2016, 1 576 en 2017 et 1 894 en 2018. Ainsi, entre 2016 et 2017, les sorties ont augmenté de 8,7% et elles ont connu une hausse de 20,2% durant la période 2017 – 2018. Ces sorties sont pour l'essentiel constituées par les secours aux victimes qui représentent 63,4% en 2016, 59,1% en 2017 et 55,0% en 2018.

Une baisse relative de 5,0% des sorties pour secours aux victimes a été enregistrée entre 2016 et 2017 tandis qu'une hausse de 19,4% est notée entre 2017 et 2018. Relativement à la répartition selon le département, les secours aux victimes sont plus importants dans le département de Saint-Louis tant en 2017 avec 64,4% qu'en 2018 pour un niveau de 60,7%. Il s'ensuit le département de Dagana avec 24,4% en 2017 et 30,8% en 2018. Le département de Podor enregistre moins de sorties pour secourir des victimes, soit 11,2% en 2017 et 8,6% en 2018.

Les sorties occasionnées pour des raisons d'incendie sont au nombre de 117 en 2017 représentant 7,4% des sorties totales et de 107 en 2018 soit 5,6% du total. Ainsi, une baisse relative de 8,5% entre 2017 et 2018 est relevée tandis qu'entre 2016 et 2017 les sorties pour des raisons d'incendie ont relativement augmenté de 3,5%. La répartition selon les départements montrent que 69,2% des sorties pour incendie en 2017 ont été effectuées dans le département de Saint-Louis, 17,9% dans le département de Podor et 12,9% dans le département de Dagana. En 2018, près de la moitié des sorties pour incendie ont eu lieu dans le département de Saint-Louis, quatre dixièmes (4/10) dans le département de Dagana et un dixième (1/10) dans celui de Podor.

Concernant l'assistance aux personnes en danger, elle représente 13,7% des sorties totales de l'année 2017, soit 216. En 2018, les sorties pour assister les personnes en danger sont évaluées au nombre de 194 soit 10,2% des sorties totales. Ainsi, il est noté une hausse de 61,2% des sorties pour assister les personnes en danger entre 2016 et 2017 et une baisse de 10,2% entre 2017 et 2018. Il faut tout de même relever que suivant les départements, l'assistance aux personnes en danger a été essentiellement effectuée à Saint-Louis, en 2017, avec 43,1% des sorties, 34,7% à Dagana et 22,2% à Podor. La répartition selon les départements de l'assistance aux personnes en danger révèle qu'en 2018, 37,1% des sorties pour cette cause ont eu lieu à Saint-Louis, 26,8% à Podor et 36,1% à Dagana.

Pour ce qui est des opérations diverses, elles sont au nombre de 174 en 2017 et 253 en 2018 soit 11,0% des sorties totales en 2017 et 15,7% en 2018. Les sorties pour opérations diverses ont connu une hausse de 23,4% entre 2016 et 2017 et de 45,4% entre 2017 et 2018. Relativement aux départements, 75,3% des opérations diverses ont eu lieu, en 2017, à Saint-Louis, 4,6% à Dagana et 20,1% à Podor. En 2018, ces opérations diverses ont été effectuées à 61,3% à Dagana, à 29,2% à Saint-Louis et à 9,5% à Podor.

Les autres activités de la Section 5 du Groupement National des Sapeurs-Pompiers représentent 12,4% dans la région en 2017 et 15,7% en 2018. Ces activités ont enregistré une hausse de 37,1% entre 2016 et 2017 et 52,0% entre 2017 et 2018. Plus de huit dixièmes (8/10) de ces autres activités ont eu lieu dans le département de Saint-Louis en 2017 alors qu'elles représentent 12,8% dans le département de Podor et 4,6% dans celui de Dagana. Pour l'année 2018, les autres activités sont concentrées à 62,4% dans le département de Saint-Louis, 23,8% dans le département de Dagana et à 13,8% dans celui de Podor.

Tableau VI-2 : Répartition des sorties effectués par le Groupement National des Sapeurs-Pompiers dans la région de Saint-Louis

Département	Année / Variation	Sorties					
		Secours aux victimes	Incendies	Assistance aux personnes en danger	Opérations diverses	Autres activités	Total
Dagana	2016	186	19	17	11	10	243
	2017	213	15	75	8	9	320
	2018	319	43	70	155	71	658
	Variation 2016 – 2017 (en %)	14,5	-21,1	341,2	-27,3	-10,0	31,7
	Variation 2017-2018 (en %)	49,8	186,7	-6,7	1837,5	688,9	105,6
Saint-Louis	2016	640	84	104	107	107	1042

Département	Année / Variation	Sorties					
		Secours aux victimes	Incendies	Assistance aux personnes en danger	Opérations diverses	Autres activités	Total
	2017	562	81	93	131	162	1029
	2018	633	53	72	74	186	1018
	Variation 2016 – 2017 (en %)	-12,2	-3,6	-10,6	22,4	51,4	-1,2
	Variation 2017-2018 (en %)	12,6	-34,6	-22,6	-43,5	14,8	-1,1
Podor	2016	93	10	13	23	26	165
	2017	98	21	48	35	25	227
	2018	90	11	52	24	41	218
	Variation 2016 – 2017 (en %)	5,4	110,0	269,2	52,2	-3,8	37,6
	Variation 2017-2018 (en %)	-8,2	-47,6	8,3	-31,4	64,0	-4,0
Région	2016	919	113	134	141	143	1450
	2017	873	117	216	174	196	1576
	2018	1042	107	194	253	298	1894
	Variation 2016 – 2017 (en %)	-5,0	3,5	61,2	23,4	37,1	8,7
	Variation 2017-2018 (en %)	19,4	-8,5	-10,2	45,4	52,0	20,2

Source : GNSP – Section 5 – Saint-Louis

VI.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

1. En matière d'action sociale

Parmi les contraintes relevées dans le domaine de l'action sociale, il faut citer :

- la dispersion des interventions en matière d'action sociale (pluralité des intervenants sans coordination surtout par rapport à certaines ONG et partenaires) ;
- le manque de moyens logistiques adéquats (véhicule tout terrain) pour une couverture efficace de la région ;
- l'insuffisance du personnel ;
- l'inadaptation des locaux des services sociaux par rapport aux missions de réinsertion, d'encadrement et de formation (exigüité des locaux, manque de matériels, etc.) ;
- les difficultés d'accès à la cible ;
- les difficultés de traitement de l'information ;
- la détérioration du matériel ;

- le manque de coordination au niveau de la région ;
- le manque de ressources ;
- les lenteurs dans les décaissements des subventions.

2. En matière de Sapeurs-pompiers

Les principales contraintes aux activités des sapeurs-pompiers sont les suivantes :

- élongations entre les centres de secours ;
- manque de casernes de sapeurs-pompiers ;
- déficit de moyens d'intervention ;
- absence ou faible niveau de contributions des communes à la lutte contre les incendies ;
- manque de sensibilisation des populations sur les connaissances élémentaires de sécurité ;
- non-respect des mesures de sécurité ;
- inobservation des règles du code de la route ;
- refus du port du gilet de sauvetage ;
- manque de structures d'accueil à plusieurs victimes d'accident de la route ;
- manque de bouches ou poteaux d'incendie dans les quartiers ou établissements à risque ;
- non sécurisation des marchés ;
- absence de canaux d'évacuation des eaux de pluie ;
- déficit de paratonnerres dans certaines localités.

Chapitre VII : JUSTICE

Le système judiciaire occupe une place de choix dans l'administration. Il est constitué de juridictions capables de faire respecter les lois édictées au risque de sanctions. Les affaires observées en justice pénale sont de quatre types :

- affaires de simple police qui sont des contraventions de la police portées auprès des tribunaux ;
- affaires autres que de simple police qui sont des crimes et délits dont la justice est saisie pour les juger ;
- affaires à l'instruction : c'est le cas où un juge d'instruction est saisi pour mener l'enquête parce qu'à l'issue de l'enquête préliminaire, on ne parvient pas à prendre une décision. C'est le cas des affaires complexes ;
- affaires jugées : c'est le cas où l'ensemble des éléments d'appréciation concernant une affaire sont réunis et où le dossier ainsi constitué est transmis à la juridiction compétente qui donne le jugement.

Dans ce chapitre, l'état des lieux est fait sur la répartition de la situation carcérale ainsi que les sorties des détenus (écroués) dans la région avant d'aborder l'éducation surveillée.

VII.1. SITUATION CARCERALE

La région de Saint-Louis compte trois tribunaux départementaux répartis dans les trois capitales départementales et un tribunal régional, à l'instar des autres régions du pays. Ces instances envoient les détenus aux trois Maisons d'Arrêt et de Correction de la région à savoir la MAC de Saint-Louis, celle de Dagana et celle de Podor. Ces Maisons d'Arrêt et de Correction contribuent à la sécurité sociale et veillent à l'harmonie de la société. Elles accueillent les détenus provisoires et les condamnés, la population pénale (ou population carcérale) étant composée des :

- **Ecroués** : personnes prises en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). Ce sont des condamnés ou détenu provisoires ;
- **Détenus provisoires : il s'agit** de personnes placées sous mandat de dépôt (prévenu) qui ne sont pas encore jugées ;
- **Condamnés :** personnes ayant fait l'objet d'une décision de justice les obligeant à purger une peine.

VII.1.1. LES ECROUES

L'effectif des écroués est dominé par le sexe masculin. En effet sur les deux années, plus de 97% des écroués sont des hommes. La même tendance est observée au niveau départemental.

Par ailleurs, les écroués sont inégalement répartis dans la région où 72% se trouve dans le département de Saint-Louis, 19,8% dans celui de Dagana et 8,2% à Podor.

Entre 2016 et 2017, la population carcérale de la région a connu une hausse relative de 5,6% en passant de 1 793 à 1 900. Cette hausse est soutenue par les augmentations respectives de 1,9% dans le département de Saint-Louis et de 36,2% dans celui de Dagana. Dans le département de Podor, une baisse relative de 35,3% a été observée.

Tableau VII-1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et le département

Département	Année	Homme	Femme			Total				
		Eff.	% ligne	% colonne	Eff.	% ligne	% colonne	Eff.	% ligne	% colonne
Dagana	**2016**	232	96,7	13,3	8	3,3	18,6	240	100	13,4
	2017	365	97,1	19,7	11	2,9	22,0	376	100	19,8
	Var. (%)	36,4			27,3			36,2		
Saint-Louis	**2016**	1312	97,8	75,0	30	2,2	69,8	1342	100	74,8
	2017	1330	97,2	71,9	38	2,8	76,0	1368	100	72,0
	Var. (%)	1,4			21,1			1,9		
Podor	**2016**	206	97,6	11,8	5	2,4	11,6	211	100	11,8
	2017	155	99,4	8,4	1	0,6	2,0	156	100	8,2
	Var. (%)	-32,9			-400			-35,3		
Région	**2016**	1750	97,6	100	43	2,4	100	1793	100	100
	2017	1850	97,4	100	50	2,6	100	1900	100	100
	Var. (%)	5,4			14			5,6		

Source : MAC Dagana/Podor/SL

VII.1.2. LES DETENUS

Le nombre de détenus de la région de Saint-Louis est passé de 1 793 en 2016, à 1900 en 2017, soit une augmentation de 5,1% malgré une baisse relative de 11,9% de l'effectif des détenus provisoires. L'augmentation s'explique essentiellement par la hausse de 11,6% du nombre de détenus condamnés.

Tableau VII-2 : Evolution des détenus selon le sexe et le département

Département	Année	Détenus provisoires			Détenus condamnés			Total		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Dagana	2016	6	0	6	226	8	234	232	8	240
	2017	5	0	5	360	11	371	365	11	376
	Var. (%)	-16,7		-16,7	59,3	37,5	58,5	57,3	37,5	56,7
Saint-Louis	2016	397	17	414	915	13	928	1312	30	1342
	2017	341	22	363	989	16	1005	1330	38	1368
	Var. (%)	-14,1	29,4	-12,3	8,1	23,1	8,3	1,4	26,7	1,9
Podor	2016	8	1	9	202	0	202	210	1	211
	2017	10	0	10	145	1	146	155	1	156
	Var. (%)	25	-100	11,1	-28,2		-27,7	-26,2	0	-26,1
Région	2016	411	18	429	1343	21	1364	1754	39	1793
	2017	356	22	378	1494	28	1522	1850	50	1900
	Var. (%)	-13,4	22,2	-11,9	11,2	33,3	11,6	5,5	28,2	6,0

Source : MAC Dagana/Podor/SL

La répartition selon le sexe fait sortir une prédominance des hommes dans les MAC (1 850 détenus de sexe masculin, contre 50 de sexe féminin).

Le département de Saint-Louis renferme plus de détenus, soit 1 368, il est suivi du département de Dagana qui a enregistré 376 détenus.

Les infractions les plus fréquentes dans la région de Saint-Louis en 2017 sont « vol et tentative » et « détention, trafic, usage de chanvre indien ». Elles sont essentiellement commises par des hommes : 99,3% pour les vols et tentatives de vol, 99,8% pour la détention, trafic et usage de chanvre indien. Comparé à 2016, elles ont connu des baisses respectives de 54 et de 160 unités.

Cependant, les infractions comme « Coups et blessures volontaires » et « Menaces de mort » ont connu des hausses respectives de 32 et de 49 unités.

Tableau VII-3 : Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe

Source : MAC Dagana/Podor/SL

Nature des infractions	2016			2017			variation en (%)		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Meurtre, assassinat, parricide	20	0	20	20	0	**20**	0,0	NC	0,0
Coups et blessures volontaire	128	30	158	167	23	190	30,5	-23,3	20,3
homicide volontaire	51	0	51	52	0	52	2,0	NC	2,0
Menaces de mort	0	0	0	46	3	49	NC	NC	NC
Vol et tentative	656	2	658	600	4	604	-8,5	100,0	-8,2
Recel	42	0	42	24	2	26	-42,9	NC	-38,1
Détention, trafic, usage de chanvre indien	573	1	574	413	1	414	-27,9	0,0	-27,9
Prostitution, attentat à la pudeur	0	4	4	0	6	6	NC	50,0	50,0
Outrage, injure, rébellion	9	1	10	13	3	16	44,4	200,0	60,0
Escroquerie, abus, faux et usage de faux	121	1	122	108	1	109	-10,7	0,0	-10,7
Vagabondage, vérification d'identité	0	0	0	0	0	0	NC	NC	NC
détournement de deniers publics	7	0	7	5	0	5	-28,6	NC	-28,6
Infanticide, abandon	0	1	1	0	1	1	NC	0,0	0,0
Viol, enlèvement mineur	32	0	32	44	0	44	37,5	NC	37,5
Incendie volontaire, destruction	15	0	15	0	0	0	-100,0	NC	-100,0
Trafic et détention d'armes	0	0	0	0	0	0	NC	NC	NC
Infractions douanières-fraudes	0	0	0	0	0	0	NC	NC	NC
Infraction débits de boisson	0	1	1				NC	-100,0	-100,0
Infraction au code de la route	0	0	0	7	0	7	NC	NC	NC
Autres	231	5	236	215	6	221	-6,9	20,0	-6,4
Total	1885	46	1931	1714	50	1764	-9,1	8,7	-8,6

VII.1.3. LES SORTIES

Au total, en 2017, 961 sorties ont été enregistrées dans la région, dont 696 dans le département de Saint-Louis, 174 dans celui de Dagana et 91 dans le département de Podor. Comparée à 2016, le nombre de sorties de la région a connu une hausse de 5,5%.

L'expiration de peine constitue le principal motif de sorties des détenus dans la région. En effet, 668 sorties pour raison d'expiration de peine sont notées en 2017, soit 69,5% de l'ensemble des sorties enregistrées. S'ensuit le motif de sortie pour sursis qui concerne 171 cas au cours de l'année 2017 correspondant à 17,8%.

Tableau VII-4 : Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif par département

Département	Année	Motifs de sortie						Total	
		Expiration de peine	Liberté provisoire	Sursis	Acquittement et relaxe	Evasion	Décès	Effectifs	%
Dagana	2016	105	2	70	31	0	0	208	22,8
	2017	100	1	68	3	2	0	174	18,1
	Var. (%)	-4,8	-50	-2,9	-90,3			-16,3	
Saint-Louis	2016	415	55	70	37	0	3	580	63,7
	2017	503	69	85	34	2	3	696	72,4
	Var. (%)	21,2	25,5	21,4	-8,1		0	20	
Podor	2016	78	0	32	13	0	0	123	13,5
	2017	65	1	18	7	0	0	91	9,5
	Var. (%)	-16,7		-43,8	-46,2			-26	
Région	2016	598	57	172	81	0	3	911	100
	2017	668	71	171	44	4	3	961	100
	Var. (%)	11,7	24,6	-0,6	-45,7		0	5,5	

Source : MAC Dagana/Podor/SL

Selon le département, les sorties pour sursis représentent plus du tiers dans le département de Dagana. Les sorties pour liberté provisoires sont plus fréquentes dans le département de Saint-Louis.

VII.2. EDUCATION SURVEILLEE

La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) est un service public de protection judiciaire à vocation éducative et sociale. Elle est chargée de la prévention, de la protection, de la stabilisation, de l'accompagnement et de la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger. Elle est composée de services centraux et de services extérieurs.

Les services centraux jouent un rôle clé dans le dispositif de fonctionnement. Ils ont pour mission la conception, l'orientation de la politique éducative, le suivi et la coordination des différentes activités développées par les services extérieurs.

VII.2.1. INFRASTRUCTURES ET PERSONNELS

La région de Saint-Louis est composée d'une seule structure de prise en charge de l'éducation surveillée à savoir l'AEMO qui couvre l'ensemble des départements. En 2018, le personnel de l'éducation surveillée de la région de Saint-Louis est composé d'un moniteur et de 4 éducateurs spécialisés (2 hommes et 2 femmes), les autres spécialités étant inexistantes.

L'effectif du personnel n'a pas évolué durant les deux dernières années ni en nombre ni en composition.

Tableau VII-5 : Effectifs du personnel de l'éducation surveillée en 2018 dans la région de Saint-Louis selon la formation et le sexe

Formation	Sexe	Effectifs
Educateur spécialisé	Masculin	2
	Féminin	2
	Ensemble	4
Maître d'Enseignement Technique et Professionnel	Masculin	0
	Féminin	0
	Ensemble	0
Assistant (e) social (e)	Masculin	0
	Féminin	0
	Ensemble	0
Autres personnels	Masculin	1
	Féminin	0
	Ensemble	1
Total	**Masculin**	**3**
	Féminin	**2**
	Ensemble	**5**

Source : AEMO

VII.2.2. ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI ET ENFANTS EN DANGER

Dans la région de Saint-Louis, au cours de l'année 2018, 403 mineurs en danger ont été dénombrés, dont 272 garçons et 131 filles. Parmi ces mineurs, les enfants de moins de 13 ans sont majoritaires, soit un total de 275 représentant 68,2%.

Cependant, les enfants âgés entre 13 et 17 ans constituent l'essentiel des mineurs en conflit avec la loi. En effet, sur les 107 mineurs dénombrés dans la région, 106 se trouvent dans cette tranche d'âge dont 98 garçons.

Tableau VII-6 : Effectifs des enfants en danger et en conflit avec la loi selon la tranche d'âge, en 2018

	Mineurs en danger			Mineurs en conflit avec la loi		
Tranches d'âge	**Filles**	**Garçons**	**Total**	**Filles**	**Garçons**	**Total**
- 13 ans	92	183	275	0	1	1
13-17 ans	39	89	128	8	98	106
Total	131	272	403	8	99	107

Source : AEMO

Il faut noter que les enfants en conflit avec la loi sont pris en charge par l'AEMO. En ce qui concerne les enfants en danger, seuls 107 ont été pris en charge, soient 27 filles et 80 garçons.

VII.3. DIAGNOSTIC DES SOUS-SECTEURS

VII.3.1. ATOUTS

Les atouts en matière d'administration pénitentiaire sont liés à :

- l'existence des maisons d'arrêts et de correction dans chaque département ;
- l'existence des tribunaux départementaux.

VII.3.2. CONTRAINTES

1. en matière d'administration pénitentiaire

Dans le domaine de l'administration pénitentiaire, les contraintes concernent :

- la vétusté des locaux qui ont été construits avant les indépendances ;
- la promiscuité qui règne dans les lieux d'incarcérations due à l'étroitesse des locaux et à leur surpeuplement. Ce qui constitue des risques de propagation de maladie en cas d'épidémies ;
- le respect des droits des détenus en raison d'absence de politique carcérale et ;
- l'inadéquation de l'éducation pour une réinsertion sociale.

2. en matière d'éducation surveillée

Parmi les contraintes en matière d'éducation surveillée, il faut noter :

- le problème de logistique avec une récurrence de pannes du véhicule du service ;
- le déficit de personnel pour couvrir la demande de plus en plus forte ;
- l'absence de représentations au niveau départemental.

Chapitre VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement constitue un facteur essentiel à la promotion du développement durable pour le Sénégal. Il s'insère dans les priorités pour le pays surtout pour l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (**ODD**), à l'horizon 2030. En ce sens, l'Etat s'engage à travers le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire **(PEPAM)** à ravitailler l'ensemble du pays en eau potable**.** Au niveau de l'assainissement, l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (**ONAS**) présente dans les grandes villes a pour mission d'améliorer le cadre de vie des populations.

Ainsi, ce chapitre a pour objet de dresser la situation de la région de Saint-Louis en matière d'assainissement et d'accès à l'eau potable.

VIII.1. L'EAU

L'accès à l'eau est l'un des défis majeurs à relever dans la région de Saint-Louis.

L'approvisionnement en eau potable des populations ainsi que la gestion des ressources en eau est sous le contrôle de la Direction Régionale de l'hydraulique (DRH) de Saint-Louis.

Cette dernière s'appuie au niveau central sur La Direction de l'Hydraulique (DH), la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE) et l'Office de Forages Ruraux (OFOR) et au niveau régional sur la Brigade Hydrologique de Saint-Louis et la Brigade des Puits et Forages de Ndioum.

VIII.1.1. LES INFRASTRUCTURES

Globalement, la région de Saint-Louis compte 4 usines de production, dont 2 dans le département de Saint-Louis et 1 dans chacun des départements de Podor et de Dagana. Concernant les châteaux d'eau, ils sont au nombre de 10 dont 7 dans le département de Saint-Louis, 2 dans celui de Dagana et 1 dans le département de Podor.

Tableau VIII-1 : Répartition du nombre d'infrastructure hydraulique, par département en 2018

Département	Nb usine de production	Nb château d'eau	Nb branchement domicile	Nb borne fontaine	Nb branchement lieu public
Dagana	01	02	2379	18	51
Podor	01	01	1368	04	57
Saint-Louis	02	07	33723	217	412
Région	**04**	**10**	37470	239	520

Source : SDE

Les branchements à domicile, les bornes fontaines et les branchements en lieu public sont respectivement chiffrés à 37 470, 239 et 520. Pour chacune de ces types d'infrastructures, le département de Saint-Louis en compte le plus grand nombre.

VIII.1.2. LES RESSOURCES EN EAU

VIII.1.2.1. Les eaux de surface

Parmi les ressources en eaux, la région de Saint-Louis dispose du fleuve Sénégal qui longe tous les trois départements. De même que ses principaux affluents et défluents qui sont le Doué, le Ngalenka, la Taouey, le Lac de Guiers, le Ndiael, les trois marigots, le Gorom Lampsar, la Réserve de Bango, le Ndialakhar. Le volume moyen annuel écoulé est d'environ 23,3 milliards de m**3** pour l'année hydrologique 2016-2017 contre 20,4 milliards de m^3 pour l'année hydrologique 2015-2016, soit une hausse de 2,9 milliards de m^3.

VIII.1.2.2. Les eaux souterraines

Les eaux souterraines font également partie des ressources en eaux de la région. Tout autour de la bordure des zones humides, la nappe est saumâtre ou salée pour le département de Dagana, Podor et Saint-Louis dans une moindre mesure.

Au niveau du Diédiéngol (zone goudron) du Ferlo, les nappes sont abondantes.

VIII.1.3. L'ACCES A L'EAU

VIII.1.3.1. En milieu urbain

Au cours de l'année 2018, le nombre de réseaux d'adduction en eau potable est chiffré à 6 dans la région de Saint-Louis dont 2 dans chaque département. Ce nombre est resté constant depuis 2016. Contrairement au nombre de réseaux, la longueur des

réseaux a connu une augmentation de 2,4% en 2017 prolongée par une autre de 1, 3% en 2018 au niveau régional. La même situation est notée au niveau de la production et de la consommation d'eau qui ont connu des hausses respectives de 7,4% et de 5,2% en 2017, puis de 1,4% et de 2,0% en 2018.

Cette tendance à la hausse est notée dans tous les départements aussi bien pour la longueur des réseaux que pour la production et la consommation.

Tableau VIII-2 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par département

Département	Année	Nombre de réseaux d'Adduction à l'Eau Potable (AEP)	Longueur Réseau d'AEP (m)	Production (m3)	Consommation (m3)
Dagana	**2016**	2	294 654	1 467 505	1 438 155
	2017	2	303 901	1 520 315	1 485 824
	2018	2	304 836	1 609 070	1 576 889
Podor	**2016**	2	58 968	554 931	543 833
	2017	2	59 544	558 279	554 030
	2018	2	63 856	613 349	601 082
Saint-Louis	**2016**	2	903 918	6 663 073	6 313 154
	2017	2	924 324	7 245 405	6 683 434
	2018	2	935 614	7 227 486	6 716 510
Région	**2016**	**6**	1 257 540	8 685 510	8 295 142
	2017	**6**	1 287 769	9 323 999	8 723 288
	2018	**6**	1 304 306	9 449 905	8 894 480
	Variation 2016-2017	**0**	2,4	7,4	5,2
	Variation 2017-2018	**0**	1,3	1,4	2,0

Source : SDE

S'agissant des branchements, la région de Saint-Louis en a enregistré, en 2018, un total de 1946 dont 1015 branchements sociaux et 931 branchements ordinaires. Comparativement à l'année 2017, le nombre total de branchements a connu une baisse de 19,5%, qui fait suite à une augmentation de 68,7% au cours de la période précédente. Cette tendance évolutive est la même que celle notée au niveau des branchements sociaux qui ont presque quadruplé (286,2%) et des extensions de réseau qui ont triplé entre 2016 et 2017 avant de baisser respectivement de 49,7% et de 45,3% entre 2017 et 2018. A l'inverse, les branchements ordinaires et les renouvellements de réseau ont d'abord baissé respectivement de 44,9% et de 37,4% la première année puis ont enregistré des augmentations de 132,2% et de 31,4% l'année suivante.

Tableau VIII-3 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon les branchements, par département

Départements	Année	Branchement ordinaires	Branchement sociaux	total branchement	Extension de réseau (ml)	Renouvellement réseau (ml)
Dagana	**2016**	118	6	124	1452	0
	2017	57	248	305	9247	0
	2018	120	357	477	935	0
Podor	**2016**	24	3	27	99	0
	2017	22	188	210	576	0
	2018	61	183	244	4312	292
Saint-Louis	**2016**	586	513	1099	8541	7257
	2017	322	1580	1902	20406	4546
	2018	750	475	1225	11290	5682
Région	**2016**	728	522	1433	10092	7257
	2017	401	2016	2417	30229	4546
	2018	931	1015	1946	16537	5974
	Variation 2016-2017	-44,9	286,2	68,7	199,5	-37,4
	Variation 2017-2018	132,2	-49,7	-19,5	-45,3	31,4

Source : SDE

La répartition selon le département indique un décrochage important du département de Saint-Louis par rapport aux départements en matière de branchements et d'extensions de réseau. En effet, en 2018, un total de 1225 branchements a été dénombré dans le département de Saint-Louis, contre 477 dans le département de Dagana et 244 dans celui de Podor. Cette tendance est la même au niveau des extensions de réseau où la répartition fait ressortir 11 290 dans le département de Saint-Louis, 935 dans le département de Dagana et 8 541 dans celui de Podor. A l'exception du département de Podor où il est noté une augmentation des extensions entre 2017 et 2018, les autres départements affichent la même tendance que celle régionale. Pour les renouvellements de réseau, le département de Saint-Louis a été le principal concerné de 2016 à 2018 où il est noté un renouvellement de 5 682 ml en 2018. Des deux autres départements, seul celui de Podor a enregistré de renouvellement et pour l'année 2018 uniquement (pour 292ml).

- **Le nombre d'abonnés par type**

En 2018, dans la région de Saint-Louis, 49 052 abonnés ont été enregistrés en milieu urbain contre 44 903 en 2017, soit une augmentation de 9,2%. Cette hausse est chiffrée à 6,5% sur la période 2016 – 2017.

Les abonnés de type privé représentent la majeure partie des abonnées (47 700). Pour les autres types, 693 sont pour les abonnés dans les « affaires G.C » et 659 pour les abonnés « officiels ADM ». La même tendance est notée au niveau départemental.

Tableau VIII-4 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par département

Département	Année	Type d'abonnés			Total
		Affaires (G.C)	Officiels (ADM)	Privés (P.C)	
		Nb abonnés	Nb abonnés	Nb abonnés	Nb abonnés
Dagana	2016	119	136	8 582	8 837
	2017	130	137	8 918	9 185
	2018	186	164	9 754	10 104
Podor	2016	30	73	2 687	2 790
	2017	31	79	2 920	3 030
	2018	52	87	3 287	3 426
Saint –Louis	2016	346	373	29 799	30 518
	2017	350	372	31 966	32 688
	2018	455	408	34 659	35 522
Région	2016	495	582	41068	42145
	2017	511	588	43804	44903
	2018	693	659	47700	49052
	Variation 2016-2017 (en %)	3,2	1,0	6,7	6,5
	Variation 2017-2018 (en %)	35,6	12,1	8,9	9,2

Source : SDE

Par ailleurs, le département de Saint-Louis abrite le plus grand nombre d'abonnés aussi bien pour les « privés » (34 659) que pour les « officiels » (408) et les « affaires » (455). Ces statistiques sont respectivement de 9 754, 164 et de 186 pour le département de Dagana et respectivement de 3 287, 87 et de 52 pour le département de Podor.

VIII.1.3.2. En milieu rural

La région de Saint-Louis dispose de ressources en eau abondantes. C'est à travers ces énormes ressources en eau qu'elle a des opportunités de réaliser des forages.

En 2017, il a été dénombré dans la région 211 ouvrages hydrauliques dont 92 forages humains, 77 forages pastoraux et 42 unités de potabilisation.

Tableau VIII-5 : Répartition du nombre d'ouvrages hydrauliques selon le département

Type d'ouvrages	Total	Podor	Dagana	St Louis
Forages humains	92	89	3	SDE
Forages pastoraux	77	67	10	SDE
Unité de potabilisation (UPT)	42	10	28	4
Total	211	**166**	**41**	**4**

Source : SDE

Le département de Podor concentre le plus grand nombre d'ouvrages (89 forages humains, 67 forages pastoraux et 10 unités de potabilisation). Il est suivi du département de Dagana qui compte 3 forages humains, 10 forages pastoraux et 28 unités de potabilisation. Quant au département de Saint-Louis, il abrite la SDE et 4 unités de potabilisation.

VIII.1.4. LA QUALITE DE L'EAU

Les résultats des analyses bactériologiques et physico-chimiques des eaux traitées donnent une situation satisfaisante pour toute la Région de Saint Louis avec une conformité bactériologique estimée à 99,7% sur les 876 échantillons analysés et une qualité physico-chimique à 100%.

VIII.2. L'ASSAINISSEMENT

Au Sénégal, la question de l'assainissement est récurrente dans les débats et particulièrement en période d'hivernage. La région de Saint-Louis, particulièrement la ville de Saint-Louis n'est pas en reste. En effet, du fait de sa position géographique, des aléas climatiques et de sa nappe phréatique peu profonde, les questions liées à l'assainissement constituent une grande préoccupation chez les autorités.

Compte tenu de l'indisponibilité des statistiques de 2018, l'analyse de cette partie est limitée à la situation de 2017.

VIII.2.1. L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN

En milieu urbain, le taux d'accès des ménages à des latrines est de 97% dans la région et la proportion de ménages avec latrines adéquates est de l'ordre de 88%.

Le taux d'accès est supérieur à 80% dans les collectivités locales à l'exception des communes de Bodé Lao, Ndioum et de Golléré où il est à l'ordre de 78%, 73% et 67% respectivement. Dans certaines grandes communes comme Saint-Louis, Dagana, Richard-Toll et, entre autres, Rosso Sénégal, le taux est de 100%.

Par ailleurs, seule la commune de Saint-Louis compte 100% de ménages avec des latrines adéquates.

Tableau VIII-6 : Evolution des principaux indicateurs d'assainissement du milieu urbain selon la collectivité locale, en 2017

Département	Collectivité locale	Taux d'accès des ménages aux latrines	% Ménages avec latrines adéquates
Dagana	Dagana	100%	88%
Dagana	Gaé	86%	49%
Dagana	Ndombo	85%	42%
Dagana	Richard Toll	100%	98%
Dagana	Ross Béthio	88%	63%
Dagana	Rosso Sénégal	100%	87%
Podor	Aéré Lao	100%	88%
Podor	Bodé Lao	78%	44%
Podor	Démette	100%	84%
Podor	Galoya	100%	56%
Podor	Golléré	67%	43%
Podor	Guédé Chantier	86%	16%
Podor	Mboumba	88%	47%
Podor	Ndioum	73%	30%
Podor	Niandane	92%	53%
Podor	Pété	85%	72%
Podor	Podor	100%	98%
Podor	Walaldé	91%	23%
Saint-Louis	Mpal	90%	79%
Saint-Louis	Saint-Louis	100%	100%
Milieu urbain		**97%**	**88%**

Source : Service régional de l'assainissement

VIII.1.1 L'accès à l'assainissement en milieu rural

En milieu rural, le taux global d'accès des ménages à des latrines est de 62% en 2017. Les communes de Gandon et Ndiébène Gandiole présentent les taux les plus élevés, soient respectivement 94% et 85%. A contrario, le taux est plus faible dans les communes de Bokhol et de Boké Dialloubé où il est de l'ordre de 37% et de 33% respectivement.

En ce qui concerne le pourcentage de ménages avec des latrines adéquates, il est estimé à 40% au niveau régional. Les communes de Mery, de Gandon, de Mbolo Birane et de Fanay Diéry présentent les meilleures situations avec plus d'un ménage sur deux ayant des latrines adéquates, en 2017, dans chacune de ces communes.

Tableau VIII-7 : Evolution des principaux indicateurs d'assainissement milieu rural selon la collectivité locale, en 2017

Département	Collectivité Locale	Taux d'accès des ménages aux latrines	% Ménages avec Latrines adéquates
Dagana	Bokhol	37	29
Dagana	Diama	49	33
Dagana	Mbane	56	30
Dagana	Ngnith	62%	35
Dagana	Ronkh	49%	44%
Podor	Boké Dialloubé	33%	25%
Podor	Dodel	62%	28%
Podor	Doumga Lao	59%	47%
Podor	Fanaye Diéry	69%	50%
Podor	Gamadji Saré	47%	20%
Podor	Guédé Village	74%	46%
Podor	Madina Ndiathbé	53%	40%
Podor	Mbolo Birane	55%	52%
Podor	Mery	66%	55%
Podor	Ndiayéne Pendao	65%	32%
Saint-Louis	Fass Ngom	68%	42%
Saint-Louis	Gandon	94%	54%
Saint-Louis	Ndiébéne Gandiole	85%	43%
Milieu Rural		**62%**	**40%**

Source : Service régional de l'assainissement

VIII.3. DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR

VIII.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. en matière d'eau

La région dispose d'énormes potentialités en matière d'eau dont :

- le fleuve Sénégal (300 km à l'est et au nord) et ses principaux affluents et défluents : le Doué, le Ngalenka, la Taouey, avec un volume d'écoulement moyen annuel d'environ 20,4 milliards de m^3 ;
- le Lac de Guiers, le Ndiael, Les trois marigots ;
- le Gorom Lampsar, la Réserve de Bango, le Ndialakhar ;

- l'abondance des eaux souterraines ;
- l'extension des branchements privés réalisés par la SDE dans les communes urbaines et parfois dans les communes rurales en particulier dans les départements de Saint Louis et de Dagana.

2. en matière d'assainissement

En matière d'assainissement, la région bénéficie des projets de grande envergure initiés dans le cadre du PUDC.

VIII.3.2. PERSPECTIVES

1. en matière d'eau

En termes de perspectives il faut noter, dans le secteur de l'eau, les activités suivantes :

- construction d'un château d'eau et réalisation de 100 Km d'extension de réseau pour améliorer l'alimentation en eau de Gandiole et environ ;
- renouvellement sur 15 km de la conduite qui alimente ROSSO ;
- sécurisation de l'alimentation en eau de NDIOUM avec la construction d'un second forage ;
- réalisation de :
    - 1400 nouveaux branchements d'eau ;
    - Pose de 8500 ml de conduite d'extension de réseau ;
    - Renouvellement de 850 branchements et de 11 400 ml de réseau.

2. en matière d'assainissement

En matière d'assainissement, les perspective s'inscrivent dans la :

- poursuite du Programme de Développement Economique et Social (année fiscale 2016) République du Sénégal à travers la fourniture et l'installation de 10 Unités de potabilisation dans le département de Podor ;

- poursuite du programme **AICHA** pour « la réhabilitation de l'Unité de Potabilisation de Ndialakhar, la réalisation d'une conduite d'amenée d'eau à partir du réseau de la SDE vers Iba Bala dans le département de Saint Louis, le raccordement des villages de Polo I, Polo II et Massaragabou au réseau de Diagambal dans le Département de Dagana, la construction de châteaux d'eau et la réalisation de réseaux d'**AEP** à Walé Walé et à Nenette dans le Département de Podor» ;
- poursuite de l'exécution des programmes de « renforcement et de sécurisation des villes munies d'un seul forage » et de « renforcement des dix (10) centres » y compris la ville de NDIOUM en cours dans la commune de Ndioum ;
- réalisation du « Projet OMVS/PGIRE 2/TRUST-FUND 3 : mise place d'équipements d'AEP », qui prévoit la réalisation de deux unités de potabilisation et de traitement dans la commune de Diama dont les études de faisabilité sont en train d'être menées ;
- poursuite de l'exécution du programme de renouvellement de la conduite d'amenée Richard Toll-Rosso.

Chapitre IX : AGRICULTURE

L'agriculture occupe une place prépondérante dans l'axe 1 du Plan Sénégal Emergent (PSE) relatif à la transformation structurelle de l'économie sénégalaise et constitue d'ailleurs son pilier n°1 à travers principalement le Projet d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture au Sénégal (PRACAS). Ce secteur génère plus d'emplois et constitue la principale source de nourriture de la population sénégalaise d'où son importance capitale pour la sécurité alimentaire du pays.

A l'instar d'autres régions, Saint-Louis regorge une part non négligeable dans la production agricole du pays. A cet égard, il faut relever que toutes les cultures y sont pratiquées avec comme exemple, le riz, le maïs, le sorgho, l'oignon.

Il sera abordé dans ce chapitre, les services techniques et les autres intervenants, la préparation de la campagne agricole, le bilan de la campagne agricole et le diagnostic du secteur agricole.

IX.1. LES SERVICES TECHNIQUES

Au niveau régional, la direction régionale du développement rural constitue la représentation du Ministère en charge de l'agriculture. Elle est organisée comme suit :

- Division de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles ;
- Division des productions végétales composée de trois sections que sont :
  - Section de contrôle et certification des semences ;
  - Section de suivi de la campagne agricole ;
  - Section protection des cultures ;
- Division des productions Animales ;
- Division du génie Rural ;
- Bureau administratif et financier comprenant :
  - Section gestion et comptabilité matière ;
  - Section personnel et ressources humaines.

Au niveau départemental, il y a les Services Départementaux du Développement rural (SDDR) qui ont pour mission de (d') :

- appliquer les programmes agricoles définis pour le département ;
- suivre le secteur agricole ;
- suivre et évaluer les programmes de développement agricole dans le département ;

- appuyer les collectivités dans leurs programmes d'action destinés au développement agricole du département.

En 2017, l'effectif du personnel de la DRDR de Saint Louis comprenait 24 personnes réparties comme suit :

- ✓ 3 Ingénieurs Agronomes ;
- ✓ 2 Ingénieurs des travaux Agricoles ;
- ✓ 4 Techniciens ;
- ✓ 4 agents administratifs ;
- ✓ 1 Chauffeur ;
- ✓ 10 agents du personnel d'appui de la Direction de la Protection des Végétaux (DPV).

IX.2. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

La préparation de la campagne agricole est abordée à travers la mise en place des semences, les engrais et les autres fertilisants, les produits phytosanitaires et les matériels, équipements agricoles et le crédit.

IX.2.1. LA MISE EN PLACE DES SEMENCES

Pour rappel, au niveau national, la circulaire n°0730/MAER/DA du 02 mai 2017 avait fixé les prix de cessions des intrants subventionnés pour la campagne agricole 2017/2018. A cet effet, au niveau régional et local, il a été créé des comités de suivi des opérations de cession des intrants et des matériels agricoles par les autorités administratives (Gouverneur, préfets et sous-préfets). Ainsi, la distribution des semences s'est effectuée pour les spéculations suivantes : arachide, maïs local, maïs hybride, mil souna, sorgho local, sorgho hybride, riz, niébé, fonio, sésame, manioc et pastèque.

Au titre de l'arachide, 95,0 tonnes (t) ont été reçues et entièrement vendues durant la campagne agricole 2016/2017. La campagne 2017/2018 a été marquée par une hausse de 131,6% de tonnes d'arachide reçues eu égard à la campagne 2016/2017. Toutefois, 200 t d'arachide ont été reçues durant la campagne 2018/2019, soit une baisse de 9,1% par rapport à la campagne 2017/2018. Il faut noter que toutes les quantités d'arachide reçues ont été vendues.

Pour ce qui est du maïs local, 40,0 t ont été reçues dans la région durant la campagne 2016/2017 et 50,0 t pour chacune des campagnes 2017/2018 et 2018/2019. Ainsi, il est noté une hausse de 25% entre les campagnes 2016/2017 et 2017/2018.

Cependant, tout le maïs local reçu n'a pas été vendu durant les campagnes 2016/2017 et 2017/2018. Une mévente de 1,2 t a été enregistrée dans le département de Dagana pendant la campagne 2016/2017 et de 1 t durant la campagne 2017/2018. Il faut souligner que la distribution de maïs local n'a été effectuée que dans les départements de Dagana et Podor.

Concernant le sorgho local, la région a reçu respectivement 20,0 t, 19,0 t et 47,0 t durant les campagnes 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019, soit une diminution de 5,0% entre les campagnes 2016/2017 et 2017/2018 et une hausse de 147,4% entre les campagnes 2017/2018 et 2018/2019. Une mévente de 0,3 t a été notée pour chacune des campagnes 2016/2017 et 2017/2018 correspondant à un reliquat de la même quantité dans le département de Podor. Pour la campagne 2018/2019, un reliquat de 0,8 t de sorgho local est enregistré dans le département de Dagana et par ricochet dans la région. Il convient de relever que le sorgho local n'a pas été distribué dans le département de Saint-Louis durant toutes ces campagnes.

S'agissant du riz, 50,0 tonnes ont été reçues durant la campagne 2018/2019 où 35,0 ont été distribuées dans le département de Saint-Louis et 15,0 dans celui de Dagana. Les campagnes 2016/2017 et 2017/2018 n'ont pas enregistré de mouvement de riz.

Relativement au niébé, 215,0 t, 237,0 t et 148,0 t ont été respectivement reçues durant les campagnes 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019, soit un renchérissement de 10,2% entre les campagnes 2016/2017 et 2017/2018 et une chute de 37,6% entre les campagnes 2017/2018 et 2018/2019. Toutefois, il faut noter que toutes les quantités reçues n'ont pas été écoulées. Ainsi, un reliquat de 2,9 t a été relevé dans la région, soit 0,4 t dans le département de Saint-Louis et 2,5 t dans celui de Podor.

Pour la spéculation du manioc, la région a reçu 700,0 t et 308,0 t de semences respectivement durant les campagnes 2017/2018 et 2018/2019, soit une baisse relative de 56,0% entre les deux campagnes. Cependant, il faut souligner une mévente de 105,0 t durant la campagne 2018/2019 avec un reliquat de 5,0 t dans le département de Podor et de 100,0 t dans celui de Dagana.

Quant à la pastèque, elle n'a été reçue que durant la campagne 2018/2019 avec 5 640 pots de 500 grammes dans la région dont 800 ont été distribués dans le département de Saint-Louis, 3370 dans celui de Podor et 1470 pots dans le département de Dagana.

Enfin, pour certaines spéculations (maïs hybride, mil souna, sorgho hybride, fonio et sésame) aucune semence n'a été réceptionnée durant les trois (3) campagnes 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019.

Tableau IX-1 : Evolution des quantités de semences distribuées dans la région

Semences		Département de Dagana			Département de Podor			Département de Saint-Louis			Région de Saint-Louis			Variation Campagne 2016/20172017/2018 (en %)	Variation Campagne 2017/20182018/2019 (en %)
		Campagne 2016/2017	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2016/2017	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2016/2017	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2016/2017	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/ 2019		
Arachide	**Reçu (T)**	50,0	100,0	100,0	0,0	10,0	0,0	45,0	110,0	100,0	95,0	220,0	200,0	131,6	-9,1
	Vendu (T)	50,0	100,0	100,0	0,0	10,0	0,0	45,0	110,0	100,0	95,0	220,0	200,0	131,6	-9,1
	Reliquat (T)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Maïs local	**Reçu (T)**	0,0	10,0	10,0	40,0	40,0	40,0	0,0	0,0	0,0	40,0	50,0	50,0	25,0	0,0
	Vendu (T)	0,0	9,0	10,0	38,8	40,0	40,0	0,0	0,0	0,0	38,8	49,0	50,0	26,3	2,0
	Reliquat (T)	0,0	1,0	0,0	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2	1,0	0,0	-16,7	-100,0
Maïs hybride	**Reçu (T)**	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
	Vendu (T)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
	Reliquat (T)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Mil Souna	**Reçu (T)**	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
	Vendu (T)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
	Reliquat (T)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Sorgho local	**Reçu (T)**	0,0	2,5	3,5	20,0	16,5	43,5	0,0	0,0	0,0	20,0	19,0	47,0	-5,0	147,4
	Vendu (T)	0,0	2,5	2,7	19,7	16,2	43,5	0,0	0,0	0,0	19,7	18,7	46,2	-4,8	146,3
	Reliquat (T)	0,0	0,0	0,8	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,8	-18,8	223,1
Sorgho hybride	**Reçu (T)**	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
	Vendu (T)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
	Reliquat (T)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Riz	**Reçu (T)**	0,0	0,0	15,0	0,0	0,0	35,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0	-	-
	Vendu (T)	0,0	0,0	15,0	0,0	0,0	35,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0	-	-
	Reliquat (T)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Niébé	**Reçu (T)**	50,0	50,0	15,0	50,0	47,0	38,0	115,0	140,0	95,0	215,0	237,0	148,0	10,2	-37,6
	Vendu (T)	50,0	50,0	15,0	50,0	44,5	38,0	115,0	139,7	95,0	215,0	234,2	148,0	8,9	-36,8
	Reliquat (T)	0,0	0,0	0,0	0,0	2,5	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	2,9	0,0	-	-100,0
Fonio	**Reçu (T)**	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
	Vendu (T)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
	Reliquat (T)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Sésame	**Reçu (T)**	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
	Vendu (T)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
	Reliquat (T)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Manioc	**Reçu (Ha)**	0,0	700,0	100,0	-	0,0	135,0	-	0,0	73,0	0,0	700,0	308,0	-	-56,0
	Vendu (Ha)	0,0	700,0	0,0	-	0,0	130,0	-	0,0	73,0	0,0	700,0	203,0	-	-71,0
	Reliquat (Ha)	0,0	0,0	100,0	-	0,0	5,0	-	0,0	0,0	0,0	0,0	105,0	-	-
Pastèque	**Reçu (pot de 500g)**	-	-	1 470,0	-	-	3 370,0	-	-	800,0	-	-	5 640,0	-	-
	Vendu (pot de 500g)	-	-	1 470,0	-	-	3 370,0	-	-	800,0	-	-	5 640,0	-	-
	Reliquat (pot de 500g)	-	-	0,0	-	-	0,0	-	-	0,0	-	-	0,0	-	-

Source : DRDR – Saint-Louis

IX.2.2. LA MISE EN PLACE DES ENGRAIS ET AUTRES FERTILISANTS

Pour les engrais, les NPK 6.20.10 et 15.15.15, l'Urée et le DAP 18.46.0 ont connu des mouvements durant les campagnes 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019. Il faut noter, toutefois qu'aucun bio-fertilisant n'a été distribué durant ces campagnes agricoles.

Pour l'engrais 6.20.10, il a été reçu respectivement 100,0 t, 20,0 t et 120,0 t durant les campagnes 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019, soit une baisse de 80,0% entre les campagnes 2016/2017 et 2017/2018 et une augmentation de 500,0% entre les campagnes 2017/2018 et 2018/2019. Toutefois, une mévente de 68,8 t a été enregistrée dans la région durant la campagne 2016/2017, soit 20,0 t dans le département de Dagana, 40,0 t dans celui de Podor et 8,8 t dans le département de Saint-Louis. En outre, aucun reliquat n'est enregistré pour la campagne 2017/2018 tandis que les quantités d'engrais de type 6.20.10 vendues pendant la campagne 2018/2019 ont été de 72,7 t avec 2,2 t dans le département de Saint-Louis, 57,0 t dans le département de Podor et 13,5 t dans celui de Dagana.

Concernant les engrais de type 15.15.15, les quantités réceptionnées dans la région ont été respectivement de 38,0 t, 20,0 t et 588,0 t pendant les campagnes 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019. En effet, après une baisse de 47,4% entre les campagnes 2016/2017 et 2017/2018, une hausse considérable a caractérisé l'évolution entre les campagnes 2017/2018 et 2018/2019 avec une multiplication par 29,4 de la quantité reçue. Pour la campagne 2016/2017, les quantités d'engrais de type 15.15.15 reçues n'ont pas été vendues. Par contre, l'engrais de cette nature reçu en 2017/2018 a été entièrement évacué dans le département de Saint-Louis. Pour la campagne 2018/2019, une mévente de 174,0 t a été enregistrée dans la région correspondant à 2,7 t dans le département de Saint-Louis, 159,5 t dans le département de Podor et 12,0 t dans celui de Dagana.

Pour ce qui est de l'engrais Urée, il a été respectivement reçu à hauteur de 22 675,7 et de 19 077,6 t durant les campagnes de 2017/2018 et de 2018/2019, soit une baisse de 15,9% entre ces deux campagnes agricoles. Cependant, une mévente respective de 6 871,5 et 4165,2 t a été notée durant les campagnes 2016/2017 et 2017/2018.

S'agissant de l'engrais DAP 18.46.00, il n'a pas été distribué dans le département de Saint-Louis et 6 874,5 et 14 802,1 t ont respectivement reçu dans la région durant les campagnes 2017/2018 et 2018/2019, soit une baisse de 53,6% entre ces deux campagnes. Il faut relever que la part la plus importante de l'engrais a été distribuée

dans le département de Dagana avec 11 203,4 t vendues en 2017/2018 et 4 853,4 en 2018/2019. Toutefois, des reliquats respectifs de 1186,3 t et de 639,2 t ont été notés durant ces deux campagnes.

Tableau IX-2 : Evolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région

Engrais et autres fertilisants		Département de Dagana			Département de Podor			Département de Saint-Louis			Région de Saint-Louis			Variation Campagne 2016/2017-2017/2018 (en %)	Variation Campagne 2017/2018-2018/2019 (en %)
		Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Campagne 20178/ 2019	Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018/ 2019		
Engrais 6.20.10	Reçu (T)	20,0	0,0	25,0	40,0	0,0	75,0	40,0	20,0	20,0	100,0	20,0	120,0	-80,0	500,0
	Vendu (T)	0,0	0,0	13,5	0,0	0,0	57,0	31,3	20,0	2,2	31,3	20,0	72,7	-36,0	263,5
	Reliquat (T)	20,0	0,0	11,5	40,0	0,0	18,0	8,8	0,0	17,8	68,8	0,0	47,3	-100,0	-
Engrais 15.10.10	Reçu (T)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
	Vendu (T)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
	Reliquat (T)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Engrais 15.15.15	Reçu (T)	0,0	0,0	48,0	38,0	0,0	490,0	0,0	20,0	50,0	38,0	20,0	588,0	-47,4	2840,0
	Vendu (T)	0,0	0,0	36,0	0,0	0,0	330,5	0,0	20,0	47,3	0,0	20,0	413,8	-	1969,0
	Reliquat (T)	0,0	0,0	12,0	38,0	0,0	159,5	0,0	0,0	2,7	38,0	0,0	174,2	-100,0	-
Urée	Reçu (T)	-	18 911,5	14 559,5	-	3 764,2	4 488,2	0,0	0,0	30,0	-	22 675,7	19 077,6	-	-15,9
	Vendu (T)	-	12 833,2	10 510,4	-	2 970,0	4 375,0	0,0	0,0	27,0	-	15 803,2	14 912,4	-	-5,6
	Reliquat (T)	-	6 078,3	4 049,1	-	793,2	113,2	0,0	0,0	3,0	-	6 871,5	4 165,2	-	-39,4
Bio-fertilisants	Reçu (T)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
	Vendu (T)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
	Reliquat (T)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
DAP	Reçu (T)	-	12 389,8	5492 ,5	-	2 412,3	1 382,0	0,0	0,0	0,0	-	14 802,1	6874,5	-	-53,6
	Vendu (T)	-	11 203,4	4 853,4	-	2 008,0	1 166,8	0,0	0,0	0,0	-	13 211,4	6 020,1	-	-54,4
	Reliquat (T)	-	1 186,3	639,2	-	404,3	215,2	0,0	0,0	0,0	-	1 590,6	854,4	-	-46,3

Source : DRDR – Saint-Louis

IX.2.3. LA MISE EN PLACE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

La campagne agricole 2017/2018 a connu une situation phytosanitaire relativement stable en dehors de quelques localités où la chenille poilue est apparue dans la spéculation niébé. Toutefois, les fortes pluies de 2017 ont eu un effet positif sur la lutte contre cet insecte. En outre, une pullulation du rat roussard a été relevée dans les villages de Kassack nord, Mboundoum et Diawar où les populations, elles-mêmes, ont agi pour y faire face. A cet égard, il faut souligner les interventions rapides des

unités de la protection des végétaux (UPV) de la Direction de la Protection Végétale qui, étaient restées en alerte. Enfin, une présence de population aviaire a été également constatée dans le lac de guiers et dans les casiers de la Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS) et dont l'éradication a été possible grâce à l'hélicoptère de la Compagnie Agricole de Saint-Louis (CASL) et aux équipes de la Direction de la Protection des Végétaux (DPV).

Au total, la région a reçu, au titre de la campagne 2017/2018, 7170 litres de pesticides dont 5035 litres de Fenthion 640 UL, 2000 litres de Pyrical 240 UL et 135 litres de Titan 25 EC.

Pour la campagne 2018/2019, des foyers de Bactériose, de Thylc, d'Alternariose et d'Oïdium sont apparus dans le secteur de Dagana (Delta Centre) ainsi que de la famille légionnaire d'automne à Ndioum.

IX.2.4. LA MISE EN PLACE DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS AGRICOLES ET CREDIT OCTROYE

La mise en place des matériels et équipements agricoles

L'état des lieux sur l'équipement dans le monde rural est fait à travers la distribution du matériel agricole et les infrastructures agricoles. Il s'appuie sur les informations disponibles auprès de la Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED), sur la période 2014-2017.

Au titre de la distribution du matériel, 50 moissonneuses-batteuses, 51 batteuses à riz, 105 tracteurs, 63 offsets, 525 groupes motopompes et 8 équipements de stations de pompages ont été distribués dans la région entre 2014 et 2017.

Tableau IX-3 : Matériels et équipements agricoles mis en place dans la région

Rubriques	Unités
Moissonneuses batteuses	50
Batteuses à riz	51
Tracteurs	105
Offsets	63
Groupes motopompes	525
Equipements stations de pompage	8

Source : SAED

Pour ce qui est des infrastructures de stockage, 142 unités ont été construites dans la région sur la période 2014-2017. Elles sont composées de 37 magasins de stockages et de 105 tentes bâchées.

Tableau IX-4 : Infrastructure de stockage

Rubriques	Réalisations (Unités)
Magasins de stockage	37
Tentes bâchées	105
Total	**142**

Source : SAED

Le crédit octroyé

Entre les campagnes 2016/2017 et 2017/2018, le nombre de demandes de programmes présentés est passé de 2 466 à 2 518 unités, soit une hausse de 2,1%. Toujours par rapport aux programmes présentés entre ces deux campagnes, les superficies sont évaluées à 58 137 ha en 2016/2017 et à 61 419 ha en 2017/2018, soit une hausse de 5,6%. Dans le même sillage, le montant des programmes présentés est passé de 20 622 813 451 FCFA en 2016/2017 à 22 465 946 135 FCFA en 2017/2018, soit une augmentation de 8,9%.

S'agissant des programmes retenus, le nombre de demandes a augmenté de 3,1% passant ainsi de 2 200 en 2016/2017 à 2 269 en 2017/2018. Les superficies également ont grimpé de 46 941 en 2016/2017 à 50 319 en 2017/2018, soit un accroissement de 7,2%. Enfin, concernant le montant des programmes retenus, 16 391 565 231 FCFA ont été accordés en 2016/2017 et une évolution croissante de 7,4% est notée en 2017/2018.

Au total, il est constaté entre les campagnes 2016/2017 et 2017/2018 une tendance haussière des programmes présentés et retenus. En outre, une proportion de 89,2% de demandes retenues parmi les demandes présentées est relevée en 2016/2017 contre 90,1% en 2017/2018. Les proportions des montants accordés sont respectivement de 79,5% et 78,4% pour les deux (2) campagnes2016/2017 et 2017/2018.

Contrairement aux évolutions positives entre les campagnes 2016/2017 et 2017/2018, une tendance baissière de tous les indicateurs au niveau global est relevée entre 2017/2018 et 2018/2019. En effet, le nombre de demandes présentées et le montant ont respectivement diminué de 12,0% et de 12,2% en 2018/2019 comparativement à 2017/2018. De plus, pour les programmes retenus, des baisses respectives de 11,4% et de 7,0% des demandes et du montant accordé ont été enregistrées en 2018/2019 relativement à la campagne 2017/2018.

En somme, le pourcentage des programmes retenus eu égard à ceux présentés est de 90,7% pour les demandes et de 83,0% pour les montants en 2018/2019. Ces taux ont relativement grimpé par rapport à ceux de la campagne 2017/2018.

Enfin, de fortes disparités sont notées entre les saisons avec la saison sèche chaude qui a enregistré une situation à la baisse pour la compagne 2018/2019 alors qu'elle avait affiché des améliorations aussi bien pour les programmes présentés que pour les programmes retenus entre la compagne 2016/2017 et celle de 2017/2018. Pour la saison froide, une amélioration permanente est notée entre les trois campagnes.

Tableau IX-5 : Financement de la CNCAS

Saison			Saison froide	Saison sèche chaude	Hivernage	Total
Campagne 2016/2017	Programmes Présentés	Nbre ddes[3]	361	1152	953	2466
		Sup (ha)	2711	30865	24561	58137
		Mt (F CFA)	2103605997	10574033395	7945174059	20622813451
	Programmes Retenus	Nbre ddes	315	1011	874	2200
		Sup (ha)	2332	24333	20276	46941
		Mt (F CFA)	1 683301954	8244076106	6464187171	16391565231
Campagne 2017/2018	Programmes Présentés	Nbre ddes	388	1353	777	2518
		Sup (ha)	2806	38132	20481	61419
		Mt (F CFA)	2266374176	13836142412	6363429547	22465946135
	Programmes Retenus	Nbre ddes	354	1203	712	2269
		Sup (ha)	2588	30380	17351	50319
		Mt (F CFA)	2055536449	10428068970	5121197933	17604803352
Campagne 2018/2019	Programmes Présentés	Nbre ddes	394	1049	773	2216
		Sup (ha)	2982,43	28667	19050	50699,43
		Mt (F CFA)	3415519200	10214404978	6092312936	19722237114
	Programmes Retenus	Nbre ddes	356	948	707	2011
		Sup (ha)	2647,97	23557	17500	43704,97
		Mt (F CFA)	2947170760	8116128583	5304840305	16368139648
Variations 2016/2017 - 2017/2018 (en %)	Programmes Présentés	Nbre ddes	7,5	17,4	-18,5	2,1
		Sup (ha)	3,5	23,5	-16,6	5,6
		Mt (F CFA)	7,7	30,9	-19,9	8,9
	Programmes Retenus	Nbre ddes	12,4	19,0	-18,5	3,1
		Sup (ha)	11,0	24,9	-14,4	7,2
		Mt (F CFA)	22,1	26,5	-20,8	7,4
Variations 2017/2018 - 2018/2019 (en %)	Programmes Présentés	Nbre ddes	1,5	-22,5	-0,5	-12,0
		Sup (ha)	6,3	-24,8	-7,0	-17,5
		Mt (F CFA)	50,7	-26,2	-4,3	-12,2
	Programmes Retenus	Nbre ddes	0,6	-21,2	-0,7	-11,4
		Sup (ha)	2,3	-22,5	0,9	-13,1
		Mt (F CFA)	43,4	-22,2	3,6	-7,0

Source : DRDR – Saint-Louis

[3] Nbre ddes : Nombre de demandes et ;
Mt : Montant

IX.3. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

Durant la campagne 2018/2019, il a été enregistré, sur l'ensemble des cultures vivrières suivies (mil, sorgho, maïs et riz), une augmentation des superficies emblavées, du rendement à l'hectare et de la production. Toutefois, le fonio n'a pas été produit dans la région et les données sur les autres cultures vivrières ne sont pas disponibles.

Pour le mil, après 8 240,0 ha emblavés dans la région en 2016/2017, seulement 743,0 ha ont été cultivés en 2017/2018. Toutefois, il faut relever une hausse de 234,9% des superficies emblavées durant la campagne 2018/2019 par rapport à celle de 2017/2018, soit 2 488,0 ha. En outre, une relative baisse de 5,6% du rendement à l'hectare a été enregistrée entre les campagnes 2016/2017 et 2017/2018 passant ainsi de 900Kg/ha à 850 Kg/ha. Cependant, par rapport à la campagne 2017/2018, le rendement à l'hectare a augmenté de 28,4% à la campagne 2018/2019 et s'est établi à 1091 Kg/ha. Pour ce qui est de la production, elle a drastiquement diminué de 90,6% entre les campagnes 2016/2017 et 2017/2018 et est passé de 2191,0 t à 206,0 t. Par rapport à la campagne 2017/2018, une hausse de 189,8% de la production a été relevée durant la campagne 2018/2019 où la production de mil est ressortie à 597,0t.

Pour ce qui est du sorgho, 1 555,0 ha ont été emblavés durant la campagne 2017/2018, soit une diminution de 44,7% des superficies par rapport à la campagne 2016/2017 où 2811,0 ha ont été cultivés. Cependant, une hausse spectaculaire a été notée pendant la campagne 2018/2019 avec 9100,0 ha emblavés, soit une hausse de 485,2% par rapport à la campagne 2017/2018. En sus, le rendement à l'hectare a été évalué à 774,0 Kg durant la campagne 2017/2018, soit une baisse relative de 40,5% eu égard à la campagne de 2016/2017. Le rendement à l'hectare est ressorti à 1750,0 Kg pendant la campagne 2018/2019 soit, relativement à la campagne 2017/2018, une augmentation de 126,1%. Pour la production de sorgho, elle est de 595,0 t pendant la campagne 2017/2018 qui, comparativement à la campagne 2016/2017 où la production s'est établie à 968,0 t, a enregistré ainsi une baisse de 38,5%. Toutefois, une hausse spectaculaire de la production de sorgho est notée durant la campagne 2018/2019 avec 5985,0 t produits, soit une multiplication par 10 de la production eu égard à la campagne 2017/2018.

S'agissant des superficies emblavées au titre de la spéculation maïs, une tendance haussière est relevée durant les trois campagnes agricoles considérées. Ainsi, les

superficies sont passées de 2350,0 ha en 2016/2017 à 3082,0 ha en 2018/2019 avec 2929,0 ha cultivés en 2017/2018, soit une hausse relative de 24,6% entre les campagnes 2016/2017 et 2017/2018 et de 5,2% entre celles de 2017/2018 et 2018/2019. La spéculation maïs a enregistré durant les campagnes 2017/2018 et 2018/2019 un rendement à l'hectare constant de 9750,0 Kg/ha. Une évolution de 101,0% a été relevée entre les campagnes 2016/2017 et 2017/2018, avec un rendement à l'hectare de 4850,0 Kg/ha à la compagne 2016/2017. Enfin, la production de maïs est évaluée à 8922,0 t en 2017/2018. Comparée à 2016/2017 où la production était ressortie à 5485,0 t, une hausse relative de 62,7% est relevée. La campagne 2018/2019 a connu une production de maïs de 9354,0 t, soit une augmentation de la production de 4,8% par rapport à celle de 2017/2018.

Enfin, 61874,0 ha ont été emblavés en riz durant la campagne 2017/2018 contre 61 407,0 ha en 2016/2017, soit une hausse de 0,8% entre ces deux campagnes. Pendant la campagne 2018/2019, 62 693,0 ha ont été cultivés en riz dans la région soit une augmentation de 1,3% comparée à la campagne 2017/2018. En outre, une baisse de 0,2% a été notée entre les campagnes 2016/2017 et 2017/2018 sur le rendement à l'hectare qui est passé ainsi de 12520,0 Kg/ha à 12500,0 Kg/ha. De plus, une hausse de 3,2% du rendement à l'hectare est relevée entre 2017/2018 et 2018/2019 où celui-ci est évalué à 12 900,0 Kg/ha. Enfin, la production de riz est évaluée à 397 718,0 t en 2016/2017, 400 146,0 t en 2017/2018 et 402 704,0 t en 2018/2019, soit un accroissement annuel constant de 0,6%.

Au total, ces indicateurs étudiés au niveau régional cachent des disparités entre les départements avec notamment l'absence de culture de riz dans le département de Saint-Louis.

Tableau IX-6 : Evolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par département

Spéculations		Département de Dagana			Département de Podor			Département de Saint-Louis			Région de Saint-Louis			Variation Campagne 2016/2017-2017/2018 (en %)	Variation Campagne 2017/2018-2018/2019 (en %)
		Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018/ 2019		
Mil	Sup (Ha)	6 061,0	350,0	484,0	1 728,0	343,0	1 949,0	451,0	50,0	55,0	8 240,0	743,0	2 488,0	-91,0	234,9
	Rdt (Kg/Ha)	250,0	300,0	591,0	300,0	250,0	150,0	350,0	300,0	350,0	900,0	850,0	1 091,0	-5,6	28,4
	Prod(T)	1 515,0	105,0	286,0	518,0	86,0	292,0	158,0	15,0	19,0	2 191,0	206,0	597,0	-90,6	189,8
Sorgho	Sup (Ha)	605,0	525,0	700,0	2 188,0	0,0	7 000,0	18,0	1 030,0	1 400,0	2 811,0	1 555,0	9 100,0	-44,7	485,2
	Rdt (Kg/Ha)	500,0	400,0	550,0	300,0	0,0	700,0	500,0	374,0	500,0	1 300,0	774,0	1 750,0	-40,5	126,1
	Prod(T)	303,0	210,0	385,0	656,0	0,0	4 900,0	9,0	385,0	700,0	968,0	595,0	5 985,0	-38,5	905,9
Maïs	Sup (Ha)	700,0	800,0	880,0	1 650,0	2 129,0	1 322,0	0,0	0,0	880,0	2 350,0	2 929,0	3 082,0	24,6	5,2
	Rdt (Kg/Ha)	2 650,0	4 000,0	4 000,0	2 200,0	5 750,0	1 750,0	0,0	0,0	4 000,0	4 850,0	9 750,0	9 750,0	101,0	0,0
	Prod(T)	1 855,0	3 200,0	3 520,0	3 630,0	5 722,0	2 314,0	0,0	0,0	3 520,0	5 485,0	8 922,0	9 354,0	62,7	4,8
Riz	Sup (Ha)	48 687,0	50 157,0	48 939,0	12 720,0	11 717,0	13 754,0	0,0	0,0	0,0	61 407,0	61 874,0	62 693,0	0,8	1,3
	Rdt (Kg/Ha)	6 630,0	6 600,0	6 400,0	5 890,0	5 900,0	6 500,0	0,0	0,0	0,0	12 520,0	12 500,0	12 900,0	-0,2	3,2
	Prod(T)	322 797,0	331 016,0	313 926,0	74 921,0	69 130,0	88 778,0	0,0	0,0	0,0	397 718,0	400 146,0	402 704,0	0,6	0,6

Source : DRDR – Saint-Louis

IX.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

Les principales contraintes de l'agriculture sont les suivantes :

- qualité défaillante des aménagements et des infrastructures ;
- insuffisance du réseau de drainage (Delta) pour le PIP du Delta ;
- insuffisance et dégradation des pistes de production et de désenclavement ;
- déficit de moissonneuses batteuses et de tracteurs adaptés ;
- déficit d'infrastructures de stockage ;
- insuffisance de matériels d'irrigation surtout à Podor ;
- prolifération des plantes aquatiques sur certains axes ;
- difficultés d'accès aux semences de qualité ;
- endettement des producteurs ;
- cherté de l'électricité (coût, prime fixe pour les rizeries) ;
- retard dans la mise en place des engrais et difficultés d'accès aux engrais subventionnés ;
- forte pression aviaire ;
- difficultés liées à la consignation des stocks (prise en charge tierce détention) ;

- dysfonctionnement sur la plateforme (indexation commande) ;
- difficultés d'écoulement du riz entier (commande publique) ;
- difficultés d'accès de certains riziers au fonds de commercialisation ;
- difficultés liées aux changements climatiques ;
- le fait que nombre de producteurs n'utilisent pas les semences certifiées qui sont, de loin, plus productives que celles écrémées, plus largement utilisées par les producteurs ;
- insuffisance des infrastructures de stockage et de conservation ;
- manque d'équipements dans les centres de collecte (palettes, bâches, …) ;
- insuffisance du financement ;
- persistance des problèmes phytosanitaires notamment les nématodes sur la culture de la patate douce dans la zone du Lac de Guiers ;
- problème de fertilité et fertilisation des sols (Zone du lac) et ;
- défaillances récurrentes des canaux non adaptés et souvent, mal dimensionnés dans la zone du Lac de Guiers.

Chapitre X : ELEVAGE

A l'instar de l'agriculture, le secteur de l'élevage occupe une place de choix dans l'économie régionale. L'élevage comprend l'ensemble des activités qui permettent d'assurer la multiplication des animaux domestiques, parfois sauvages, destinés à l'usage des humains. De par sa contribution à la sécurité alimentaire et à la nutrition, le secteur de l'élevage présente un fort potentiel en termes d'amélioration des performances économiques du pays. Ce qui lui a valu sa place dans le premier pilier de la transformation structurelle de l'économie sénégalaise.

Dans la région, une bonne partie du territoire régional est dédiée à ce secteur qui constitue un élément prépondérant dans l'activité économique. En ce sens, il faut relever qu'une bonne partie de la zone sylvo-pastorale du pays se trouve dans la région.

Ainsi, dans ce chapitre, l'analyse du secteur de l'élevage est axée sur les services techniques, les autres intervenants et les infrastructures, les productions et sur les éléments de diagnostic.

X.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

X.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

Les effectifs des inspections de services vétérinaires de la région sont restés constant à 35 de 2016 à 2018. Toutefois, des disparités sont relevées entre les services et sur le niveau des agents. Ainsi, 16 agents ont été dénombrés dans le Service Départemental de l'Elevage et des Productions Animales (SDEPA) de Podor avec 1 Ingénieur des Travaux d'Elevage et 15 agents techniques d'élevage durant toutes ces années. Le SDEPA de Dagana compte 10 agents dont 2 ingénieurs des Travaux d'Elevage et 8 Agents Techniques d'Elevage. Les effectifs dans ces deux départements n'ont pas connu de variation dans leur composition entre 2016 et 2018. Cependant pour le SDEPA de Saint-Louis, l'effectif des agents est passé de 5 en 2016 à 6 en 2017 et 2018. Il est composé de 2 Ingénieurs des Travaux d'Elevage durant toute la période 2016-2018 et de 3 Agents Techniques d'Elevage en 2016 contre 4 en 2017 et 2018. Enfin, l'effectif du SREPA est passé de 4 agents en 2016 à 3 en 2017 et 2018 suite à un départ d'un Docteur vétérinaire. A cet effet, il faut noter qu'en 2017 et 2018, la composition de l'effectif comprend un docteur vétérinaire, un agent technique d'élevage et un ingénieur agronome.

Tableau X-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection

Inspections de Services Vétérinaires	Année	Docteur vétérinaire			Ingénieur des Travaux d'Elevage			Agents Techniques d'Elevage			Ingénieur Agronome			Ensemble		
		H	F	Ens	H	F	Ens	H	F	Ens	H	F	Ens	H	F	Ens
SREPA de Saint-Louis	2016	1	1	2	0	0	0	1	0	1	1	0	1	3	1	4
	2017	0	1	1	0	0	0	1	0	1	1	0	1	2	1	3
	2018	0	1	1	0	0	0	1	0	1	1	0	1	2	1	3
SDEPA de Saint-Louis.	2016	0	0	0	1	1	2	2	1	3	0	0	0	3	2	5
	2017	0	0	0	1	1	2	3	1	4	0	0	0	4	2	6
	2018	0	0	0	1	1	2	3	1	4	0	0	0	4	2	6
SDEPA de Dagana	2016	0	0	0	2	0	2	8	0	8	0	0	0	10	0	10
	2017	0	0	0	2	0	2	8	0	8	0	0	0	10	0	10
	2018	0	0	0	2	0	2	7	1	8	0	0	0	9	1	10
SDEPA de Podor	2016	0	0	0	1	0	1	15	0	15	0	0	0	16	0	16
	2017	0	0	0	1	0	1	15	0	15	0	0	0	16	0	16
	2018	0	0	0	1	0	1	15	0	15	0	0	0	16	0	16
Région	2016	1	1	2	4	1	5	26	1	27	1	0	1	32	3	35
	2017	0	1	1	4	1	5	27	1	28	1	0	1	32	3	35
	2018	0	1	1	4	1	5	26	2	28	1	0	1	31	4	35
	Variation 2016/2017 (en %)	-100,0	0,0	-50,0	0,0	0,0	0,0	3,8	0,0	3,7	0,0	-	0,0	0,0	0,0	0,0
	Variation 2017/2018 (en %)	-	0,%	0,0	0,0	0,0	0,0	-3,7	100,0	0,0	0,0	-	0,0	-3,1	33,3	0,0

Source : Service Régional de l'Elevage et des Productions Animales (SREPA)/SL

X.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

Les autres interventions dans le secteur de l'élevage concernent essentiellement les projets parmi lesquels le projet dénommé le DRIARS qui est le seul à l'échelle régionale et dont l'objectif consiste à l'amélioration génétique et la construction d'infrastructures pastorales. Il sied aussi de relever l'existence de deux projets intervenant à la fois dans les départements de Dagana et de Podor à savoir PROGRES LAIT qui intervient sur la filière « lait » et sur l'énergie solaire et le PRAPS qui vise la santé animale, la gestion des ressources pastorales et des crises et l'accès aux marchés. Concernant les projets dont les interventions sont limitées à un département, il faut noter le projet ASSTEL dans le département de Dagana qui a pour objectif l'amélioration des conditions sociales. Deux projets interviennent aussi dans le département de Podor. Il s'agit de l'AIDEP qui s'active dans la culture fourragère et les infrastructures pastorales et de YELITTARE qui intervient dans les domaines de la santé, de la nutrition et des infrastructures pastorales de base.

Tableau X-2 : Liste des autres intervenants en 2018

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaine d'intervention	Zone d'intervention
PRAPS	Projet	Santé animale, gestion des ressources pastorales, gestion des crises et accès aux marchés	Dagana et Podor
DRIARS	Projet	Amélioration génétique et infrastructures pastorales	Régional
AIDEP	Projet	Culture fourragère et infrastructures pastorale	Podor
ASSTEL	Projet	amélioration des conditions sociales	Dagana
YELITTARE	Projet	Santé, nutrition et infrastructures pastorales de bases	Podor
PROGRES LAIT	Projet	Lait et énergie solaire	Dagana et Podor

Source : Service Régional de l'Elevage et des Productions Animales (SREPA)/SL

X.2. LES PRODUCTIONS

Les productions sont abordées à travers les statistiques sur les abattages contrôlés de viande et la production contrôlée de cuirs et peaux. Cette restriction de l'analyse de la production est dictée par l'absence de statistiques relatives au cheptel et à la volaille sur les trois (3) années étudiées de même que la non disponibilité de données sur la production contrôlée de lait.

X.2.1. STATISTIQUES SUR LES ABATTAGES CONTROLES DE VIANDE

Durant la campagne 2017/2018, 49 943 têtes de bétail correspondant à 1 931 254 t de viandes ont été contrôlées dans les abattoirs de la région. Il s'agit de 11 261 bovins, soit 1 365 757 t, de 13 035 ovins (218 442 t), de 25 580 caprins (330 489 t) et de 67 caméliens (16 566 t). Il sied de rappeler qu'aucun abattage contrôlé n'est exercé sur les porcins, équins et asins pour la campagne 2017/2018.

Par rapport à la campagne 2016/2017, une baisse de 0,3% du nombre du cheptel abattu et contrôlé est relevée en 2017/2018 (50 096 unités en 2016/2017) même s'il faut signaler que le poids a connu une hausse de 11,5% sachant qu'il a été de 1 732 595 t en 2016/2017. En outre, il faut rappeler que pendant la campagne 2016/2017, 10 351 bovins soit 1 224 112 t, 10 319 ovins (166 208 t), 28 878 caprins (306 793 t) et 548 caméliens (35 482 t) ont été abattus et contrôlés.

Pour la campagne 2018/2019, il faut noter que 63 591 têtes (120 171 t) ont été abattus et contrôlés dans les abattoirs de la région, soit un accroissement de 27,3% du nombre de têtes et de 13,8% de la quantité de tonnes de viande. Ainsi, durant cette campagne 2018/2019, 14 577 bovins (1 593 637 t), 17 282 ovins (243 105 t), 31 657 caprins (344 853 t) et 75 caméliens (17 073 t) ont été abattus et contrôlés dans la région.

Enfin, il faut souligner que de grandes disparités sur les effectifs et les poids sont notées selon les espèces et suivant les départements avec le département de Dagana qui a enregistré plus d'abattages contrôlés de viande pour la campagne 2018/2019 là où celui de Saint-Louis a eu à enregistrer plus d'abattages contrôlés sur les deux campagnes précédentes.

Tableau X-3 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Saint-Louis selon les espèces, par département

Espèces		Dagana			Saint-Louis			Podor			Région					
		Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	variation 2016/17 - 2017/18 (en %)	variation 2017/18 - 2018/19 (en %)
Taureaux	Nb	331	364	1096	1954	1952	1846	164	94	100	2449	2410	3042	-1,6	26,2
	Poids (T.)	62489	54571	164633	302548	330594	229709	20845	12580	4486	385882	397745	398828	3,1	0,3
Bœufs	Nb	1000	70	377	1423	1514	1347	64	54	68	2487	1638	1792	-34,1	9,4
	Poids (T.)	123252	11031	43126	193996	162135	120745	7 620	6360	5090	324868	179526	168961	-44,7	-5,9
Vaches	Nb	195	883	3108	2104	3803	3471	1148	748	771	3447	5434	7350	57,6	35,3
	Poids (T.)	17837	129308	381065	296062	517751	481208	101 804	63412	17712	415703	710471	879985	70,9	23,9
Veaux / vêles	Nb	636	481	1209	965	1085	1000	367	213	184	1968	1779	2393	-9,6	34,5
	Poids (T.)	49881	50888	129147	47778	13697	13186	30 445	13430	3530	128104	78015	145863	-39,1	87,0
Total bovins	Nb	2162	1798	5790	6446	8354	7664	1743	1109	1123	10351	11261	14577	8,8	29,4
	Poids (T.)	253459	245798	717971	840384	1024177	844848	130269	95782	30818	1224112	1365757	1593637	11,6	16,7
Ovins	Nb	2686	3796	8908	5832	7632	6698	1801	1607	1676	10319	13035	17282	26,3	32,6
	Poids (T.)	63323	107336	159654	74513	91823	77303	28 372	19283	6148	166208	218442	243105	31,4	11,3
Caprins	Nb	12396	6325	14515	7939	11524	11165	8543	7731	5977	28878	25580	31657	-11,4	23,8
	Poids (T.)	148309	137029	212706	74787	123817	115092	83 697	69643	17055	306793	330489	344853	7,7	4,3
Porcins	Nb	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids (T.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Caméliens	Nb	435	2	19	98	57	56	15	8		548	67	75	-87,8	11,9
	Poids (T.)	8630	435	5167	23142	14461	11906	3710	1670		35482	16566	17073	-53,3	3,1
Equins	Nb	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids (T.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Asins	Nb	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Poids (T.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**Nb**	**17679**	**11921**	**29232**	**20315**	**27567**	**25583**	**12102**	**10455**	**8776**	**50096**	**49943**	**63591**	**-0,3**	**27,3**
	Poids (T.)	**473721**	**490598**	**1095498**	**1012826**	**1254278**	**1049149**	**246048**	**186378**	**54021**	**1732595**	**1931254**	**2198668**	**11,5**	**13,8**

Source : Service Régional de l'Elevage et des Productions Animales (SREPA)/SL

X.2.2. LA PRODUCTION CONTROLEE DE CUIRS ET PEAUX

Relativement à la production de peaux et cuirs, 100 245 unités ont été relevées dans la région durant la campagne 2017/2018 constituées de 10 373 unités de cuirs, de 63 773 peaux ovines et de 26 099 peaux caprines. Cette production a affiché de fortes disparités dans sa répartition entre les départements avec 25 045 unités dans le département de Saint-Louis, 9 557 dans celui de Podor et 65 643 à Dagana.

Une augmentation de 91,6% de la production de cuirs et peaux est notée durant la campagne 2017/2018 eu égard à la campagne 2016/2017 durant laquelle 11 810 unités de cuirs ont été produites de même que 14 796 peaux ovines et 25 726 peaux caprines. Il faut souligner que la production de cuir a diminué de 12,2% entre les campagnes 2016/2017 et 2017/2018 tandis que celle de peaux ovines s'est fortement appréciée de 331,0% et la production de peaux caprines a augmenté de 1,4%.

S'agissant de la campagne 2018/2019, un accroissement de 19,9% de la production est enregistré par rapport à celle de 2017/2018, soit 120 171 unités produites réparties en 15 905 unités de cuirs, 76 462 unités de peaux ovines et 27 804 unités de peaux caprines. Une hausse de 53,3% de la production de cuirs est relevée entre ceux deux (2) campagnes ainsi que l'augmentation de 19,9% de la production de peaux ovines et un accroissement de 6,4% de celle de peaux caprines.

Tableau X-4 : Répartition et évolution de la production de cuirs par département

Espèces	Département Dagana			Département Podor			Département Saint-Louis			Région				
	Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2018 / 2019	variation 2016/17-2017/18 (en %)	variation 2016/17-2017/18 (en %)
Cuirs	4961	2640	7126	1555	829	1115	5294	6904	7664	11810	10373	15905	-12,2	53,3
Peaux ovines	7807	55184	68036	1937	1496	1728	5052	7093	6698	14796	63773	76462	331,0	19,9
Peaux caprines	9763	7819	10822	9026	7232	5817	6937	11048	11165	25726	26099	27804	1,4	6,5
Total	**22531**	**65643**	**85984**	**12518**	**9557**	**8660**	**17283**	**25045**	**25527**	**52332**	**100245**	**120171**	**91,6**	**19,9**

Source : Service Régional de l'Elevage et des Productions Animales (SREPA)/SL

X.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

X.3.1. CONTRAINTES

Les principales contraintes sont les suivantes :

- faible niveau d'organisation des OPE ;
- faiblesse des infrastructures en élevage ;
- récurrence des pathologies ;
- résurgence de certaines maladies ;
- faiblesse des pluies;
- manque d'eau dans le diéri ;
- alimentation déficitaire ;
- personnel insuffisant.

X.3.2. PERSPECTIVES

Les perspectives sont relatives aux actions ci-dessous :

- suivi et réalisation des projets en perspectives pour l'amélioration des résultats aussi bien en lait, viande et couverture vaccinale ;
- mise à disposition de moyens de stockage destinés à rendre la collecte du lait plus efficace ;
- renforcement des infrastructures vétérinaires ;
- mise en place un système de collecte fourragère plus approprié ;
- meilleure organisation des OP d'éleveurs ;
- meilleure surveillance épidémiologique ;
- productions de semences fourragères et ;
- gestion des fourragères grossières.

Chapitre XI : PECHE

Le secteur de la pêche est déterminant dans l'économie du Sénégal. A travers les exportations de produits issus de la pêche et, entre autres, les emplois générés dans le secteur, ce dernier contribue significativement au produit intérieur brut. Il occupe une place importante dans l'alimentation des populations. La région de Saint-Louis, étant une des rares régions du Sénégal à être bordées par l'océan et encerclées par des cours d'eau occupe une place de choix pour le secteur. La pêche y joue un rôle primordial et se révèle incontournable pour le développement économique de la région. Elle figure parmi les trois secteurs les plus déterminants économiquement, à côté de l'agriculture et de l'élevage. La pêche locale est majoritairement artisanale et est pratiquée en mer, au niveau des fleuves, des affluents et des lacs.

Cependant, des difficultés liées principalement à la gestion des productions au manque de système de conservation et de licences de pêche sont notées dans le secteur.

Dans ce chapitre, l'accent sera mis sur la production halieutique de la région, l'usage et la gestion de celle-ci. L'analyse est différenciée à travers la pêche artisanale, la pêche industrielle et l'aquaculture.

XI.1. LES SERVICES TECHNIQUES, LES AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES

XI.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques de la pêche de la région de Saint-Louis s'appuient sur un personnel d'un effectif de 13 en 2018, soit le même effectif qu'en 2017 et trois unités de moins qu'en 2016. Parmi les membres du personnel, figurent deux ingénieurs des pêches, deux techniciens supérieurs des pêches et sept agents techniques des pêches.

Tableau XI-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	SRP[4]			Podor			Dagana			Saint-Louis			Région		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Ingénieur des pêches	Masc.	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2
Docteur vétérinaire	Masc.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien supérieur des pêches	Masc.	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	1	1	1	2	2
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	1	1	1	2	2
Agent technique des pêches	Masc.	0	0	0	1	1	1	1	1	1	2	4	4	4	5	5
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1
	Tot.	0	0	0	1	1	1	1	1	1	3	5	5	5	6	6
Autres	Masc.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	0	0	2	2	2
	Fem.	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1
	Tot.	2	2	2	1	1	1	1	1	1	3	0	0	3	3	3
Ensemble	Masc.	3	3	3	2	2	2	3	3	3	4	4	4	9	12	12
	Fem.	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1
	Tot.	4	4	4	2	2	2	3	3	3	5	5	5	10	13	13

Sources : SRP/SL

XI.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

Plusieurs autres acteurs sont présents au niveau de la région dans le cadre de partenariat entre le secteur public et des acteurs du secteur privé orientés vers le profit. Les partenaires contribuent sous forme de ressources (financières, humaines, techniques ou intangibles telles que l'information et l'appui politique) et participent au processus de décision. Les intervenants les plus fréquents sont l'USAID/COMFISH qui intervient dans la transformation et la pêche, le Conseil local de la pêche artisanale et l'ADEPA qui interviennent dans la pêche dans la commune de Saint-Louis.

[4] Service régional des pêches

Tableau XI-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc..)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
Ministère de la pêche et de l'économie par COSEG	Projet de l'Etat	Pisciculture en cages flottantes	Communes de : Podor, Niandane, Guédé-Village
DER	Projet de l'Etat	Pisciculture en cages flottantes	Podor-Commune
PUMA	Projet Etat	Pisciculture en cages flottantes	Arrondissement Gamadji Saré ; de Saldé et Cas-cas
BP/ADEPA	British Petrolum	Sécurité, Bonne Gouvernance, AGR	Département St louis
OMVS, BM, DPC, SDP de Dagana, ETTP-BAT, SOTERCO, Mairie de R-Toll, Mareyeurs	PGIRE II : Construction d'un marché au poisson	Mareyage	Richard-Toll
OMVS, BM, DPC, SDP de Dagana, ETTP-BAT, SOTERCO, Mairie de Mbane, Femmes transformatrices	PGIRE II : Construction d'une aire de transformation du poisson	Transformations du poisson	Thiago
OMVS, BM, DPC, SDP de Dagana, ETTP-BAT, SOTERCO, Mairie de Gaé, Union Locale des Pêcheurs de Gaé	PGIRE II : Construction d'une ferme piscicole	Pisciculture	Gaé
OMVS, BM, DPC, SDP de Dagana, ETTP-BAT, SOTERCO, Comité de gestion inter-villageois, Mairie de Ronkh	PGIRE II : Aménagement suivi de repeuplement de la mare de Beud	Repeuplement	Ronkh

Sources : SRP/SL

XI.1.3. LES INFRASTRUCTURES

Les infrastructures occupent une place importante dans les activités de pêche. Elles sont indispensables pour la conservation et la transformation des produits halieutiques. Les infrastructures existantes fonctionnelles de la région sont exclusivement localisées dans le département de Saint-Louis. Celui-ci dispose de deux (02) quais de pêche et de huit (08) fabriques glace en 2018, soit le même nombre qu'en 2017. Dans le département, il est dénombré quatre usines de transformation des produits halieutiques.

Tableau XI-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par département

Infrastructures	Dagana			Podor			Saint-Louis			Région		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Quais de pêche	0	0	0	0	0	0	2	2	2	2	2	2
Complexes frigorifiques	1 (NF[5])	1 (NF)	1 (NF)	0	0	0	0	0	0	1(NF)	1 (NF)	1 (NF)
Fabriques de glace	0	0	0	0	0	0	7	8	8	7	8	8
Stations d'essence	0	0	0	0	0	0	21	19	17	21	19	17
Usines de transformation de produits halieutiques	0	0	0	0	0	0	4	4	4	4	4	4

Sources : SRP/SL

XI.2. LA PECHE ARTISANALE

XI.2.1. LES SITES ET L'ARMEMENT DE PECHE

La région de Saint-Louis compte 129 villages de pêcheurs dans les départements de Dagana et de Podor pour la pêche continentale. Le nombre de villages de pêcheurs est resté constant sur les 3 dernières années pour chacun des départements.

S'agissant des embarcations, un total de 5700 pirogues est dénombré dans la région en 2018 contre 5671 en 2017, soit une augmentation de 29 unités. Les pirogues destinées à la pêche continentale représentent 21,1% de l'arsenal de pirogues. Le département de Podor abrite 40% des pirogues naviguant pour la pêche continentale.

Pour ce qui est du nombre de pêcheurs, il est en permanente augmentation : de 15750 en 2016, il passe à 16 890 en 2017 et 17 960 en 2018, soit un niveau d'augmentation de 6,3% entre 2017 et 2018 (contre 7,2% d'augmentation entre 2016 et 2017).

Tableau XI-4 : Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche et le département

Département	Année	Nombre de villages de pêcheurs			Nombre de pirogues			Nombre de pêcheurs		
		PC[6]	PM[7]	Total	PC	PM	Total	PC	PM	Total
Podor	**2016**	***75***	0	***75***	450	0	450	2250	0	**2250**
	2017	***75***	0	***75***	475	0	475	2270	0	**2270**
	2018	***75***	0	***75***	487	0	487	2300	0	**2300**
Dagana	**2016**	54	0	54	662	0	662	3 500	0	3 500
	2017	54	0	54	696	0	696	3 620	0	3 620
	2018	54	0	54	713	0	713	3 690	0	3 690

[5] NF=Non fonctionnel

[6] Pêche continentale

[7] Pêche maritime

Département	Année	Nombre de villages de pêcheurs			Nombre de pirogues			Nombre de pêcheurs		
		PC[6]	PM[7]	Total	PC	PM	Total	PC	PM	Total
Saint-Louis	2016	0	Nd	nd	0	4200	4200	0	10 000	10 000
	2017	0	Nd	nd	0	4500	4500	0	11 000	11 000
	2018	0	Nd	nd	0	5500	5500	0	12 000	12 000
Région	2016	129	Nd	nd	1112	4200	5312	5750	10000	15750
	2017	129	Nd	nd	1171	4500	5671	5890	11000	16890
	2018	129	Nd	nd	1200	5500	5700	5960	12000	17960
Variation (en %)	2016-2017	0,0	Nd	nd	5,3	7,1	6,8	2,4	10,0	7,2
	2017-2018	0,0	nd	nd	2,5	22,2	0,5	1,2	9,1	6,3

Source : SRP/SL

XI.2.2. LA PRODUCTION

Après un repli de 78,4% en 2017 comparativement à 2016, la production de poissons dans la région est estimée en 2018 à 36 621 tonnes, soit 2,7 fois la production de l'année d'avant.

Ce regain de production est porté exclusivement par le département de Saint-Louis, les autres ayant enregistré des baisses de l'ordre de 32,5% pour Podor et 15,7% pour Dagana.

Concernant les quantités de mollusques, elles ont atteint en 2018 près de 4 fois les quantités de 2017, à l'opposé de la production de crustacés qui continue de chuter en s'établissant à 360 tonnes en 2018 contre 450 tonnes en 2017 et 500 tonnes en 2016.

En termes monétaires, la valeur de la production a augmenté respectivement pour les trois catégories (poissons, mollusques et crustacés) en 2018 comparativement à 2017. Toutefois, le niveau de valorisation monétaire reste en deçà de celui de 2016 pour les poissons et les crustacés.

Tableau XI-5 : Evolution de la production de la pêche artisanale, selon l'espèce et par département

Département	Année	Poissons		Mollusques		Crustacés	
		Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)	Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)	Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)
Podor	2016	379	437 198 000	0	0	0	0
	2017	378	456 960 000	0	0	0	0
	2018	255	321 340 000	0	0	0	0
	Var. (en %) 2016-2017	-0,3	4,5	NC	NC	NC	NC
	Var. (en %) 2017-2018	-32,5	-29,7	NC	NC	NC	NC
Dagana	2016	1 661	652 097 600	0	0	0	0
	2017	2 285	839 866 100	0	0	0	0
	2018	1 926	742 660 750	0	0	0	0
	Var. (en %) 2016-2017	37,6	28,8	NC	NC	NC	NC
	Var. (en %) 2017-2018	-15,7	-11,6	NC	NC	NC	NC
Saint-Louis	2016	60 000	15 451 000 000	2500	5 000 000	500	750 000
	2017	10 730	6 200 000 000	820	2 400 000	450	375 000
	2018	34 440	9 850 000 000	3200	6 400 000	360	540 000

Département	Année	Poissons		Mollusques		Crustacés	
		Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)	Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)	Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)
	Var. (en %) 2016-2017	-82,1	-59,9	-67,2	-52,0	-10,0	-50,0
	Var. (en %) 2017-2018	221	58,9	290,2	166,7	-20,0	44,0
Région	**2016**	62 040	16 540 295 600	2500	5 000 000	500	750 000
	2017	13 393	7 496 826 100	820	2 400 000	450	375 000
	2018	36 621	10 914 000 750	3200	6 400 000	360	540 000
	Var. (en %) 2016-2017	-78,4	-54,7	-67,2	-52,0	-10,0	-50,0
	Var. (en %) 2017-2018	173,4	45,6	290,2	166,7	-20,0	44,0

Source : SRP/SL

XI.2.3. LA VENTILATION DE LA PRODUCTION

L'analyse ne tient pas compte des quantités transformées industriellement, celles-ci n'étant pas disponibles. En 2018, 3 310 tonnes de la production ont été utilisées pour les besoins de la consommation locale, contre 2130 en 2017 et 3 810 en 2016, soit une baisse de 13,1% sur la période de 2016 à 2018 même si le niveau de consommation locale de 2018 est plus important que celui de 2017. Quant à la quantité destinée au mareyage, elle est estimée à 26 746 tonnes en 2018, soit presque trois fois la quantité de 2017 utilisée à cette fin. S'agissant de la transformation industrielle, une hausse de 14,8% est notée sur les quantités utilisées entre 2017 et 2018 après plus d'un triplement de la quantité entre 2016 et 2017.

Tableau XI-6 : Ventilation de la production artisanale selon l'usage et l'année, par département

Destinations		Consommation locale	Mareyage	Transformation artisanale	Total
Podor	**2016**	220	159	0	**379**
	2017	211	167	0	**378**
	2018	127	116	0	**243**
	Var. (en %) 2016-2017	-4,1	5,0	NC	-0,3
	Var. (en %) 2017-2018	-39,8	-30,5	NC	-35,7
Dagana	**2016**	795	752	113	1661
	2017	1078	1108	98	2285
	2018	944	888	93	192
	Var. (en %) 2016-2017	35,6	47,3	-13,3	37,6
	Var. (en %) 2017-2018	-12,4	-19,9	-5,1	-91,6
Saint-Louis	**2016**	2795	1987	107	4889
	2017	8410	8927	663	18000
	2018	2239	25742	781	28762
	Var. (en %) 2016-2017	200,9	349,3	519,6	268,2
	Var. (en %) 2017-2018	-73,4	188,4	17,8	59,8
Région	**2016**	3810	2898	220	6928
	2017	2130	9202	761	12093
	2018	3310	26746	874	30730
	Var. (en %) 2016-2017	-44,1	217,5	245,9	74,6
	Var. (en %) 2017-2018	55,4	190,7	14,8	154,1

Source : SRP/SL

XI.3. L'AQUACULTURE

XI.3.1. LES INFRASTRUCTURES ET PRODUCTEURS OU PROMOTEURS AQUACOLES

Le sous-secteur de l'aquaculture constitue un maillon important dans la stratégie de croissance accélérée. Elle permet de pallier les baisses enregistrées dans la production halieutique et de répondre en conséquence aux besoins des populations en produits halieutiques. La région de Saint-Louis constitue une des régions à fortes potentialités de production aquacole surtout avec les vallées inondables.

En termes d'infrastructures, 157 cages ont été dénombrés dans la région en 2018 contre 111 en 2017, soit une augmentation de 41,4%. S'agissant des autres types d'infrastructures tels que les étages et les bassins, leur nombre est resté constant pour les bassins et a peu évolué entre 2016 et 2018 pour les étangs, soit 4 unités additionnelles par année passant de 164 en 2016 à 172 en 2018.

Graphique XI-1 : Evolution du nombre d'infrastructures de production de poissons selon le type

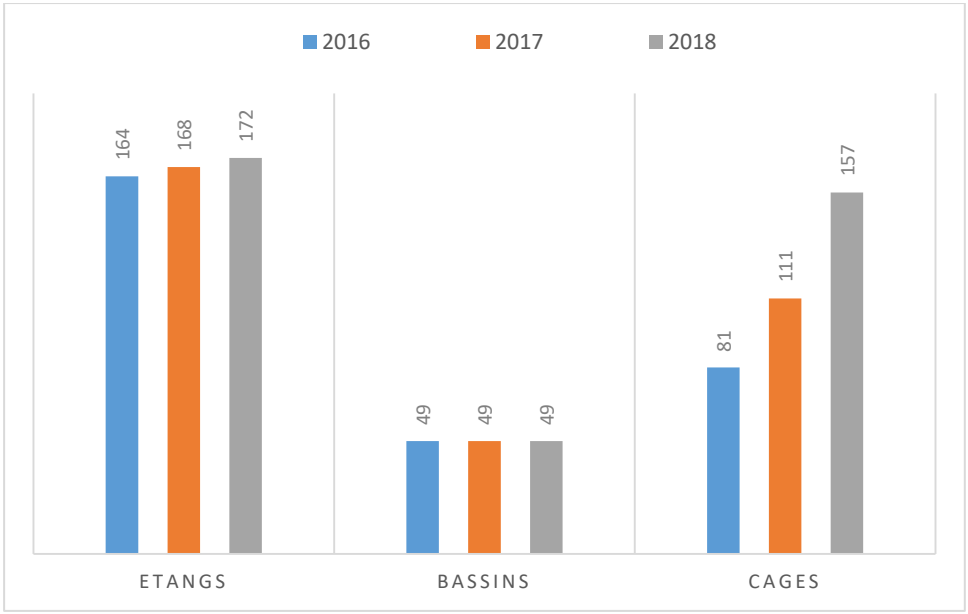

Source : ANA/SL

XI.3.2. LA SITUATION DE LA PRODUCTION AQUACOLE

Après une baisse considérable enregistrée entre 2016 et 2017 (-44%), les quantités empoissonnées d'alevins ont repris de l'élan en 2018 où elles sont passées à 0,775 tonnes en 2018, soit une augmentation de 58,2% par rapport à 2017. Le rythme d'évolution de la quantité empoissée s'est reflété sur la quantité de poissons récoltés laquelle a évolué suivant les mêmes allures en chutant de 43,3% en 2017 avant d'enregistrer un bond en 2018 de 55,7%, pour s'établir à 155 tonnes.

Tableau XI-7 : Evolution de la situation de la production aquacole dans la région de Saint-Louis

Indicateurs	Année			Variation (en %)	
	2016	2017	2018	2016-17	2017-18
Quantité empoissonnée d'alevins de 10g (en tonnes)	0,875	0,49	0,775	-44,0	58,2
Quantité de poissons récoltée (en tonnes)	175,7	99,578	155	-43,3	55,7
Production d'aliment (en tonnes)	150	30	49	-80,0	63,3

Source : ANA/SL

XI.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XI.4.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. en matière de pêche

Parmi les atouts et potentialités en matière de pêche dans la région, il faut considérer ce qui suit :

- ✓ frange maritime riche et diversifiée en poissons ;
- ✓ pêcheurs assez expérimentés ;
- ✓ migrations périodiques de bancs de poissons du nord (Mauritanie) au Sud du Sénégal en passant par la frange maritime de Saint-Louis ;
- ✓ existence d'une coopération en matière de pêche avec la Mauritanie voisine,
- ✓ abondance d'espèces de hautes valeurs commerciales pour la transformation industrielle.

2. en matière d'aquaculture

Dans le domaine de d'aquaculture, la région peut s'appuyer sur les éléments ci-après qui constituent des atouts :

- ✓ climat tropical (températures favorables à l'aquaculture) ;
- ✓ réseau hydrographique important avec des plans d'eau propices au développement de la pisciculture ;
- ✓ présence des sous-produits agricoles pour fabriquer l'aliment de poisson ;

- ✓ forte demande en poissons ;
- ✓ main d'œuvre abondante et bon marché ;
- ✓ existence d'une antenne basée à Richard toll pour l'encadrement rapproché des acteurs.

XI.4.2. CONTRAINTES

1. en matière de pêche

Le secteur de la pêche fait face à nombre de contraintes parmi lesquelles :

- ✓ la forte dépendance de la région vis-à-vis des ressources halieutiques de la Mauritanie ;
- ✓ la surexploitation des ressources ;
- ✓ le manque d'infrastructures adéquates de débarquements et de conservation des produits ;
- ✓ l'insécurité de la navigation liée à la brèche ;
- ✓ la fragilité et inadaptation des pirogues en bois ;
- ✓ l'inadéquation du système de contrôle et d'assistance en mer ;
- ✓ l'absence de moyens roulants pour les départements de Podor et de Dagana.

2. en matière d'aquaculture

Les contraintes dans le sous-secteur de l'aquaculture concernent :

- ✓ la vétusté des infrastructures de production existantes ;
- ✓ l'insuffisance de l'aliment industriel et surtout absence d'aliment de calibre adapté pour les larves et alevins ;
- ✓ le coût élevé de l'aliment de poissons ;
- ✓ la forte prédation des alevins par les oiseaux ;
- ✓ l'absence de subvention et de ligne de crédit dédiées à l'aquaculture ;
- ✓ l'insuffisance de ressources humaines et matérielles pour la zone nord de l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA).

Le secteur de la pêche est marqué par une période de reprise en 2018 après les contre-performances notées en 2017.

La reprise concerne aussi les activités dans l'aquaculture avec des productions en hausse et des infrastructures en augmentation comparativement à 2017.

Chapitre XII : RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

Les questions environnementales et d'exploitation des ressources naturelles sont au cœur des préoccupations mondiales. Au Sénégal, l'exploitation des ressources naturelles occupe une place importante dans la mesure où l'exploitation forestière constitue un maillon important de l'économie du pays à travers, d'une part, la création d'emploi et, d'autre part, la contribution aux recettes générées sur l'exploitation des produits.

Dans la région de Saint-Louis, l'Inspection régionale des Eaux et Forêts est chargée de la mise en œuvre de la politique forestière à l'échelle de la région. Cette politique est principalement orientée sur la gestion rationnelle des ressources forestières aussi bien dans le domaine classé que dans le domaine protégé.

Dans ce chapitre, l'accent est mis sur la gestion du domaine forestier et sur l'exploitation forestière.

XII.1. LES SERVICES TECNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS

XII.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

En 2018, les services techniques des eaux et forêts de la région s'appuient sur un personnel d'un effectif de 46 agents dont trois (03) ingénieurs des eaux et forêts, soit six agents de moins qu'en 2017 et 2016. Parmi le personnel, il est dénombré 8 ingénieurs des travaux des eaux et forêts (ITEF) en 2018 contre 5 en 2017. Le nombre d'agents techniques des eaux et forêts est passé de 16 en 2017 à 19 en 2018.

Tableau XII-1 : Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme

Diplômes	Année		
	2016	2017	2018
Ingénieur des Eaux et Forêts	3	3	3
ITEF, Ingénieur des Travaux des Eaux, Forêts	5	5	8
ITPN, Ingénieur des Travaux des Parcs Nationaux	1	1	1
Agent technique des Eaux et Forêt	16	16	19
[1] Autres	27	27	15[8]
Ensemble	52	52	46

Source : IREF saint louis

[8] Il s'agit en 2018 que de gardes des eaux et forêts

XII.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

A côté de L'IREF, et suivant des relations de collaboration, une multitude d'autres acteurs interviennent dans la protection et la gestion des ressources naturelles dans la région de Saint-Louis. Les principaux partenaires sont indiqués dans le tableau ci-après ainsi que les formes de partenariat qui les lient avec l'IREF.

Tableau XII-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Nom des partenaires	Domaines de collaboration	Forme de collaboration avec le Service Forestier
GDS	Reboisement haies vives et brise vents	Protocole d'accord avec l'IREF
AFRIG SA	Reboisement piste de production	Protocole de collaboration établi
Groupement CES-SOSETER	Reboisement axes routiers	Protocole signé avec l'IREF
CARITAS	Reboisement formation	Protocole signé avec IREF
Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS)	Appui conseil en matière de reboisement/déboisement, lutte passive contre les feux de brousse	Contact direct
Le Partenariat Lille-Saint-Louis (PSLR)	-Plantation de haies vives et d'espace boisé au niveau des structures sanitaires et éducatives ; -Sensibilisation et renforcement des capacités des bénéficiaires.	Fin de protocole, reste que le suivi des réalisations
Collectivités territoriales	Appui conseil/appui budgétaire	Convention cadre
Services Parcs Nationaux	Gestion des aires protégées (Parcs Réserve de Guembeul et AMP)	Contact direct
Amodiataires	Exploitation cynégétique, appui conseil	Collaboration informelle Cahier de charge et plan de travail annuel
Laiterie du Berger	Lutte contre les feux de brousse	Contact direct

Source : IREF saint louis

XII.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER

XII.2.1. PRESENTATION DU DOMAINE FORESTIER REGIONAL

La région de Saint-Louis compte 52 zones classées en 2018 couvrant une superficie totale (de zone classée) de 543 285 hectares. L'examen selon le département met en évidence la présence de la moitié des zones classées dans le département de Podor correspondant à une superficie de 412 156 hectares. Le département de Saint-Louis compte 9 zones classées et celui de Dagana regroupe les dix-sept autres zones classées.

Tableau XII-3 : Situation du domaine classé, par département en 2018

Département	Forêts Classées	
	Nombre	Superficie (Ha)
Dagana	17	66173
Podor	26	412156
Saint-Louis	9	64956,37
Région	**52**	**543285,37**

Source : IREF saint louis

XII.2.2. LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE

XII.2.2.1. Lutte préventive

Les feux de brousse constituent des menaces pour l'écosystème et contribuent à la déforestation. Pour faire face à la dégradation de la forêt, les autorités, en collaboration avec les populations locales ont mis sur pied des comités de lutte contre les feux de brousses.

Ces comités qui existent dans tous les départements sont au nombre de deux cent vingt-six (226) dans la région de Saint-Louis en 2018, soit deux comités de plus qu'en 2017 et 2016.

Tableau XII-4 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par département

Département	Année	Comités de lutte contre les feux de brousse				
		Equipés	Sous - équipés	Pas du tout équipés	Total	%
Podor	**2016**	0	0	122	**122**	**54,5**
	2017	0	0	122	**122**	**54,5**
	2018	0	0	122	**122**	**54,0**
Dagana	**2016**	4	0	73	**77**	**34,4**
	2017	4	0	73	**77**	**34,4**
	2018	0	0	77	**77**	**34,1**
Saint Louis	**2016**	0	0	25	**25**	**11,2**
	2017	0	0	25	**25**	**11,2**
	2018	**0**	**0**	**27**	**27**	**11,9**
Région	**2016**	**4**	**0**	**220**	**224**	**100**
	2017	**4**	**0**	**220**	**224**	**100**
	2018	**0**	**0**	**226**	**226**	**100**

Source : IREF saint louis

Le département de Podor polarise plus de la moitié des comités existants (54,0%) et celui de Dagana rassemble un peu plus du tiers (34,1%).

Cependant, les comités n'ont pas reçu d'équipements en 2018, et rares ont été les comités équipés en 2017. En effet, seuls 4 comités du département de Dagana ont eu à disposer d'équipements en 2017.

Il faut noter, dans le cadre de la lutte préventive, l'ouverture de pare feux (518 km) dans le département de Dagana destinés à limiter les risques d'incendies ou à atténuer leur intensité.

XII.2.2.2. Lutte active

La lutte active s'opère d'une part avec le concours de partenaires au développement intervenant dans la zone et d'autre part avec les populations locales qui s'impliquent dans l'entretien et la réhabilitation de pare feux.

En 2018, 27 hectares sont brûlés par les feux de brousse, contre 2435,8 ha en 2017 et 2776,8 ha en 2016, soit une relative maîtrise du phénomène dans la région. Il faut aussi souligner l'inexistence de tapis herbacé liée à la faible pluviométrie qui pourrait expliquer en partie le niveau de terres brûlées en 2018.

Tableau XII-5 : Evolution de la situation des feux de brousse par département

Département	Superficies brulées (ha)				
	2016	2017	2018	Variation 2016-2017 (%)	Variation 2017-2018 (%)
Dagana	459,5	460	25	0,1	-94,6
Podor	2013,5	1625	0	-19,3	-100,0
Département Saint-Louis	303,5	350,8	2	15,6	-99,4
Région	**2776,8**	**2435,8**	27	-12,3	-98,9

Source : IREF saint louis

XII.2.3. REBOISEMENT ET CONSERVATION DES SOLS

XII.2.3.1. Production de plants

La production de plants est une activité destinée à préserver le patrimoine forestier gangréné par le phénomène de déforestation aux conséquences néfastes sur l'écosystème. La production de plants est observée sur l'étendue du territoire régional.

Globalement, la région a enregistré 28 pépinières en 2018 ayant permis la production de 656 711 plants. Comparée à 2017, la production a augmenté de 32,2% concernant le nombre de plants et le nombre de pépinières a enregistré un bond de 4 unités. Le niveau reste tout de même inférieur aux performances de 2016 où 805000 plants ont été implantés.

Il faut noter que les pépinières rencontrées sont généralement de trois types : régies, privées individuelles et à des cas moindres scolaires. A ce titre, aucune pépinière de

type scolaire n'est enregistrée en 2018 et les plants à travers les régies représentent plus de deux tiers de la production de plants.

Avec 9,3% des plants en 2017 et 22,0% en 2018, le département de Podor a affiché moins de mobilisation sur les deux dernières années en matière de production de plants.

Tableau XII-6 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par département

Type de pépinière		Régie		Villageoises		Communautaires		Privées / Individuelles		Scolaires		Total	
		Pépinières	Plants	Pépinières	Plants	Pépinières	Plants	Pépinières	Plants	Pépinières	Plants	Pépinières	Plants
Podor	**2016**	5	125000	2	15000	1	15000	3	100000	4	6000	15	261000
	2017	4	41307	0	0	0	0	1	5000	0	0	5	46307
	2018	5	84607	0	0	0	0	2	60171	0	0	7	144778
	Var. (%) 2016-2017	-20,0	-67,0	-100,0	-100,0	-100,0	-100,0	-66,7	-95,0	-100,0	-100,0	-66,7	-82,3
	Var. (%) 2017-2018	25,0	104,8	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	100	1103,4	**NC**	**NC**	40	212,6
Dagana	**2016**	1	100000	2	10000	1	10000	5	125000	1	5000	10	250000
	2017	4	129438	0	0	0	0	5	125000	1	5000	10	259438
	2018	5	143337	0	0	0	0	9	117733	0	0	14	261070
	Var. (%) 2016-2017	300,0	29,4	-100,0	-100,0	-100,0	-100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,8
	Var. (%) 2017-2018	25,0	10,7	NC	NC	NC	NC	80	-5,8	-100	-100	40	0,6
Saint-Louis	**2016**	2	275000	2	5000	2	5000	3	5000	2	4000	11	294000
	2017	2	170826	0	0	0	0	7	20000	0	0	9	190826
	2018	2	230282	0	0	0	0	5	20581	0	0	7	250863
	Var. (%) 2016-2017	0,0	-37,9	-100,0	-100,0	-100,0	-100,0	133,3	300,0	-100,0	-100,0	-18,2	-35,1
	Var. (%) 2017-2018	0,0	34,8	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	-28,6	2,9	**NC**	**NC**	-22,2	31,5
Région	**2016**	8	500000	6	30000	4	30000	11	230000	7	15000	36	805000
	2017	10	341571	0	0	0	0	13	150000	1	5000	24	496571
	2018	12	458226	0	0	0	0	16	198485	0	0	28	656711
	Var. (%) 2016-2017	25,0	-31,7	-100,0	-100,0	-100,0	-100,0	18,2	-34,8	-85,7	-66,7	-33,3	-38,3
	Var. (%) 2017-2018	20,0	34,2	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**	23,1	32,3	-100	-100	16,7	32,2

Source : IREF saint louis

XII.2.3.2. Plantations réalisées

La restauration des périmètres forestiers détruits et/ou la création de secteurs boisés ou même de forêts est un processus à trois composantes : les plantations massives, les plantations linéaires et les plantations de réhabilitation et conservatoires.

En 2018, la région a dénombré 84,8 ha de plantations massives, 19,2 ha de plantations conservatoires et environ 50 km de plantations linéaires. Comparée à 2017, la situation

est en baisse pour chaque type de plantations avec des niveaux de baisse atteignant 84,7% pour les plantations massives. Les plantations linéaires et les plantations conservatoires et de réhabilitation avaient déjà enregistré de fortes baisses en 2017 respectivement de 58,8% et de 80,6%.

L'examen selon le département met en lumière le fait que les baisses enregistrées pour les plantations massives et linéaires sont le reflet de la situation du département de Podor, les autres départements affichant des hausses en 2018.

Tableau XII-7 : Situation et évolution des plantations réalisées par département

Type de plantation		Plantations massives (ha)	Plantations linéaires (km)	Plantations conservatoires et de réhabilitation (ha)
Département Podor	2016 (1)	86,66	61,8	172,18
	2017 (2)	538,08	49,03	40
	2018 (3)	20,91	17,45	0
	Var. % (1)-(2)	520,9	-20,7	-76,8
	Var. % (2)-(3)	-96,1	-64,4	-100
Département Dagana	2016 (1)	45,03	71,16	60
	2017 (2)	2,05	4,94	0
	2018 (3)	48	14,41	19,23
	Var. % (1)-(2)	-95,4	-93,1	-100,0
	Var. % (2)-(3)	2241,5	191,7	NC
Département Saint-Louis	2016 (1)	10,5	33	40,5
	2017 (2)	13,5	14,41	12,8
	2018 (3)	15,85	17,6	0
	Var. % (1)-(2)	28,6	-56,3	-68,4
	Var. % (2)-(3)	17,4	22,1	-100
Région	2016 (1)	142,19	165,96	272,68
	2017 (2)	553,58	68,378	52,8
	2018 (3)	84,76	49,46	19,23
	Var. % (1)-(2)	289,3	-58,8	-80,6
	Var. % (2)-(3)	-84,7	-27,7	-63,6

Source : IREF saint louis

XII.3. EXPLOITATIONS FORESTIERES

L'exploitation forestière de la région de Saint-Louis porte principalement sur les produits forestiers non-ligneux. Elle est dominée par des produits comme le gowé, le jujube, le diguidié et le soump. En 2017, l'exploitation de ces produits a généré une production estimée respectivement 1 321 070 tonnes pour le gowé, 403 836 tonnes pour le jujube, 69 812 tonnes pour le diguidié et 60 487 tonnes pour le soump. Hormis l'exploitation de feuilles de baobab qui est plus connue dans le département

de Dagana et celle de gowé qui est dominante dans le département de Saint-Louis, le département de Podor concentre l'essentiel de l'exploitation des produits forestiers.

Tableau XII-8 : Quantités de la production forestière par département en 2017

Type	Quantité produite en tonnes			
	Dagana	Podor	Saint-Louis	Région
Pain de singe	175	905	0	1080
Jujube	8230	395606	0	403836
Bois de chauffe	612	910	0	1522
Gowé	324441	83694	912935	1321070
Diguidié	0	69812	0	69812
Feuille de laydour	300	3220	0	3520
Feuille de baobab	175	0	0	175
Racine	0	55	0	55
Soump	470	60017	0	60487
Gomme mounass	0	11852	0	11852
Gomme arabique	50	4337	0	4387
Gomme commiphora	0	318	0	318

Source : IREF saint louis

XII.4. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE

XII.4.1. POTENTIEL FAUNIQUE

Le principe de l'amodiation consiste, dans le respect de la législation en matière de gestion des terres du terroir, à attribuer en dehors des aires protégées un territoire de chasse à aménager sur lequel le droit de chasse, exclusivement dévolu à l'Etat, est loué à une personne physique ou morale. Cette location par l'Etat de ses droits de chasse est formalisée par un contrat dont les clauses sont fixées par un cahier des charges.

Dans la région de Saint-Louis, dix-sept sites amodiés sont répertoriés en 2018, soit autant qu'en 2017 et en 2016. Le département de Dagana compte plus de trois quarts des sites amodiés, là il n'est dénombré qu'une seule zone amodiée pour le Département de Saint-Louis.

Tableau XII-9 : Répartition et évolution du nombre de zones amodiées, par département

Département	Nombre de Zones amodiées			
	2016 (1)	2017 (2)	2018 (3)	Variation (en %) (2)-(3)
Dagana	14	14	14	0
Podor	3	3	3	0
Saint-Louis	**1**	**1**	**1**	0
Région	**18**	**18**	**18**	0

Source : IREF saint louis

XII.4.2. RESULTATS DES CAMPAGNES DE CHASSE

En 2018, le nombre de chasseurs dans la région de Saint-Louis est estimé à 362 contre 342 en 2017, soit une hausse de 5,8% consécutive à une augmentation de 23,9% entre 2016 et 2017.

S'agissant des espèces, le gibier à plumes représente l'essentiel des captures. Le nombre de pièces de gibiers à plumes abattus est passé de 23 656 en 2017 à 24 777 en 2018, soit une hausse de 4,7%. En revanche, la chasse de gibiers à poils a enregistré une réduction des résultats de l'ordre de 3,2% entre 2017 et 2018 alors qu'elle a été en hausse de 41,7% entre 2016 et 2017.

Tableau XII-10 : Evolution des résultats des campagnes de chasse

Désignation	Année				
	2016 (1)	2017 (2)	2018 (3)	Var. (en %) (2)-(3)	Var. (en %) (2)-(3)
Nombre de chasseurs	276	342	362	23,9	5,8
Nombre de pièces de gibiers à poils abattus	218	309	299	41,7	-3,2
Nombre de pièces de gibiers à plumes abattus	17712	23656	24777	33,6	4,7

Source : IREF saint louis

XII.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

Le secteur est confronté à des contraintes qui sont liées, dans la région, à :

- l'insuffisance et la dotation tardive des intrants (gaines et petits matériels)
- la faible qualité des semences ;
- dégradation de certaines clôtures occasionnant des divagations du bétail;
- l'insuffisance des crédits de carburant pour couvrir l'étendue des départements ;
- le manque d'eau dans certaines pépinières exacerbé par les menaces des ASUFOR de suspendre le ravitaillement pour factures impayées répétitives ;
- le manque de Groupe Moto Pompe pour les pépinières ;
- l'inexistence de personnel permanent et l'insuffisance de main d'œuvre temporaire ;

- la faible participation des Collectivités Locales dans les opérations de reboisement, en particulier dans la production de plants de leur implication limitée dans la lutte contre les feux de brousse ;
- la faiblesse de la logistique ;
- l'absence d'équipement des comités de lutte contre les feux de brousse.

Conclusion

La région dispose d'un important réservoir forestier caractérisé par 52 domaines classés correspondant à une superficie d'environ 543 285,37 hectares en 2018, le taux de classement étant de l'ordre de 30%.

L'activité est marquée par une chasse en expansion dans les zones amodiées aussi bien pour le nombre de chausseurs dénombrés que pour les produits capturés.

Le secteur est néanmoins confronté à la rareté des pluies qui impactent sur certaines activités forestières.

Chapitre XIII : EMPLOI ET TRAVAIL

La problématique de l'emploi et les questions de travail constituent des sujets de premier plan dans les débats et réflexions des autorités. Dans la région, il existe de multiples initiatives prises pour le renforcement des capacités en particulier des jeunes en vue de leur employabilité. En outre, la région se caractérise par la présence de plusieurs projets et programmes et de représentations d'organes de l'Etat tels que l'ANPEJ.

Dans ce chapitre, l'accent est mis d'abord sur la force de travail à travers les indicateurs clés du marché du travail. Par la suite, les questions sur l'activité économique et les contrats et les conflits de travail sont examinées.

XIII.1. LA FORCE DE TRAVAIL

La région se caractérise par une population potentiellement active (15 ans ou plus) en permanente évolution. De 519 949 en 2013, la population des 15 ans ou plus est estimée en 2015 à 554 795, en 2017 à 591 722 et en 2018 à 610 926. Elle est constituée de 50,9% de femmes en 2018 (contre 51,1% en 2017) et les jeunes de moins de 25 ans représentent plus du tiers (35,0% en 2017 et 34,9% en 2018).

En termes de main d'œuvre, le taux d'activité est estimé à 41,8% en 2015, par l'ENES. Et le potentiel de main d'œuvre (main d'œuvre élargie) est de l'ordre 283 217 en 2017 (ERI-ESI). Il faut noter que, sur la main d'œuvre potentielle, 17,1% est disponible à travailler même si pour autant aucune démarche n'est effectuée et 4,9% désire travailler bien qu'étant non disponible et ne cherchant pas non plus de travail.

Par ailleurs, avec un ratio emploi/population de 15 ans ou plus évalué à 37,0%, la région dispose d'un potentiel démographique pour développer l'activité économique.

Tableau XIII-1 : Evolution de la population en âge de travailler selon le sexe

Année/Age		15-24	25-34	35-64	65 ou +	TOTAL (15 ans ou plus)
2013	H	91 311	58 850	85 914	16 648	**252 723**
	F	90 433	63 272	94 962	18 559	**267 226**
	Total	181 744	122 122	180 876	35 207	**519 949**
2015	H	98 619	63 786	91 085	17 285	**270 775**
	F	95 766	68 071	101 016	19 167	**284 020**
	Total	194 385	131 857	192 101	36 452	**554 795**
2016	H	102 295	66 406	93 852	17 663	**280 216**

Année/Age		15-24	25-34	35-64	65 ou +	TOTAL (15 ans ou plus)
	F	98 463	70 554	104 219	19 550	**292 786**
	Total	200 758	136 960	198 071	37 213	**573 002**
2017	H	105 876	69 167	96 779	18 106	**289 928**
	F	101 156	73 070	107 569	19 999	**301 794**
	Total	207 032	142 237	204 348	38 105	**591 722**
2018	H	109 308	72 088	99 877	18 611	**299 884**
	F	103 829	75 600	111 083	20 530	**311 042**
	Total	213 137	147 688	210 960	39 141	**610 926**

Source : ANSD-projections démographiques

XIII.2. L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Entre 2018, la région a enregistré l'ouverture de 71 nouveaux établissements induisant la création de 226 emplois, soit moins que l'année 2017 où 1 131 emplois ont été créés par l'intermédiaire de 103 établissements ouverts. Le commerce reste l'activité dominante en termes d'ouverture et de création d'emplois sur les trois dernières années. Il faut noter qu'en 2017, l'activité était plus portée par les établissements ouverts dans les BTP qui ont généré 721 emplois.

Tableau XIII-2 : Evolution du nombre d'établissements ouverts dans la région selon l'activité principale

Convention collective	Nombre d'établissements concernés					Nombre d'emplois créés				
	2016	2017	2018	Var. (%) 2016-2017	Var. (%) 2017-2018	2016	2017	2018	Var. (%) 2016-2017	Var. (%) 2017-2018
Professions agricoles et assimilées	3	4	5	33,3	25,0	6	13	19	116,7	46,2
Commerce	29	47	37	62,1	-21,3	80	144	90	80,0	-37,5
Hôtellerie	6	7	5	16,7	-28,6	20	31	13	55,0	-58,1
Boulangerie	11	10	8	-9,1	-20,0	28	62	20	121,4	-67,7
Industries alimentaires	1	3	0	200,0	-100,0	3	111	0	3600,0	-100,0
BTP	13	24	9	84,6	-62,5	36	721	50	1902,8	-93,1
Enseignement privé	6	5	1	-16,7	-80,0	62	38	14	-38,7	-63,2
Collectivités locales	4	0	1	-100,0	NC	17	0	7	-100,0	NC
Mécanique générale	1	1	1	0,0	0,0	24	2	2	-91,7	0,0
Assurances	1	1	0	0,0	-100,0	2	1	0	-50,0	-100,0
Auxiliaires de transport	0	0	1	NC	NC	0	0	1	NC	NC
Banque	0	0	1	NC	NC	0	0	5	NC	NC
Sécurité privée	0	1	2	NC	NC	0	8	5	NC	NC
Autres			7	NC	NC			73	NC	NC
TOTAL	**75**	**103**	**71**	**37,3**	**-31,1**	**278**	**1131**	**226**	**306,8**	**-80,0**

Source : IRTSS de Saint-Louis

En ce qui concerne la fermeture d'établissements, un total de 24 établissements en cessation d'activités a été enregistré en 2018. Ces fermetures d'établissements sont à l'origine de 170 pertes d'emploi. Les pertes d'emplois sont surtout notées dans le secteur des BTP, du commerce et chez les professions agricoles.

Tableau XIII-3 : Evolution du nombre d'établissements fermés dans la région selon l'activité principale

Convention collective	Nombre d'établissements concernés					Nombre d'emplois perdus				
	2016	2017	2018	Var. (%) 2016-2017	Var. (%) 2017-2018	2016	2017	2018	Var. (%) 2016-2017	Var. (%) 2017-2018
Professions agricoles et assimilées	2	3	3	50,0	0,0	2	38	47	1800,0	23,7
Commerce	8	9	11	12,5	22,2	23	82	39	256,5	-52,4
Hôtellerie	0	4	1	NC	-75,0		12	3	NC	-75,0
Boulangerie	2	1	2	-50,0	100,0	3	3	4	0,0	33,3
Industries alimentaires	0	1	0	NC	-100,0	0	1	0	NC	-100,0
BTP	5	3	3	-40,0	0,0	10	10	58	0,0	480,0
Enseignement privé	1	0	1	-100,0	NC	14	0	2	-100,0	NC
Collectivités locales	0	0	0	NC	NC	0	0	0	NC	NC
Mécanique générale	0	0	1	NC	NC	0	0	2	NC	NC
Assurances	0	0		NC	NC	0	0	0	NC	NC
Sécurité privée	0	0	1	NC	NC	0	0	15	NC	NC
Hotellerie/Restauration	0	0	1	NC	NC	0	0	0	NC	NC
TOTAL	**18**	**21**	**24**	**16,7**	**14,3**	**52**	**146**	**170**	**180,8**	**16,4**

Source : IRTSS de Saint-Louis

La fermeture d'établissements concerne dans la région majoritairement les particuliers (75,0%). Les autres fermetures d'établissements se répartissent entre les types : GIE (12,5%), SARL (8,3%) et SA (4,2%). En matière de perte d'emplois, la répartition se décline ainsi qu'il suit : 57,0% de particuliers, 36,6% de travailleurs des SARL, 4,1% pour les SA et 2,3% pour les GIE.

XIII.3. LES CONTRATS DE TRAVAIL

En 2018, l'Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale (IRTSS) de Saint-Louis a reçu 3 973 contrats contre 3 659 en 2017, soit une hausse de 8,6% consécutive à une augmentation de 18% entre 2016 et 2017. Sur les trois années, tous les contrats sont validés. Plus de six contrats sur dix reçus et validés sont pour le département de Saint-Louis tandis que le département de Podor ne représente que 2,6% des contrats validés dans la région en 2018.

Tableau XIII-4 : Evolution du nombre de contrats de travail par département

Département	Contrats de travail						Nombre de travailleurs immatriculés		
	Reçus			Validés					
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Dagana	1199	1759	1418	1199	1759	1418	ND	ND	ND
Podor	81	131	102	81	131	102	ND	ND	ND
Saint-Louis	1821	1769	2453	1821	1769	2453	ND	ND	ND
Région	**3101**	**3659**	**3973**	**3101**	**3659**	**3973**	**1283**	**457**	**417**

Source : IRTSS de Saint-Louis

XIII.4. LES CONFLITS DE TRAVAIL

L'IRTSS intervient également dans le cadre de ses missions dans le règlement de conflits. Cela s'opère à travers la tenue de sessions de conciliation entre employeurs et travailleurs.

En 2018, 122 conflits de travail ont été enregistrés dans la région, contre 91 en 2017 et 126 en 2016, soit une évolution erratique du nombre de cas de conflits sur les trois dernières années. Les conflits résolus représentent moins de la moitié des conflits notés dans la région en 2018 contrairement à 2017 où plus de six conflits sur dix étaient résolus.

Tableau XIII-5 : Evolution de la situation du nombre de conflits de travail

Conflits	Année			Variation (en %)	
	2016	2017	2018	2016-2017	2017-2018
Enregistrés	126	91	122	-27,8	34,1
Résolus	58	56	58	-3,4	3,6
Taux de résolution (%)	46,0	61,5	47,5	15,5[9]	-14,0

Source : IRTSS de Saint-Louis

Conclusion

La région de Saint-Louis a enregistré des performances dans le domaine de l'emploi et du travail à travers une expansion des établissements d'activité économique matérialisée par le solde positif entre les établissements ouverts et ceux fermés au cours de l'année 2018.

Les activités de la région sont dominées par le commerce et les activités liées aux BTP et à l'agriculture au sens large. La région affiche une situation stable en matière de conflits de travail.

[9] Variation absolue pour cette ligne de variation

Chapitre XIV : TRANSPORT

Le secteur des transports est un levier important pour le développement de la région de Saint-Louis. Il constitue tout comme les secteurs de la pêche, de l'agriculture, de l'artisanat, un secteur d'appui à la production. L'existence d'infrastructures de transport de qualité favorise la multiplication des échanges entre les différents agents économiques et facilite un accès facile des populations, particulièrement celles vivant en milieu rural, aux services sociaux de base. Dans la région de Saint-Louis, il existe différents types de transport à savoir le transport terrestre, le transport aérien et le transport fluviomaritime.

Compte tenu l'absence de données pour certains sous-secteurs et de l'indisponibilité de statistiques pour 2018, l'analyse dans ce chapitre est limitée aux statistiques de 2017 et porte exclusivement sur le transport routier.

XIV.1. LE PARC AUTOMOBILE

En 2017, le parc automobile de la région était composé de 15 262 véhicules contre 13 788 en 2016, soit une hausse de 10,6%. Le département de Saint-Louis concentre 12 018 véhicules, soit 78,7% du parc. Il est suivi du département de Dagana avec 2 754 véhicules et le département de Podor vient en dernière position avec 465 voitures, soit 3,0%.

Les véhicules particuliers personnels, les taxis urbains et les camionnettes constituent les types de véhicules les plus représentés du parc automobile. Ces types de véhicules sont en augmentation dans la région avec des hausses respectives de 11,9%, 5,1% et 9,6% entre 2016 et 2017.

Tableau XIV-1 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture et par département

Type de véhicule	Département									Région		
	Saint Louis			Dagana			Podor					
	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %
Voitures particulières	4297	4826	12,3	691	769	11,2	118	122	3,3	5106	5717	11,9
Taxis interurbains	540	556	2,9	215	208	-3,2	3	3	0	758	767	1,1
Taxis urbains	2431	2556	5,1	75	79	5,3	2	2	0	2508	2637	5,1
Autocars (+ de 8 places)	520	554	6,5	124	131	5,6	14	15	7,1	658	700	6,3
Camionnettes	1244	1407	13,1	715	761	6,4	234	237	1,2	2193	2405	9,6
Camions	654	690	5,5	210	214	1,9	40	38	-5	904	942	4,2
Tracteurs routiers	237	287	21,1	150	166	10,6	12	13	8,3	399	466	16,7
Semi-remorques	216	267	23,6	125	135	8	7	7	0	348	409	17,5
Deux roues (motos)	311	464	49,2	186	243	30,6	19	20	5,2	516	727	40,8
Tricycles	4	7	75	3	3	0	0	0	ND	7	10	42,8
Autres	323	404	25,1	36	45	25	7	8	14,3	391	482	23,2
Total	10777	12018	11,5	2530	2754	8,8	456	465	1,9	13788	15262	10,6

Source : Direction des transports routiers

Concernant l'âge des véhicules, il faut noter qu'en 2017, les véhicules de 0 à 5 ans étaient au nombre de 1 140 contre 907 en 2016, soit une hausse de 25,7%. Ces véhiculent ont représenté seulement 7,5% du parc en 2017 contre 6,6% en 2016.

S'agissant des véhicules dont l'âge est compris entre 6 et 10 ans, ils sont estimés à 2960 en 2017 contre 2 873 en 2016 représentent 20,8% en 2016 et 19,4% en 2017.

Il faut noter les véhicules âgés de plus de 10 ans sont majoritaires dans le parc. Ils représentent 73,1% du parc en 2017 et sont chiffrés à 11 162 unités dont 3 853 voitures particulières, 539 autocars, 1 553 camionnettes, 860 camions et 2 421 taxis urbains.

Tableau XIV-2 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture et l'âge des véhicules

Type de véhicule	Age des véhicules								
	De 0 à 5 ans			De 6 à 10 ans			Plus de 10 ans		
	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %
Voitures particulières	168	165	-1,7	1618	1652	2,1	3330	3853	15,7
Taxis interurbains	0	0		0	0		758	767	1,2
Taxis urbains	6	7	16,6	192	208	8,3	2311	2421	4,8
Autocars (+ de 8 places)	108	130	20,3	32	27	-15,6	518	539	4,1
Camionnettes	266	265	-0,4	543	581	7	1388	1553	11,9
Camions	35	29	-17,1	83	48	-42,6	788	860	9,1
Tracteurs routiers	25	29	16	112	60	-46,4	262	365	39,3
Semi-remorques	5	4	-20	8	9	12,5	335	385	14,9
Deux roues (motos)	222	251	13,1	192	246	28,1	102	110	7,8
Tricycles	6	7	16,7	1	2	100	0	0	ND
Autres	66	253	283,3	92	127	38,	224	309	37,9
Total	907	1140	25,7	2873	2960	91,9	10016	11162	11,4

Source : Direction des transports routiers

XIV.2. LES NOUVELLES IMMATRICULATIONS ET AUTRES OPÉRATIONS SUR LES VÉHICULES

En 2017, la région a enregistré 942 nouvelles immatriculations dont la plupart d'entre elles sont des véhicules particuliers personnels (359), des camionnettes (107) et des Deux roues (motos) (204). En comparaison à l'année 2016, les nouvelles immatriculations ont baissé de 36,1%. Cependant, pour les deux roues et les tricycles, les immatriculations ont considérablement augmenté entre les deux années. En effet, les nouvelles immatriculations ont été multipliées par 7,8 pour les deux roues et sont en hausse de 50% pour les tricycles.

Tableau XIV-3 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon le type

Types des véhicules immatriculés	2016	2017	variation(2017)/(2016)	
			Nb	%
Voitures particulières	885	359	-526	-59,4
Taxis interurbains	0	0	0	ND
Taxis urbains	84	14	-70	-83,3
Autocars (+ de 8 places)	48	24	-24	-50
Camionnettes	150	107	-43	-28,7
Camions	75	23	-52	-69,3
Tracteurs routiers	78	62	-16	-20,5
Semi-remorques	46	49	3	6,5
Deux roues (motos)	26	204	178	684,6
Tricycles	2	3	1	50
Autres	80	97	17	21,2
Total	1474	942	-532	-36,1

Source : Direction des transports routiers

Parmi les 942 véhicules immatriculés en 2017, 287 sont neufs soit une augmentation de 96,6% par rapport au nombre enregistré pour cette catégorie en 2016. Quant aux véhicules d'occasions, ils sont dénombrés à 655 en 2017 et ont connu ainsi une baisse de 672 unités par rapport à 2016.

Tableau XIV-4 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon l'état

Etat des véhicules immatriculés	2016	2017	variation (2017)/(2016)	
			Nb	%
Véhicules neufs	146	287	141	96,6
Véhicules d'occasion	1327	655	-672	-50,6
Total	**1473**	**942**	-531	-36,1

Source : Direction des transports routiers

S'agissant des opérations sans attribution de nouveaux numéros, 1 499 cas ont été enregistrés. Ils se répartissent entre 1 346 mutations, 34 duplicatas et 119 renouvellements. Comparé à 2016, les opérations sans attribution sont en baisse de 7,9%.

Tableau XIV-5 : Evolution des opérations sans attribution de nouveau numéro

Opérations	2016	2017	variation (2017)/(2016)	
			Nb	%
Mutations	1565	1346	-219	-13,9
Duplicata	23	34	11	47,8
Renouvellement	40	119	79	197,5
Total	1628	1499	-129	-7,92

Source : Direction des transports routiers

XIV.3. LES PERMIS DE CONDUIRE

- **Examens de code de la route**

Le nombre d'admis et celui des inscrits en 2017 sont évalués respectivement à 2 614 et 5 602 contre 2 522 et 5 516 en 2016, soit une hausse relative de 3,6% sur les admis et de 0,1% sur les inscrits.

En ce qui concerne le type de permis, 9 admis sur un total de 20 inscrits ont été dénombrés en 2017 pour les deux roues, soit un taux de réussite de 40%. Pour ce qui est des véhicules légers, en 2017, les admis sont au nombre de 1 115 sur 2 396 inscrits contre 1 068 admis sur 2 048 inscrits en 2017, soit des hausses relatives de 4,4% sur les admis et de 16,9% sur les inscrits. Concernant les transports en commun, il a été dénombré 349 admis sur 846 inscrits en 2017 contre 321 admis sur 799 inscrits en 2016, soit des hausses relatives de 8,7% sur les admis et de 5,9% sur les inscrits.

- **Examens de conduite**

L'ensemble des admis et celui des inscrits en 2017 sont évalués respectivement à 2 240 et 5 204 contre 2 238 et 4 928 en 2016, soit une hausse de 9,1% pour les admis et de 5,6% sur les inscrits.

Selon le type de permis, le taux de réussite au niveau de la conduite est de 55,6% pour les deux roues, 47,9% pour les véhicules légers et 46,1% aussi bien au niveau des poids lourds que dans les transports en commun.

Tableau XIV-6 : Evolution du nombre d'inscrits et d'admis aux examens du code de la route et de la conduite selon le type de permis

Type de permis	Année	Code de la route			Conduite		
		Inscrits	Admis	% Admis / Inscrits	Inscrits	Admis	% Admis / Inscrits
Deux roues	2016	20	8	40	3	1	33,3
	2017	20	9	45	9	5	55,6
	Variation %	0	12,5		200	400	
Véhicules légers	2016	2048	1068	52,1	2030	929	45,8
	2017	2396	1115	46,5	2234	1071	47,9
	Variation %	16,99	4,4		10,05	15,29	
Poids lourds	2016	2729	1125	41,2	2241	1009	45,0
	2017	2430	1141	47,0	2260	1041	46,1
	Variation %	-11	1,42		0,85	3,17	
Transport en commun	2016	799	321	40,2	654	299	45,7
	2017	846	349	41,3	701	323	46,1
	Variation %	5,88	8,72		7,19	8,03	
Ensemble	2016	5596	2522	45,1	4928	2238	45,4
	2017	5602	2614	46,7	5204	2440	46,9
	Variation %	0,1	3,6		5,6	9,1	

Source : Direction des transports routiers

XIV.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIV.4.1. ATOUTS

Le secteur des transports routiers constitue un des leviers essentiels pour l'amélioration des conditions de production de richesses, de circulation des personnes et des biens et de renforcement de l'intégration régionale. Le secteur peut tirer avantage de la volonté de l'état de réduire le désenclavement des localités et de celle de corridors entre villes africaines.

XIV.4.2. CONTRAINTES

Les transports routiers sont encore loin d'atteindre les objectifs qui leur sont assignés au Sénégal et dans la région en particulier.

Les contraintes rencontrées dans la région de Saint-Louis, concernant le secteur du transport terrestre, sont entre autres :

- la concurrence déloyale que des autocars interurbains font aux minibus TATA exploités dans le cadre du projet de renouvellement du parc de véhicules de transport urbain de Saint-Louis ;
- l'occupation illégale des aires de stationnement dédiées aux minibus urbains par les clandos ;
- la multiplication de l'obstruction de la circulation du fait de stationnement anarchique des nouveaux minibus qui ne respectent pas les aires d'arrêts ;
- les taxis urbains qui font du transport collectif ;
- les difficultés de déplacement des populations du département de Dagana et de Podor pour le passage à l'examen de permis de conduire dans la ville de Saint louis ainsi que leur visite technique ;
- la non effectivité de visite technique pour le transport hippomobile ;
- le manque d'informations concernant l'immatriculation des deux roues ;
- le manque de signalisation routière dans les départements.

XIV.4.3. PERSPECTIVES

La vétusté du parc de transport public avec son corollaire d'externalités négatives (insécurité routière, hausse des couts, pollution automobile, etc.) ont amené les nouvelles autorités à s'engager résolument vers des actions majeures pour moderniser le secteur.

Ces actions destinées à assainir le secteur et à améliorer les conditions de travail des agents de la DTR sont en ligne avec les objectifs ci-dessous. Il s'agit entre autres de :

- réformer le système de gouvernance des titres de transport, par la numérisation et la sécurisation des titres de transports par Gemalto avec la réhabilitation des bâtiments de la DTR ;
- réformer le cadre législatif et réglementaire avec l'introduction du permis à points ;
- réformer le système de gouvernance des transports de marchandises et de personnes par le renouvellement et la modernisation du parc de transport public de voyageurs comme de marchandises sur tous les segments du marché du transport routier.

Chapitre XV : COMMERCE ET ARTISANAT

Le commerce constitue l'un des secteurs les plus importants dans l'appui à la production. Comme toutes les autres activités, le commerce est exercé tant dans le secteur informel que formel au niveau de la région. Ce secteur peut être appréhendé à travers également les relations commerciales aussi bien avec les autres régions qu'avec l'extérieur (principalement la Mauritanie).

Le secteur s'appuie en partie sur les produits issus de l'artisanat lequel constitue, dans la région, une activité non négligeable dans la mesure où elle crée beaucoup d'emplois et participe à la production économique ainsi que le développement touristique.

A cet égard, ce chapitre présente la situation respectivement dans les secteurs du commerce et de l'artisanat. L'état des lieux dressé porte sur les années 2016, 2017 et 2018.

XV.1. COMMERCE

XV.1.1. LES MARCHES

La région de Saint-Louis est caractérisée par l'existence de deux types de marchés que sont : les marchés permanents et ceux hebdomadaires. Sur la période 2016-2018, le nombre de marchés n'a pas évolué et est resté constant à 26 dans la région avec 15 marchés permanents et 11 marchés hebdomadaires. Leur répartition selon les départements montre que 11 marchés se trouvent dans le département de Podor, 8 dans le département de Dagana et 7 dans celui de Saint-Louis.

En outre, il est ressorti qu'il n'existe qu'un seul marché hebdomadaire dans le département de Saint-Louis au moment où 7 ont été dénombrés dans celui de Podor et 3 dans celui de Dagana. Quant aux marchés permanents, ils sont majoritaires dans le département de Saint-Louis avec 6 marchés. Le nombre de marché permanents dans celui de Dagana est de 5 et Podor en compte 4.

Tableau XV-1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par département

Département	Années /Variation	Nombre de marchés permanents	Nombre de marchés hebdomadaires	Total
Saint Louis	2016	6	1	7
	2017	6	1	7
	2018	6	1	7
Dagana	2016	5	3	8
	2017	5	3	8
	2018	5	3	8
Podor	2016	4	7	11
	2017	4	7	11
	2018	4	7	11
Région	2016	15	11	26
	2017	15	11	26
	2018	15	11	26
	Variation 2016-2017 (en %)	0,0	0,0	0,0
	Variation 2017-2018 (en %)	0,0	0,0	0,0

Source : Service Régional du Commerce de Saint-Louis

XV.1.2. LES COMMERÇANTS

Le nombre de commerçants est de 3812 en 2016, 3906 en 2017 et 5057 en 2018. Ainsi, il a augmenté de 2,5% entre 2016 et 2017 et de 29,0% entre 2017 et 2018. Cette hausse est essentiellement engendrée par l'importance des détaillants qui se sont accrus de 29,7% entre 2017 et 2018. Ces détaillants qui constituent l'essentiel des commerçants représentent 97,4% en 2016, 97,0% en 2017 et 97,2% en 2018.

Il faut noter également qu'il n y a peu de grossistes dans la région avec 7 en 2016, 14 en 2017 et 21 en 2018. Les grossistes représentent ainsi seulement 0,2% des commerçants en 2016 et 0,4% en 2017 et 2018. Toutefois, leur augmentation s'avère être importante avec 100% entre 2016 et 2017 et 50% entre 2017 et 2018.

Quant aux demi-grossistes, ils sont au nombre de 91 en 2016, 102 en 2017 et 122 en 2018, ce qui correspond à une hausse de 12,1% entre 2016 et 2017 et de 19,6% entre

2017 et 2018. Les demi-grossistes représentent 2,4% des commerçants en 2016, 2,6% en 2017 et 2,4% et 2018.

Tableau XV-2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par département

Département	Année / Variation	Grossistes	½ Grossistes	Détaillants	Total
Saint Louis	2016	3	44	1864	1911
	2017	5	47	1895	1947
	2018	7	52	2295	2354
Dagana	2016	2	23	978	1003
	2017	5	27	1004	1036
	2018	9	38	1626	1673
Podor	2016	2	24	872	898
	2017	4	28	891	923
	2018	5	32	993	1030
Région	2016	7	91	3714	3812
	2017	14	102	3790	3906
	2018	21	122	4914	5057
	Variation 2016-2017 (en %)	100,0	12,1	2,0	2,5
	Variation 2017-2018 (en %)	50,0	19,6	29,7	29,5

Source : Service Régional du Commerce de Saint-Louis

XV.1.3. LE COMMERCE DES PRINCIPALES DENREES CONSOMMEES

XV.1.3.1. Les prix

Les prix des principales denrées consommées sont restés constants durant la période 2017/2018 sur toute la région. Ce qui contraste avec les variations quelquefois considérables révélées entre 2016 et 2017. En effet, le prix du kilogramme (Kg) du riz brisé non parfumé est passé de 275 FCFA en 2016 à 300 FCFA en 2017, soit une hausse de 9,1% au moment où le prix du Kg du riz local est ressorti à 300 FCFA en 2017 avec une hausse de 20,0% par rapport au prix de 2016. En outre, le prix d'un Kg de sucre cristallisé a relativement augmenté entre 2016 et 2017 en passant de 585 FCFA à 590 FCFA, soit un accroissement de 0,9%. Pour ce qui est du lait en poudre, un renchérissement du prix du Kg de 1,8% a été relevé entre 2016 et 2017 avec le prix qui s'était établi en 2017 à 2 800 FCFA contre 2 750 FCFA en 2016. De plus, le

prix du litre d'huile en fût a grimpé de 2,8% entre 2016 et 2017 passant de 900 FCFA à 925 FCFA. La tonne de ciment est passée de 64 000 FCFA en 2016 à 66 000 FCFA en 2017 soit une hausse de 3,1%. Concernant les autres produits suivis (riz brisé parfumé, sucre en morceaux local, sucre en morceaux importé, gaz butane de 6 Kg et le gaz butane de 2,7 Kg), les prix sont restés constants entre 2016 et 2017.

Tableau XV-3 : Evolution des prix des principaux produits, par département

Produits	Département Saint Louis			Département Dagana			Département Podor			Région				
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	Var 2016-17 (en %)	Var 2017-18 (en %)
Riz brisé parfumé / kg	445	450	450	450	450	450	450	450	450	450	450	450	0,0	0,0
Riz brisé non parfumé / kg	275	300	300	275	300	300	275	300	300	275	300	300	9,1	0,0
Riz local / kg	250	300	300	250	250	250	250	250	250	250	300	300	20,0	0,0
Sucre en morceaux / kg local	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	0,0	0,0
Sucre en morceaux / kg importé	850	850	850	850	850	850	850	850	850	850	850	850	0,0	0,0
Sucre Cristallisé / kg	585	590	590	585	590	590	585	590	590	585	590	590	0,9	0,0
Lait en Poudre / kg	2750	2800	2800	2750	2800	2800	2750	2800	2800	2750	2800	2800	1,8	0,0
Huile en fût / litre	900	925	925	900	925	925	900	925	925	900	925	925	2,8	0,0
Ciment / tonne (en milliers)	64	66	66	64	66	66	64	66	66	64	66	66	3,1	0,0
Gaz Butane de 6 kg / bonbonne	3085	3085	3085	3085	3085	3085	3085	3085	3085	3085	3085	3085	0,0	0,0
Gaz Butane de 2,7 kg / bonbonne	1455	1455	1455	1455	1455	1455	1455	1455	1455	1455	1455	1455	0,0	0,0

Source : Service régional du Commerce de Saint-Louis

XV.1.3.2. La vérification des instruments de mesure et contrôle de qualité

Il sera abordé dans une première partie l'évolution de la vérification des instruments de mesure avant d'étudier le contrôle de la qualité des produits.

Relativement à la vérification des instruments de mesure, sur les 12 425 balances présentées en 2018, seules 685 ont été refusées (ne respectent pas les normes). Ainsi, il est noté une hausse de 1,8% des balances présentées en 2018 eu égard à 2017 (12 205) et une augmentation de 0,3% en 2017 par rapport à 2016 (12 165). Le nombre de balances refusées entre 2016 et 2017 a baissé de 69,2% et celles admises ont progressé de 13,6% entre 2016 et 2017. Enfin, entre 2017 et 2018, le nombre de balances admises a augmenté de 1,2% et celles refusées de 14,2%.

Pour ce qui est des bascules, sur les 407 qui ont été présentées en 2017, 2 seulement ont été refusées. Il faudra souligner que le même nombre a été présenté en 2016 mais avec 15 bascules refusées. Entre 2017 et 2018, le nombre de bascules présentées a augmenté de 1,5%, celles admises ont connu une croissance d'un pourcent durant cette période et les bascules refusées ont doublé.

S'agissant des poids, 16 863 ont été présentés en 2017 dont 127 ont été refusés. Eu égard aux statistiques de 2016, il est noté une hausse de 0,2% des poids présentés où 537 ont été refusés durant cette année. Une hausse de 1,2% des poids présentés est enregistrée en 2018 comparativement à l'année 2017 combinée à un renchérissement de 9,4% pour les poids refusés sur la même période.

Au titre de la distribution d'huile comestible, 307 instruments ont été présentés en 2017 dont 5 refus constatés. Une augmentation de 10,4% des instruments présentés a été notée en 2017 par rapport à 2016 au moment où les refus ont diminué de 54,5% en 2017 eu égard à 2016. En 2018, les instruments présentés pour la distribution d'huile comestible sont dénombrés à 359 soit une hausse de 16,9% comparativement au niveau de 2017. Dans ce sillage, les instruments refusés pour la distribution d'huile comestible sont au nombre de 12 en 2018, soit 2,4 fois le nombre d'instruments refusés en 2017 pour cette denrée.

Concernant la distribution de lubrifiants, 38 instruments ont été présentés en 2016, 44 en 2017 et 52 en 2018 soient des variations à la hausse respectives de 15,8% entre

2016 et 2017 et de 18,2% entre 2017 et 2018. A cet égard, il faut relever qu'aucun refus n'a été constaté.

Enfin pour la distribution de carburants, les instruments présentés sont passés de 37 en 2016, 39 en 2017 à 43 à 2018 soient des augmentations relatives de 5,4% entre 2016 et 2017 et de 10,3% entre 2017 et 2018. Tous les instruments de mesure du carburant présentés ont été admis durant toute cette période.

Tableau XV-4 : Vérification des instruments de mesure

Instruments de mesure	Année 2016			Année 2017			Année 2018			Variation 2016 - 2017 (en %)			Variation 2017 - 2018 (en %)		
	Présentés	admis	Refusés	Présentés	admis	Refusés	Présentés	admis	Refusés	Présentés	admis	Refusés	Présentés	admis	Refusés
Balances	12165	10214	1951	12205	11605	600	12425	11740	685	0,3	13,6	-69,2	1,8	1,2	14,2
Bascules	407	394	13	407	405	2	413	409	4	0,0	2,8	-84,6	1,5	1,0	100,0
Poids	16821	16284	537	16863	16736	127	17059	16920	139	0,2	2,8	-76,4	1,2	1,1	9,4
Distributeurs d'huile comestible	278	267	11	307	302	5	359	347	12	10,4	13,1	-54,5	16,9	14,9	140,0
Distributeurs de lubrifiants	38	38	-	44	44	-	52	52	-	15,8	15,8	-	18,2	18,2	-
Distributeurs de carburant	37	37	-	39	39	-	43	43	-	5,4	5,4	-	10,3	10,3	-
Total balances et bascules	12572	10608	1964	12612	12010	602	12838	12149	689	0,3	13,2	-69,3	1,8	1,2	14,5

Source : Service régional du Commerce de Saint-Louis

Au titre du contrôle de la qualité des produits, seul le sel iodé a été contrôlé. En 2017, 7124 tonnes ont été contrôlées, soit une hausse de 26,2% par rapport à 2016. Entre 2017 et 2018, il est relevé une hausse de 14,4% du nombre de tonnes de sel contrôlées. En outre, il a été noté un taux d'iodation de 75,0% en 2016, de 94,9% en 2017 et 94,8% en 2018 dont une forte variabilité entre les départements.

Tableau XV-5 : Evolution des résultats du contrôle de la qualité des produits

Circonscriptions administratives	Année	Quantité en tonnes	Résultats des tests		Taux d'iodation (en %)
			Tests négatifs	Tests positifs	
Département de Saint Louis	2016	2523	584	1939	76,9
	2017	2574	154	2420	94,0
	2018	3651	167	3484	95,4
Département de Dagana	2016	1862	478	1384	74,3
	2017	2446	121	2325	95,1
	2018	2467	152	2315	93,8
Département de Podor	2016	1262	352	910	72,1
	2017	2104	91	2013	95,7
	2018	2029	101	1928	95,0
Région	2016	5647	1414	4233	75,0
	2017	7124	366	6758	94,9
	2018	8147	420	7727	94,8
	Variation 2016/2017 (en %)	26,2	-74,1	59,7	-
	Variation 2017/2018 (en %)	14,4	14,8	14,3	-

Service Régional du Commerce de Saint-Louis

XV.2. ARTISANAT

L'artisanat est l'activité qui permet d'offrir des produits ou services par le biais d'un savoir-faire particulier et hors contexte industriel. Ce secteur joue un rôle crucial dans l'activité socio-économique de la région où il existe des sites réputés être touristiques.

En 2017, le nombre d'artisans inscrits à la Chambre des métiers de Saint-Louis est de 6 096 dont 3 635 artisans inscrits dans la section Production, 1 625 dans la section Service et 836 dans la section Art. En outre, le nombre d'artisans est majoritairement constitué d'entreprises, soit 4 500 entreprises en 2017 contre 1 596 compagnons enregistrés.

Par rapport à 2016, le nombre d'artisans inscrits à la Chambre des métiers a augmenté de 5,2% en 2017. Cette hausse est engendrée par l'augmentation des inscriptions dans la section Production de 5,9%, la section service de 5,4% et dans la section art de 2,2%.

L'année 2018 a enregistré 6 272 artisans inscrits à la chambre des métiers, soit une hausse de 2,9% par rapport à 2017. Cette évolution croissante est surtout porté par les variations à la hausse du nombre d'inscrits à la chambre des métiers dans la section Production de 2,8% et dans la section service de 4,2%.

Il faut toutefois souligner l'existence de fortes disparités du nombre d'artisans inscrits à la chambre des métiers selon les départements avec celui de Saint-Louis qui regroupe 57,5% des inscrits là où Dagana ne représente que 18,8%.

Tableau XV-6 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section, par département

Département	Section	Entreprises			Compagnons			Total			Variation 2016-2017 (en %)	Variation 2017-2018 (en %)
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018		
Saint-Louis	Production	1525	1525	1590	590	596	598	2115	2121	2188	0,3	3,2
	Service	848	865	889	212	265	266	1060	1130	1155	6,6	2,2
	Art	233	240	241	22	19	20	255	259	261	1,6	0,8
Dagana	Production	504	504	517	135	154	157	639	658	674	3,0	2,4
	Service	170	176	193	140	134	135	310	310	328	0,0	5,8
	Art	126	128	130	59	48	48	185	176	178	-4,9	1,1
Podor	Production	443	639	643	237	217	232	680	856	875	25,9	2,2
	Service	117	124	136	55	61	74	172	185	210	7,6	13,5
	Art	273	299	299	105	102	104	378	401	403	6,1	0,5
Région	Production	2472	2668	2750	962	967	987	3434	3635	3737	5,9	2,8
	Service	1135	1165	1218	407	460	475	1542	1625	1693	5,4	4,2
	Art	632	667	670	186	169	172	818	836	842	2,2	0,7
	Total	4239	4500	4638	1555	1596	1634	5794	6096	6272	**5,2**	**2,9**

Source : Chambre des métiers de Saint-Louis

Chapitre XVI : JEUNESSE ET SPORTS

La structure démographique de la région de Saint-Louis laisse apparaître une supériorité numérique des jeunes au sein de la population totale (plus de 75% en valeur relative). Ces derniers sont généralement plus réceptifs des efforts et activités physiques et en particulier du sport. Le développement du sport est inscrit au rang des priorités dans l'agenda du Gouvernement. Le sport constitue un vecteur de mobilisation d'idéaux communs lors de compétitions sportives et participe à l'amélioration de la santé des populations. Sur le plan économique, la pratique sportive constitue une source de revenus à travers la reconnaissance et la valorisation du talent des compétiteurs.

Dans, la région de Saint Louis, le sport est visible à travers les infrastructures et la participation de la région à divers championnats et compétitions au niveau national aussi bien pour les garçons que pour les filles. La région organise des compétitions annuelles. Elle abrite également un service régional des sports et un service régional de la jeunesse.

Dans ce chapitre, l'accent est mis sur les infrastructures sportives et de jeunesse existant dans la région et les disciplines qui y sont pratiquées. Le chapitre traite d'abord du secteur de jeunesse avant de faire un état des lieux sur le secteur des sports. L'absence de données concernant l'année 2018 limite la portée temporelle de l'analyse.

XVI.1. JEUNESSE

La région de Saint Louis est faiblement dotée en infrastructures de la jeunesse. En 2017, elle a totalisé deux (02) CDEPS, deux (02) Espaces jeunes, deux (02) Maisons à outils, six (06) Foyers des jeunes et deux (02) Centres d'incubation, soit un total de quatorze (14) infrastructures pour jeunes.

La région ne dispose pas de centre de conseil pour adolescent, et entres autres, de kiosques emplois.

Le département de Podor concentre le plus grand nombre sur les infrastructures, soit six sur les quatorze. Le département de Dagana est le plus faiblement doté en infrastructures pour jeunes.

Tableau XVI-1 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par département

Département	CDEPS	Espace jeunes	Maison à outils	Foyer des jeunes	Centre d'incubation
Dagana	1	1	0	0	1
Podor	1	0	2	3	0
Saint-Louis	0	1	0	3	1
REGION	2	2	2	6	2

Source : Service Régional de la jeunesse Erreur ! Liaison incorrecte.

XVI.2. SPORT

XVI.2.1. LES DISCIPLINES SPORTIVES PRATIQUEES

Dans la région, le football constitue la discipline la plus pratiquée et avec le plus grand nombre de clubs, soit 40% des clubs répertoriés. Il est suivi dans la représentation régionale par le sport travailliste qui représente 10% des clubs. Les Jeux de dames (7%), le Taekwondo (6%) et le Handball (5%) complètent le quinté des disciplines sportives les plus pratiquées.

Graphique XVI-1 : Répartition des clubs selon la discipline

Source : Service Régional Sport

Les autres types de sports comptent moins de clubs à l'échelle régionale. En outre, le Football qui reste le sport avec plus d'envergure dans cette région fédère de nombreuses Associations Sportives et Culturelles (ASC), soit 407. Les ASC de la région sont réparties ainsi qu'il suit : 34% dans le département de Podor, soit la même proportion que pour Dagana et 32% pour le département de Saint Louis.

La région comprend trois (03) ODCAV, 39 Zones et 24 120 licenciés.

XVI.2.2. LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

En 2017, 80 infrastructures sportives sont dénombrées dans la région de Saint-Louis. Elles se répartissent en : aires de jeux (37), plateaux multifonctionnels (13), stades (11), terrains clôturés (10), salles (08) et stadium (01). Comparativement à 2016, la région enregistre une baisse des infrastructures portant sur 4 stadium, 9 terrains clôturés, 3 plateaux multifonctionnels, 4 salles et 23 aires de jeux.

Le département de Saint-Louis polarise plus de la moitié des infrastructures (44). Le département de Podor compte moins d'infrastructures sportives, soit 11 sur les 80 que compte la région.

Tableau XVI-2 : Evolution du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par département

Type	Dagana			Podor			Saint louis			Région		
	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %
Nbre Stade	4	4	0	2	2	0	5	5	0	11	11	0
stadium	3	0	-100	1	0	-100	1	1	0	5	1	-80
Terrains clôturés	10	3	-70	3	1	-66,7	6	6	0	19	10	-47,4
Plateau MF	5	6	20	7	4	-42,9	4	3	-25	16	13	-18,8
Salles	2	1	-50	2	1	-50	8	6	-25	12	8	-33,3
Aires de jeux	**16**	**11**	-31,3	**16**	**3**	-81,3	**28**	**23**	-17,9	**60**	37	-38,3
Total	**40**	**25**	-37,5	**31**	**11**	-64,5	**52**	**44**	-15,4	**123**	80	-35,0

Source : Service Régional Sport

Les pertes d'infrastructures sont plus récurrentes à Podor qui enregistre une perte de plus de la moitié de ses infrastructures entre 2016 et 2017 voire même plus de 6 infrastructures sur 10. Les pertes dans le département de Dagana correspondent à plus du tiers des infrastructures. Dans le département de Saint-Louis, les pertes représentent moins du sixième des infrastructures.

XVI.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVI.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

Le secteur de la jeunesse et des sports peut s'appuyer sur un certain nombre de potentialités comme:

- la disponibilité des partenaires que sont les Ligues et les CRP de la Région ;
- l'engouement à la pratique du sport des jeunes ;
- l'élargissement du nombre de compétitions sportives ;
- la création et la mise en place d'écoles des sports ;
- la multiplication des clubs sportifs affiliés ;
- la disponibilité de plans d'eau pour les activités nautiques ;
- la disponibilité d'infrastructures sportives scolaires, universitaires, militaires et civiles ;
- la réhabilitation de certaines infrastructures telles que le stade Mawade WADE ;
- la disponibilité et l'engagement des Groupements sportifs et des autorités locales dans l'accompagnement des activités sportives et ;
- la disponibilité de terrains fonctionnels au niveau de chaque département.

XVI.3.2. CONTRAINTES

Le secteur fait face à certaines contraintes qui contraignent les activités. Ces contraintes sont liées :

- à la mise en place tardive des fonds de dotation combinée à une baisse au niveau de Dagana et Podor ;
- au déficit de personnel d'animation dans les Services départementaux ;
- à la faiblesse des crédits alloués et ;
- à la vétusté des installations sportives en particulier des stades comme le Stade Me Babacar SEYE et le stadium Joseph GAYE.

XVI.3.3. PERSPECTIVES

Pour soutenir le secteur, il est important de développer certaines pratiques sportives et d'initier des actions. Cela concerne :

- le renforcement et la relance de nouvelles disciplines sportives à Saint-Louis, comme le Canoê Kayak, le Yoshékan Budo, l'Escrime, la Boxe française;
- la promotion de certaines disciplines sportives qui ont connu des difficultés : le Handball, le teakwondo, la Boxe, le scrabble, les Jeux de Dames par l'organisation de championnats locaux et la formation des cadres sportifs ;
- la consolidation des acquis dans le domaine des infrastructures par l'entretien et l'utilisation rationnelle de celles-ci ;
- la promotion des écoles de sports, avec le renforcement du travail initié par les Directions Techniques Régionales auprès de la petite catégorie ;
- la poursuite des compétitions dans le cadre de la relance du sport scolaire avec la participation des lycées et collèges ;
- le renforcement des capacités des dirigeants du mouvement sportif : management des organisations, gestion administrative et financière et maintenance des infrastructures sportives.

Chapitre XVII : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS

Le tourisme est un secteur en mutation au Sénégal et occupe une place importante dans les déclinaisons du Plan Sénégal Émergent (PSE), qui considère la relance du secteur touristique comme un des leviers pour soutenir la croissance économique.

Pour accompagner cette relance, l'Etat a pris un certain nombre de mesures dont :

- la suppression du visa payant ;
- la réduction de 50% des redevances sureté ;
- la réduction de 50% de la taxe passager ;
- la suppression des droits de timbre sur le billet d'avion ;
- la mise en place du Crédit hôtelier d'un montant de 5 milliards de francs CFA ;
- etc.

Dans le Plan Stratégique de Développement du Tourisme arrimé au Plan Sénégal Emergent, le Sénégal ambitionne de promouvoir « un tourisme éthique, responsable, compétitif et contribuant durablement à son émergence ».

La région de Saint-Louis, qui abrite la ville de Saint-Louis, cité tricentenaire, ancienne capitale de l'Afrique Occidentale Française (AOF), classée patrimoine mondial de l'Unesco, dispose d'importants potentialités pour le développement du Tourisme au Sénégal. Elle fait partie des zones touristiques les plus visitées du Pays.

XVII.1. TOURISME

XVII.1.1. SITUATION DES RECEPTIFS

Le nombre de réceptifs touristiques de la région de Saint-Louis n'a pas connu une évolution constante au cours des 3 années d'étude. En effet, le nombre de réceptifs est passé de 172 en 2016 à 200 en 2017, soit une hausse de 3%, puis il a connu une baisse relative de 10,3% en 2018. La même tendance est notée concernant le nombre de lits et le nombre de chambres qui sont passés respectivement de 1 767 et 1 009 en 2016, à 1 795 et 1 023 en 2017, soient des hausses respectives de 1,6% et de 1,4%. Cependant, en 2018, ils ont baissé et à des niveaux beaucoup plus important (7,4% et 10,3% respectivement.)

Par ailleurs, entre 2016 et 2017, le nombre d'hôtels et d'auberges est resté inchangé. Seuls les campements touristiques ont connu une hausse de 18,2% engendrant des augmentations de 16,3% aussi bien pour les chambres que pour les lits.

Tableau XVII-1 : Evolution du nombre de réceptifs

Réceptifs	Types	2016	2017	2018	Variation 2016-2017 (%)	Variation 2017-2018 (%)
Hôtel	**Hôtels**	24	24	ND	0	ND
	Chambres	632	632	ND	0	ND
	Lits	1091	1091	ND	0	ND
Auberge	**Auberges**	31	31	ND	0	ND
	Chambres	291	291	ND	0	ND
	Lits	504	504	ND	0	ND
Campement touristique	**Campements**	11	13	ND	18	ND
	Chambres	86	100	ND	16,3	ND
	Lits	172	200	ND	16,3	ND
Total	**Réceptifs**	66	68	61	3,0	-10,3
	Chambres	1009	1023	915	1,4	-10,6
	Lits	1767	1795	1663	1,6	-7,4

Source : Service Régional du Tourisme

XVII.1.2. LES ENTREES TOURISTIQUES

En 2017, les arrivées de Touristes répertoriés dans les réceptifs de Saint-Louis sont de l'ordre de 38 133. Elles ont connu une hausse de 2,5% par rapport à 2016 où les arrivées étaient de 37 208. Cette même tendance sensiblement haussière est constatée sur les nuitées qui sont de 63 024 en 2017 contre 62 011 en 2016 soit une hausse de 1,6%.

Contrairement à 2017, les statistiques de 2018 montrent une baisse du nombre d'arrivées de touristes et du nombre de nuitées enregistrées, lesquels ont connu des diminutions respectives de 20,5% et 14,4%. En outre, la durée moyenne de séjour est de l'ordre de 1,6 jour en 2017 contre 1,3 jour en 2018, soit une baisse relative de 18,8%.

Tableau XVII-2 : Evolution des entrées de touristes dans la région

Année	2016	2017	2018	Variation 2016-2017 (%)	Variation 2016-2017 (%)
Nombre d'arrivées	37208	38133	30331	2,5	-20,5
Nombre de nuitées	62011	63024	53958	1,6	-14,4
Durée Moyenne de Séjour	-	1,6	1,3	-	-18,8

Source: Service Régional du Tourisme de Saint-Louis

XVII.2. CULTURE ET LOISIRS

Le patrimoine culturel de Saint-Louis, matériel et immatériel, est riche et varié. Il tire sa richesse de la créativité de ses populations. L'artisanat se nourrit de savoir-faire anciens et bénéficie de nombreuses influences maures, wolofs et peulhs.

XVII.2.1. PATRIMOINE MATERIEL

La région dispose d'importants sites culturels dont certains sont classés patrimoine mondial de l'UNESCO en 2000. Ils sont constitués d'éléments de patrimoine historique et architectural, d'espaces naturels et de produits d'animation culturelle.

Pour le patrimoine historique et architectural, il faut mettre en avant :

- le Pont Faidherbe ;
- la Gouvernance ;
- la place Faidherbe ;
- la station de pompage d'eaux du village de Mbakhana vieille de plus d'un siècle ;
- le château du Baron Roger à Richard Toll qui est une bâtisse imposante à étage avec sa façade monumentale ;
- le Fort de Faidherbe à Podor construit en 1854 ;
- l'île à Morphil avec ses mosquées en banco.

Parmi les espaces naturels on peut citer :

- le Parc de la Langue de Barbarie, créé en 1976 et qui couvre 2 000 ha ;
- la réserve spéciale de faune de Geumbeul créé en 1983 avec une superficie de 720 ha ;

- le Parc National des Oiseaux de Djoudj, troisième réserve ornithologique mondiale créé en 1971 et classé patrimoine mondial de l'UNESCO en 1981 avec une superficie de 16 000 ha ;
- la zone de chasse des « trois marigots » ;
- les dunes rouges de Ndiayène Pendao vers Podor constituent également une partie du patrimoine naturel.

Ces éléments de patrimoine répertoriés combinés à la faune riche et variée et au fleuve Sénégal font de Saint-Louis une destination touristique à part entière.

XVII.2.2. PATRIMOINE IMMATERIEL

Le patrimoine immatériel de la région est visible à travers des expressions et ou activités dont certaines revêtent un caractère religieux. Les principales expressions culturelles sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau XVII-3 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région

Expressions culturelles et Rites	Observations
Les régates	courses « naufrage », organisées par les pêcheurs de Guet Ndar et dans lesquelles chaque groupe de rameurs renverse volontairement son embarcation avant de la remettre en course
Les simbs (faux lion)	jeu de rôles où un homme déguisé en lion évolue au milieu de la foule, le tout sur fond de tam-tam, de danses et de chants
Le festival international de jazz	
La prière des deux rakkas	Tenue tous les 05 septembre dans la ville pour célébrer la prière de Cheikh Ahmadou Bamba durant son exil

Source: Service Régional du Tourisme de Saint-Louis

XVII.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVII.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. En matière de tourisme

L'existence d'édifices historiques et architecturaux classés patrimoine de l'UNESCO est un atout à faire valoir pour le rayonnement du secteur dans la région.

2. En matière de culture

La multitude des initiatives culturelles (Festival de jazz, Fanal, Takussanou Ndar, Régate, deux Rakkas, etc.) constitue une opportunité réelle pour développer le secteur.

XVII.3.2. CONTRAINTES

1. En matière de tourisme

Dans le secteur du tourisme, les principales contraintes sont les suivantes :

- manque de campagne de communication sur l'attractivité de la région durant ces dernières années liées à la faiblesse des moyens financiers des acteurs) ;
- faiblesse de la qualité de service (confort limité dans les établissements d'hébergement touristiques, personnel non qualifié, faible pourcentage d'enseignement modulaire du Patrimoine et de la culture) ;
- retard dans les délais de transmissions des fiches statistiques par les gérants au Service Régional du Tourisme pour faciliter la planification des activités ;
- pratique du guidage clandestin ;
- absence de desserte aérienne régulière à Saint-Louis ;
- vieillissement du parc hôtelier ;
- faible niveau de qualification du personnel hôtelier ;
- faible niveau de fréquentation des établissements Touristiques par les résidents nationaux et non nationaux ;
- manque de visibilité et méconnaissance de l'offre touristique.

2. En matière de culture

Les contraintes sont liées :

- à l'étroitesse du centre culturel exigu et inadapté aux activités culturelles ;
- au manque de budget d'animation ;
- au manque de matériel d'animation.

Chapitre XVIII : POSTE ET SFD

Les activités auxiliaires financières ou activités liées à l'intermédiation financière- ont pris une grande ampleur à la fin de la première décennie du millénaire. Et ce, avec l'avènement des systèmes de transferts d'argent qui, en concordance avec le développement de la technologie, ont engendré un boom du secteur. En dépit de la concurrence, la Poste continue toujours à procéder à la diversification de ses services afin de faire face à cette nouvelle donne et de maintenir sa notoriété.

Il faut y ajouter le développement de la finance directe par le biais des systèmes financiers décentralisés (SFD) qui viennent seconder les banques commerciales dans la collecte de dépôts et l'octroi de crédit. Ces SFD entrent également en concurrence avec la Poste dans le cadre des services de transfert d'argent, entre autres.

En plus d'être un grand pourvoyeur d'emplois (directs et indirects), la Poste constitue un groupe dynamique dans la région ainsi que les SFD pour leur rôle dans le financement de l'activité économique.

Ainsi, les secteurs de la Poste et des SFD seront successivement explorés dans ce chapitre, au titre des années 2016, 2017 et 2018.

XVIII.1. POSTE

XVIII.1.1. CONTRAINTES

En 2018, le nombre de bureaux de postes est de 27 dans la région contre 26 en 2017 comme en 2016. Ainsi, un bureau de poste de plus est noté en 2018 soit une augmentation de 3,8% en valeur relative par rapport à 2017.

Concernant le nombre de boites postales installées, il est resté constant à 8 000 en 2016 et 2017 et a connu une hausse de 150 unités en 2018 soit une variation relative de 1,9%.

S'agissant du nombre de boites postales attribuées, une diminution progressive a été relevée entre 2016 et 2018. Ainsi, 1 110 boites postales ont été attribuées en 2016, 613 en 2017 et 522 en 2018, soit une baisse de 44,8% entre 2016 et 2017 et de 14,8% entre 2017 et 2018.

Tableau XVIII-1 : Evolution du nombre de bureaux de postes et de boites postales installées attribuées

Année	Nombre de bureaux de postes	Nombre de boites postales installées	Nombre de boites postales attribuées	Variation du nombre de bureaux de postes (en %)	Variation du nombre de boites postales installées (en %)	Variation du nombre de boites postales attribuées (en %)
2016	26	8000	1110	-	-	-
2017	26	8000	613	0,0	0,0	- 44,8
2018	27	8150	522	3,8	1,9	-14,8

Source : **Direction régionale de la Poste de Saint-Louis**

XVIII.1.2. MANDATS EMIS

Le montant des mandats émis par la Poste est évalué à 10 260 856 207 FCFA en 2018. Par rapport à 2017, il est noté une baisse de 21 545 991 184 FCFA soit 67,7% en valeur relative. Cette diminution du montant des mandats émis est engendrée par les réductions des mandats émis via Poste-One de 46,0%, du Compte Courant postal (CCP) de 74,7% et par le biais de Western Union de 55,1% en dépit de la hausse de 31,4% de mandats émis via la Caisse Nationale d'Epargne et de 820,0% à travers Money Gram. Il faut tout de même relever la constance des mandats émis par l'intermédiaire de RIA.

Tableau XVIII-2 : Evolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent

Structures de transfert d'argent	2017	2018	Variation 2017 - 2018 (en %)
Poste One	839 701 691	453 096 839	-46,0
Versement sur Compte Courant postal (CCP)	28 139 426 388	7 108 859 416	-74,7
Caisse Nationale d'Epargne (CNE)	1 506 873 079	1 979 877 848	31,4
WESTERN UNION	1 315 500 957	590 615 292	-55,1
MONEY GRAM	5 345 276	49 176 020	820,0
RIA	79 230 792	79 230 792	0,0
	104 394	-	-
IFS/IMO	31 806 847 391	10 260 856 207	-67,7

Source : Direction régionale de la Poste de Saint-Louis

XVIII.1.3. MANDATS PAYES

Les mandats payés par la Poste sont de 26 015 671 169 FCFA en 2018 et ont augmenté de 20,5% par rapport à 2017, soit de 4 429 434 428 FCFA en valeur monétaire. Cette augmentation est engendrée par les hausses des mandats payés par la Poste de 13,5% via le Compte Courant Postal, de 22,5% à travers la CNE, de 5,5% par l'intermédiaire de Western Union, de 36,1% par le biais de Money Gram et de 37,8% par RIA. Cependant, une baisse de 33,0% a caractérisé les mandats payés à travers Poste-One.

Tableau XVIII-3 : Evolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent

Structures de transfert d'argent	2017	2018	Variation 2017 - 2018 (en %)
Poste-One	1 390 184 904	931 922 226	-33,0
Versement sur compte CCP	9 168 720 830	10 409 015 099	13,5
CNE	1 503 448 817	1 841 725 264	22,5
WESTERN UNION	5 200 017 588	5 485 920 396	5,5
MONEYGRAM	1 022 093 499	1 390 784 320	36,1
CMT/small-world	-	1 309 046 318	
RIA	3 301 771 103	4 550 868 225	37,8
CASHminute + TRANSFAST……	-	215 178 061	-
BRED	-	51 141 191	-
IFS/IMO	-	45 248 130	-
Total	21 586 236 741	26 015 671 169	20,5

Source : **Direction régionale de la Poste de Saint-Louis**

XVIII.1.4. TRAFIC POSTAL

Le trafic postal pris dans son ensemble a été évalué respectivement en 2017 à 19 716 et en 2018 à 21 607 transactions. En outre, entre 2016 et 2017, il est noté une baisse de 6,3% du trafic postal. La baisse du trafic résulte du recul de 2,3% des dépêches reçues, de la diminution de 3,4% des lettres recommandées expédiées et de 10,8% de celles reçues, de la chute de 25,1% des objets à valeur déclarée expédiés et de 52,6% de ceux reçus ainsi que de l'absence de colis expédiés en 2017 et de la baisse de 21,1% des colis reçus. Il faut tout de même souligner l'augmentation de 0,4% des dépêches expédiées, la hausse de 2,9% du paquet recommandé expédié et de 15,0% de celui reçu et l'augmentation de 0,9% de l'Express Mail Services expédiés.

Contrairement à la période 2016-2017, une hausse de 9,6% du trafic postal a été notée entre 2017 et 2018. Cette augmentation est engendrée par les hausses de 8,5% des lettres recommandées expédiés, de 7,5% de celles reçues, de 8,4% du paquet

recommandé expédié, de 29,2% de celui reçu, de 30,9% des colis reçus et de 6,7% de l'Express Mail Services expédiés. Toutefois, cette hausse est panachée avec les diminutions de 0,8% des dépêches expédiées et de 3,1% de celles reçues, la chute de 47,6% des objets à valeur déclarés expédiés et la baisse de 11,1% des objets à valeur déclarée reçus.

Tableau XVIII-4 : Evolution du trafic postal selon la nature

Désignation	2016	2017	2018	Variation 2016 – 2017 (en %)	Variation 2017 – 2018 (en %)
Dépêches Expédiées	248	249	247	0,4	-0,8
Dépêches Reçues	301	294	285	-2,3	-3,1
Lettres Recommandées Expédiées	13641	13176	14298	-3,4	8,5
Lettres Recommandées Reçues	3672	3277	3524	-10,8	7,5
Paquet Recommandé Expédié	1176	1210	1312	2,9	8,4
Paquet Recommandé Reçu	560	644	832	15,0	29,2
V.D. Expédiées	191	143	75	-25,1	-47,6
V.D. Reçues	19	9	8	-52,6	-11,1
Colis Expédiés	620	-	146	-100,0	-
Colis Reçus	620	489	640	-21,1	30,9
E.M.S. Expédiés	223	225	240	0,9	6,7
E.M.S. Reçus	-	-	-	-	-
Total	21048	19716	21607	-6,3	9,6

Source : Direction Régionale de la Poste de Saint-Louis

XVIII.1.5. ORIGINE ET DESTINATION DES MANDATS

Les mandats émis et payés par la Poste selon la provenance ont été évalués à 15 352 879 425 FCFA en 2018 et ont connu une baisse de 0,9% entre 2017 et 2018. Malgré la hausse de 15,0% des mandats émis et payés provenant du reste du monde, une baisse de 82,0% des mandats émis et payés provenant des autres régions du Sénégal a entrainé la diminution globale des mandats émis et payés selon la provenance.

S'agissant des mandats émis et payés selon la destination, ils ont régressé de 56,4% entre 2017 et 2018 et sont occasionnés par la baisse de 58,4% des mandats émis et payés envers les autres régions du Sénégal. Ainsi, en 2018, les montants émis et payés selon la destination sont de l'ordre de 475 096 800 FCFA.

Tableau XVIII-5 : Evolution du montant des mandats émis et payés selon la provenance et la destination

Désignation		2017 (en FCFA)	2018 (en FCFA)	Variation 2017 - 2018 (en %)
Provenance	Sénégal	2 633 093 859	475 096 800	-82,0
	Reste du monde	13 344 602 681	15 352 879 425	15,0
	Total	**15 977 696 540**	**15 827 976 225**	**-0,9**
Destination	Sénégal	1 089 651 646	453 096 839	-58,4
	Reste du monde	-	22 872 161	-
	Total	**1 089 651 646**	**475 096 800**	**-56,4**

Source : **Direction Régionale de la Poste de Saint-Louis**

XVIII.2. SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD)

XVIII.2.1. COUVERTURE EN SFD DE LA REGION DE SAINT-LOUIS

La couverture en SFD dans la région est explorée à travers l'évolution du nombre de SFD inscrits, le sociétariat et l'encours de crédit.

Au titre du nombre de SFD inscrits, il a été décompté 31 en 2016 comme en 2017 tandis qu'en 2018, une baisse relative de 32,2% est enregistrée soit un nombre de 21 SFD inscrits. Cette variation est essentiellement engendrée par la baisse de 42,9% du nombre d'IMCEC isolées et par la disparition de l'unique société commerciale qui exerçait en 2016 et 2017 dans la région.

Tableau XVIII-6 : Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature

Nature des SFD	Nombre de SFD inscrits				
	2016	2017	2018	Variation 2016/17 (en %)	Variation 2017/18 (en %)
Faitière	0	0	0	-	-
Sfd affiliés	9	9	9	0,0	0,0
IMCEC isolées	21	21	12	0,0	-42,9
Sociétés commerciales	1	1	0	0,0	-100,0
Association		0	0	-	-
Total	**31**	**31**	**21**	**0,0**	**-32,3**

Source : DRS/SFD

Relativement au nombre de sociétaires, 132 919 ont été dénombrés en 2017, soit une hausse de 36,5% eu égard à l'année 2016. Cette augmentation du nombre est due à la hausse de 19,0% des sociétaires hommes, de 60,0% des sociétaires femmes et de 21,7% des personnes morales sociétaires.

En 2018, le nombre de sociétaires est de 115 985, soit une baisse relative de 12,7% par rapport à 2017. Cette baisse est occasionnée par la diminution de 24,9% des sociétaires femmes et de 1,0% des sociétaires hommes malgré la hausse de 0,8% du nombre de sociétaires personnes morales.

Tableau XVIII-7 : Evolution du nombre de sociétaires des SFD

Sociétariat	2016	2017	2018	Variation 2016/17 (en %)	Variation 2017/18 (en %)
Hommes	49 236	58 605	57 995	19,0	-1,0
Femmes	41 154	65 840	49 452	60,0	-24,9
Personnes morales	6 964	8 474	8 538	21,7	0,8
Total	**97 354**	**132 919**	**115 985**	**36,5**	**-12,7**

Source : DRS/SFD

Concernant l'encours crédit, il est évalué à 19 493 897 776 FCFA en 2017 et est constitué de 7 074 812 162 FCFA de crédit à court terme, de 7 531 005 071 FCFA de crédit à moyen terme, de 3 591 499 024 FCFA de crédit à long terme et de 1 296 581 519 FCFA de crédits en souffrances. Par rapport à l'année 2016, l'encours crédit a augmenté de 25,0% en 2017 à la suite de la hausse de 36,5% des crédits à court terme, de 19,8% des crédits à moyen terme, de 12,4% des crédits à long terme et de 39,8% des crédits en souffrances.

En 2018, il est noté une baisse relative de 2,3% de l'encours crédit par rapport à 2017. Cette diminution de l'encours de crédit est engendrée par les chutes de 24,3% des crédits à court terme et de 0,1% des crédits en souffrances en dépit des hausses de 13,1% des crédits à moyen terme et de 7,8% des crédits à long terme.

Tableau XVIII-8 : Evolution de l'encours de crédit selon la nature

Encours de crédit	2016	2017	2018	Variation 2016/17 (en %)	Variation 2017/18 (en %)
Court terme	5 183 842 640	7 074 812 162	5 354 613 454	36,5	-24,3
Moyen terme	6 284 728 574	7 531 005 071	8 517 418 102	19,8	13,1
Long terme	3 194 865 242	3 591 499 024	3 870 675 608	12,4	7,8
Crédits en souffrances	927 600 106	1 296 581 519	1 295 567 116	39,8	-0,1
Total	**15 591 036 563**	**19 493 897 776**	**19 038 274 280**	**25,0**	**-2,3**

Source : DRS/SFD

XVIII.2.2. L'EPARGNE ET LES CREDITS

L'épargne

Dans la région, l'épargne au niveau des SFD est de 10 727 384 554 FCFA en 2017 répartie en 4 754 306 150 FCFA de dépôts à vue, en 1 522 276 661 FCFA de dépôts à terme et en 4 450 801 743 FCFA d'autres dépôts. Ainsi, par rapport à 2016, l'encours d'épargne s'est amélioré de 12,7% en 2017 occasionné par les hausses de 13,6% des dépôts à vue, de 5,8% des dépôts à terme et de 14,2% des autres dépôts. Toutefois, en 2018, l'encours d'épargne s'est établi à 10 217 027 299 FCFA soit une baisse de 4,8% eu égard à 2017. Cette baisse est engendrée par les diminutions de 13,7% des dépôts à terme et de 10,2% des autres dépôts nonobstant la hausse de 3,2% des dépôts à vue.

Tableau XVIII-9 : Evolution des encours d'épargne des SFD

Encours d'épargne	2016	2017	2018	Variation 2016/17 (en %)	Variation 2017/18 (en %)
Dépôts à vue	4 184 463 527	4 754 306 150	4 906 151 952	13,6	3,2
Dépôts à terme	1 439 312 303	1 522 276 661	1 313 287 233	5,8	-13,7
Autres dépôts	3 898 083 966	4 450 801 743	3 997 588 113	14,2	-10,2
Total	**9 521 859 796**	**10 727 384 554**	**10 217 027 299**	**12,7**	**-4,8**

Source : DRS/SFD

Le montant de l'épargne (10 727 384 554 FCFA en 2017) a été collecté auprès des hommes (6 258 677 235 FCFA), des femmes (3 570 823 212 FCFA) et des personnes morales (897 884 107 FCFA). Ainsi, comparativement à 2016, l'épargne collectée auprès des hommes s'est renchérie en 2017 de 9,1%, celle des femmes de 15,4% et celle des personnes morales de 30,0%.

Concernant, la diminution de l'épargne collectée en 2018 relativement à 2017, elle est engendrée par les baisses de 2,7% de l'épargne auprès des hommes, de 7,8% de celle obtenue via les femmes et de 6,7% de l'épargne des personnes morales.

Tableau XVIII-10 : Evolution du montant de l'épargne collectée

Epargne collectée	2016	2017	2018	Variation 2016/17 (en %)	Variation 2017/18 (en %)
Hommes	5 738 133 490	6 258 677 235	6 089 021 915	9,1	-2,7
Femmes	3 092 980 013	3 570 823 212	3 290 554 981	15,4	-7,8
Personnes morales	690 746 293	897 884 107	837 450 403	30,0	-6,7
Total	**9 521 859 796**	**10 727 384 554**	**10 217 027 299**	**12,7**	**-4,8**

Source : DRS/SFD

S'agissant des épargnants, il a été dénombré un total 85 555 en 2017 dans les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) de la région avec 36 905 hommes épargnants, 45 003 femmes épargnantes et 3 646 personnes morales épargnantes. Par rapport à 2016, le nombre d'épargnants a augmenté de 43,9% attribuable à l'amélioration de 17,0% du nombre d'hommes épargnants, de 84,7% de celui des femmes épargnantes et de 2,1% de celui des personnes morales épargnantes.

Quant à l'année 2018, elle est caractérisée par une baisse de 34,3% des épargnants relativement à 2017. Cette baisse est engendrée par les diminutions de 18,8% du nombre d'hommes épargnants, de 49,6% de l'effectif des femmes épargnantes et de 1,4% des personnes morales épargnantes.

Tableau XVIII-11 : Evolution du Nombre d'épargnants

Nombre d'épargnants	2016	2017	2018	Variation 2016/17 (en %)	Variation 2017/18 (en %)
Hommes	31 531	36 905	29 975	17,0	-18,8
Femmes	24 362	45 003	22 668	84,7	-49,6
Personnes morales	3 572	3 646	3 596	2,1	-1,4
Total	**59 465**	**85 555**	**56 239**	**43,9**	**-34,3**

Source : DRS/SFD

Les crédits

Le montant d'encours de crédit est de 19 493 897 776 FCFA dans la région en 2017 avec 12 583 794 415 FCFA pour le compte des hommes, 3 213 915 242 FCFA pour celui des femmes et 3 696 188 118 FCFA au titre des personnes morales. Il est noté

une hausse de 25,0% du montant d'encours de crédit en 2017 eu égard à 2016. Ce renchérissement est dû à l'augmentation de 22,7% du montant d'encours de crédit des hommes, de 25,4% de celui des femmes et de 33,1% du montant d'encours de crédit des personnes morales.

Pour 2018, l'encours de crédit est estimé à 19 038 274 280 FCFA, soit une baisse de 2,3% par rapport à 2017. Cette diminution du montant de l'encours de crédit est due aux baisses de 4,3% de l'encours de crédit des hommes et de 8,2% de l'encours de crédit des personnes morales en dépit de la hausse de 12,3% de l'encours de crédit des femmes.

Tableau XVIII-12 : Evolution du montant des encours de crédit

Montant d'encours de crédit	2016	2017	2018	Variation 2016/17 (en %)	Variation 2017/18 (en %)
Hommes	10 251 888 036	12 583 794 415	12 036 550 819	22,7	-4,3
Femmes	2 562 478 505	3 213 915 242	3 609 379 845	25,4	12,3
Personnes morales	2 776 670 022	3 696 188 118	3 392 343 615	33,1	-8,2
Total	**15 591 036 563**	**19 493 897 776**	**19 038 274 280**	**25,0**	**-2,3**

Source : DRS/SFD

Pour ce qui est du nombre de crédits en cours, 52 890 ont été dénombrés en 2017 avec 17 208 pour le compte des hommes, 31 833 pour celui des femmes et 3 849 de crédits en cours des personnes morales. Il faut souligner la hausse de 106,0% du nombre de crédits en cours en 2017 eu égard à 2016. Cette augmentation est due aux renchérissements de 61,2% du nombre de crédits en cours des hommes et de 237,2% de celui des femmes malgré la baisse de 30,8% du nombre de crédits en cours des personnes morales.

Une chute drastique de 78,3% du nombre de crédits en cours est notée en 2018 par rapport à 2017 soit seulement 11 474 de crédit en cours enregistré en 2018. Cette baisse est relative à aux diminutions de 64,8% du nombre de crédits en cours pour le compte des hommes, de 84,8% pour celui des femmes et de 85,4% du nombre de crédits en cours des personnes morales.

Tableau XVIII-13 : Evolution du nombre de crédits en cours

Nombre de crédits en cours	2016	2017	2018	Variation 2016/17 (en %)	Variation 2017/18 (en %)
Hommes	10 676	17 208	6 059	61,2	-64,8
Femmes	9 441	31 833	4 853	237,2	-84,8
Personnes morales	5 561	3 849	562	-30,8	-85,4
Total	**25 677**	**52 890**	**11 474**	**106,0**	**-78,3**

Source : DRS/SFD

Concernant le montant des crédits accordés, il a été estimé à hauteur de 23 503 143 760 FCFA en 2017 avec 15 962 948 147 FCFA accordés aux hommes, 4 085 395 696 aux femmes et 3 454 799 916 FCFA aux personnes morales. Il a été relevé une hausse de 11,7% du montant des crédits accordés par rapport à 2016. Cette hausse est engendrée par l'amélioration des crédits accordés aux hommes de 15,1%, aux femmes de 1,2% et aux personnes morales de 9,9%.

En 2018, le montant des crédits accordés est de 25 970 797 367 FCFA, soit une hausse relative de 10,5% eu égard à 2017. Les augmentations des crédits accordés aux hommes de 9,6% et aux femmes de 24,3% ont occasionné cette hausse en dépit de la diminution de 1,6% des crédits accordés aux personnes morales.

Tableau XVIII-14 : Evolution du montant des crédits accordés

Montant des crédits accordés	2016	2017	2018	Variation 2016/17 (en %)	Variation 2017/18 (en %)
Hommes	13 870 251 740	15 962 948 147	17 493 434 475	15,1	9,6
Femmes	4 036 051 363	4 085 395 696	5 076 641 745	1,2	24,3
Personnes morales	3 142 519 502	3 454 799 916	3 400 721 147	9,9	-1,6
Total	**21 048 822 605**	**23 503 143 760**	**25 970 797 367**	**11,7**	**10,5**

Source : DRS/SFD

En nombre, les crédits accordés sont évalués à 19 127 unités en 2017, soit 9 784 pour les hommes, 8 291 pour les femmes et 1 051 pour les personnes morales. Un léger recul (de 0,1%) du nombre de crédits est noté en 2017 eu égard à 2016 occasionné par une baisse de 12,6% du nombre de crédits accordés aux femmes en dépit des hausses de 12,1% du nombre de crédits accordés aux hommes et de 14,0% de celui dédié aux personnes morales. A l'inverse, une augmentation considérable de 69,1% du nombre de crédits accordés est enregistrée en 2018 par rapport à 2017. Les

hausses notées en 2018 sont issues d'une croissance de 75,6% du nombre de crédits accordés aux hommes, de 37,8% de celui des crédits accordés aux femmes, et de 255,4% du nombre de crédits accordés aux personnes morales.

Tableau XVIII-15 : Evolution du nombre de crédits accordés

Nombre de crédits accordés	2016	2017	2018	Variation 2016/17 (en %)	Variation 2017/18 (en %)
Hommes	8 729	9 784	17 184	12,1	75,6
Femmes	9 486	8 291	11 427	-12,6	37,8
Personnes morales	922	1 051	3 736	14,0	255,4
Total	**19 137**	**19 127**	**32 347**	**-0,1**	**69,1**

Source : DRS/SFD